

## **ANNEXE 1 - PLANS ET DESCRIPTIONS DES BIENS MIS A DISPOSITION**

---

### 1A : Equipements

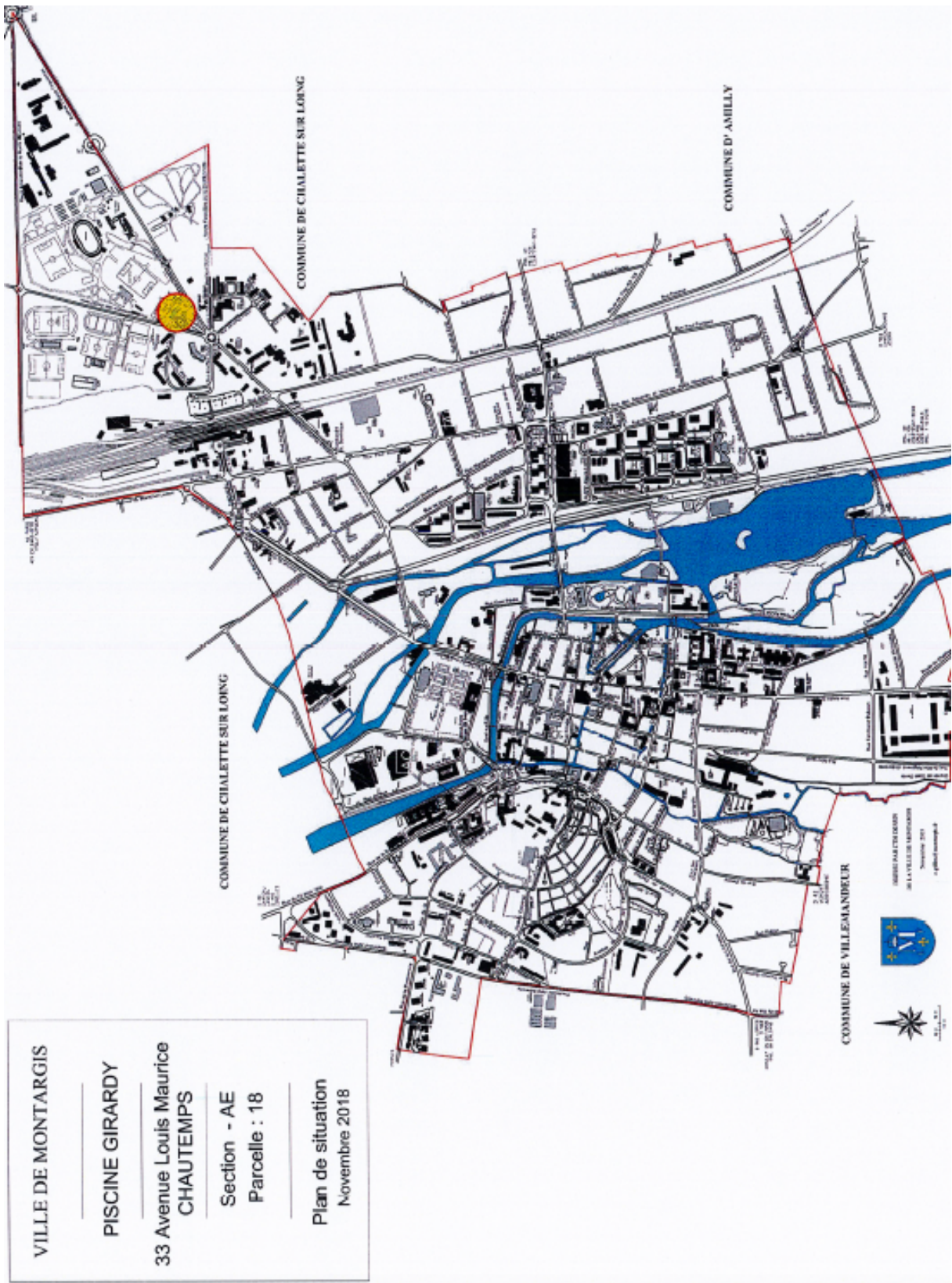
- Plan de situation – périmètre du Contrat
- Plans et tableau des surfaces

31



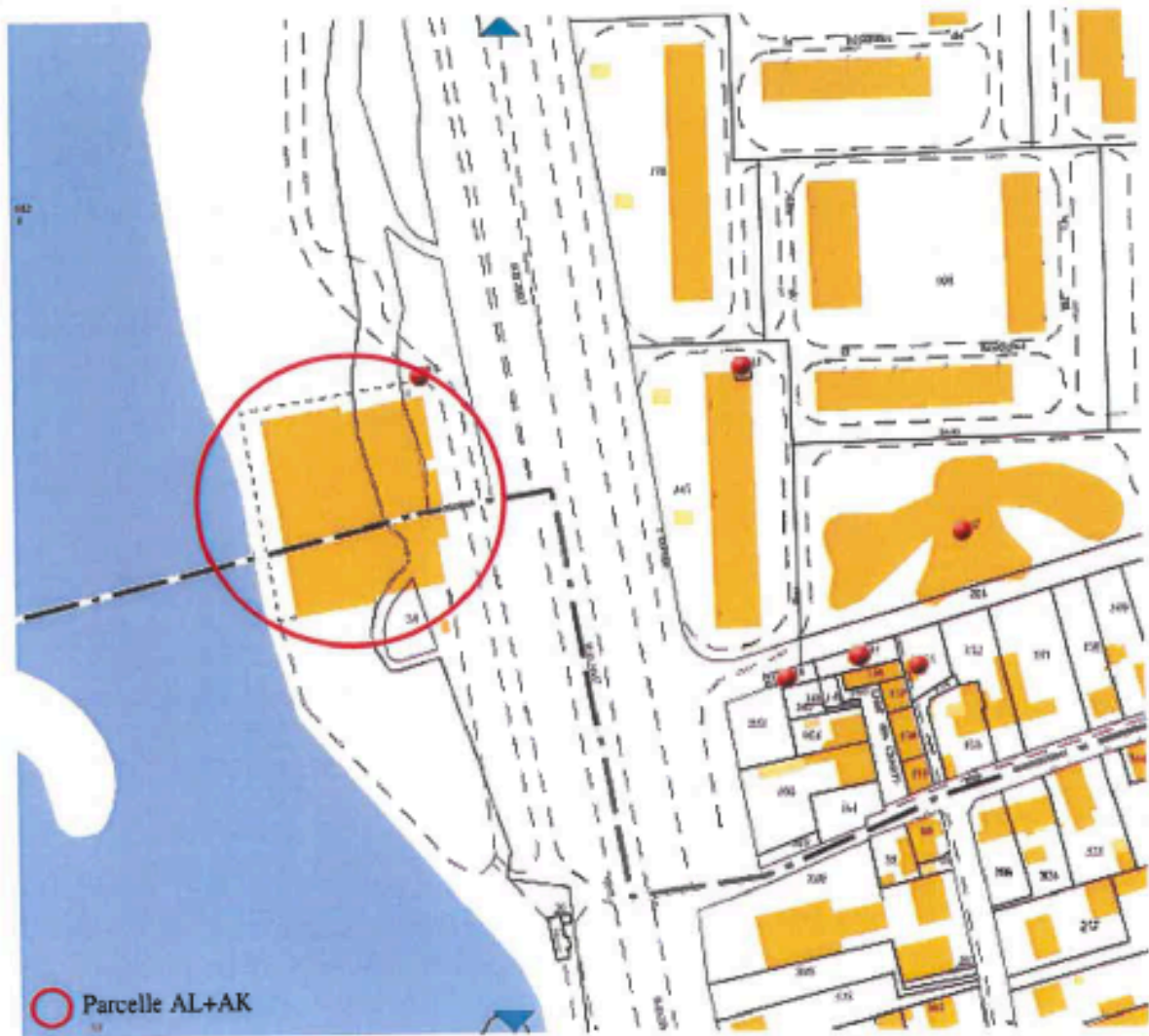
1/3





1/3

## PISCINE DU LAC

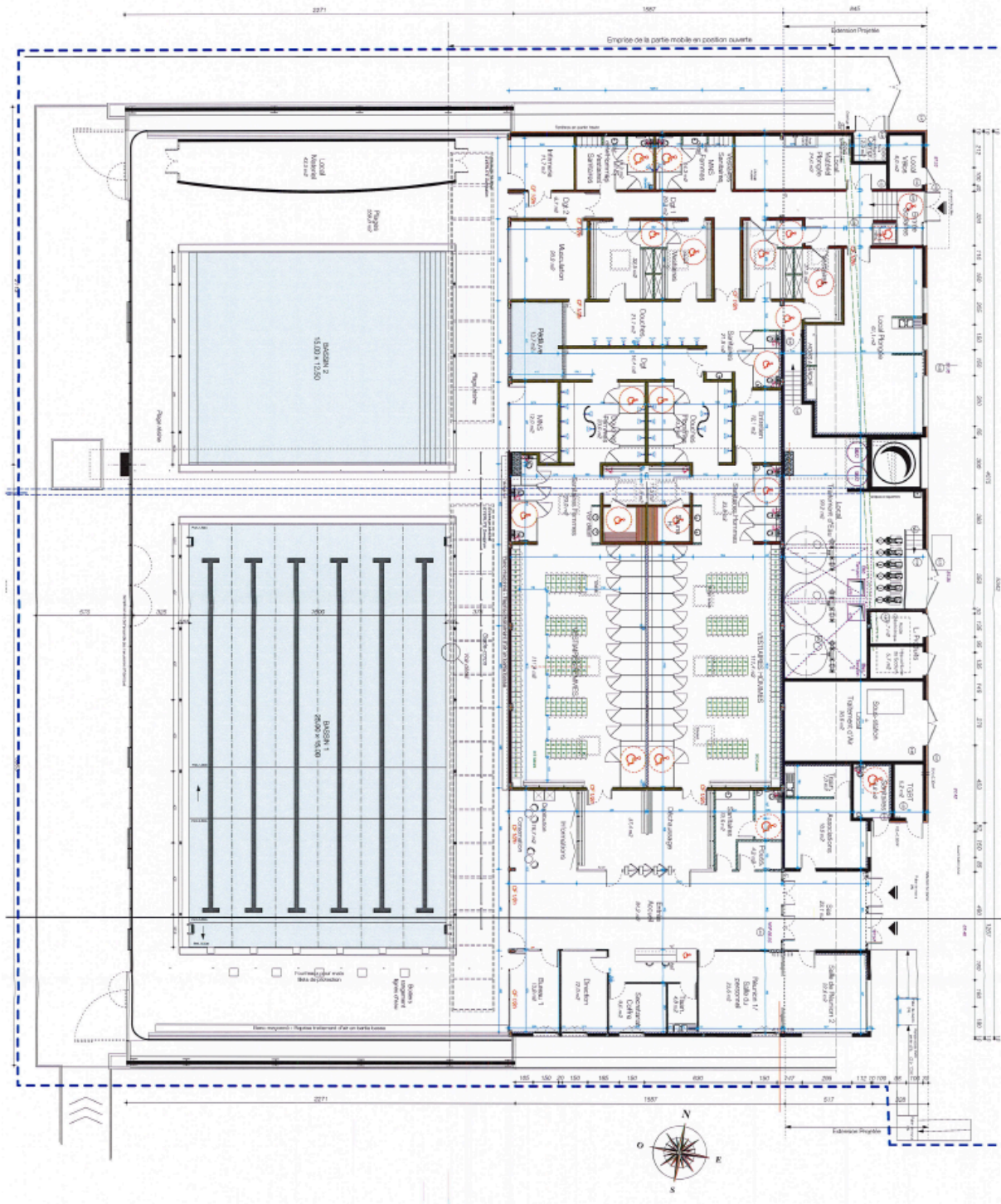


Extrait du plan cadastral, Montargis

Parcelle	Propriétaire
AL + AK	Ville de Montargis
<b>Total</b>	<b>100% de maîtrise foncière</b>



# PISCINE DU LAC



31





**Piscine du Lac**  
Chemin des Closiers  
45210 MONTARGIS

Superficie Vitres ext.	203
Superficie Vitres int.	50
<b>TOTAL</b>	<b>253 m<sup>2</sup></b>

**Piscine R. Girardy**  
Avenue Chautemps  
45210 MONTARGIS

Superficie Vitres ext.	35
Superficie Vitres int.	6
<b>TOTAL</b>	<b>41 m<sup>2</sup></b>

31



## PISCINE DU LAC

**L'équipement propose** deux bassins découvrables avec un bassin sportif (25 x 15 m) et un bassin annexe (15 x 12,50 m).

La piscine se trouve dans un contexte environnemental riche avec la présence à proximité du Lac des Closiers.

**Son accès** est simple par la route. L'utilisation des 2 roues n'est pas contrainte. Le stationnement est également facilité.

- **Descriptif des principaux locaux (surface et volume) :**

<i>Unité fonctionnelle</i>	<i>m<sup>2</sup></i>	<i>m<sup>3</sup></i>
<b>Bâtiment accueil :</b>		
Zones entrées	196	507,3
Pôle administratif	130,8	323,8
Zone vestiaires individuels	347,1	1 016,8
Zone vestiaires collectifs	164	522
Halle bassins	1 162	9 732
Espace bien-être	23	69
<b>Bâtiment technique :</b>		
Bureau MNS	12,9	44
Infirmierie	11,7	35,1
Local TGBT	5,2	17,4
Local traitement d'eau	99,2	447
Local Traitement d'air et Réseau de chaleur	38,6	137

19/

## PISCINE GIRARDY

**L'équipement propose** trois bassins extérieurs avec un bassin sportif (25 x 15 m), un bassin annexe (15 x 12,50 m) et une pataugeoire en forme libre d'environ 35m<sup>2</sup>.

**L'équipement est ouvert** en période estivale.

La piscine se trouve dans un contexte sportif riche en équipements dédiés à la pratique du football, rugby, basket-ball, ...

**Son accès** est simple par la route. L'utilisation des 2 roues n'est pas contrainte. Le stationnement est également facilité.

- **Descriptif des principaux locaux (surface et volume) :**

<i>Unité fonctionnelle</i>	<i>m<sup>2</sup></i>	<i>m<sup>3</sup></i>
<b>Bâtiment accueil :</b>		
Banque d'accueil	6,9	17,8
Pôle vestiaires	819	598
<b>Bâtiment technique :</b>		
Bureau	13,7	35,3
Infirmierie	13,6	34,8
Local MNS	13,6	34,8
Local traitement d'eau	155,25	498,3
Ateliers 1 et 2	21,6	70,2

31

## **ANNEXE 1 - PLANS ET DESCRIPTIONS DES BIENS MIS A DISPOSITION**

---

1B : Liste des matériels et appareils mis à disposition du Concessionnaire par la Collectivité

69



## MATÉRIEL BASSIN ET PÉDAGOGIQUES PDL

- 1 grande chaise de surveillance
- 1 moyenne chaise de surveillance
- 1 petite chaise de surveillance
- 1 enrouleur comprenant 4 lignes d'eau (scolaires, public)
- 1 petit enrouleur comprenant 1 ligne d'eau (scolaires, public)
- 5 lignes d'eau compétition (très bon état)
- 4 lignes d'eau petit bassin (bon état)
- 9 perches
- 1 grand coffre en bois peint et un moyen
- 1 petit coffre en résine «orange»
- 1 petit toboggan (scolaires)
- 1 grande cage (scolaires)
- 2 cordes «pont de singe» pour petit et grand bain
- 1 grand tapis à dérouler (scolaires)
- 8 tapis flottants (tailles diverses)
- 6 petits mannequins, S (taille moyenne), 2 de 80 kg (examen)
- 60 ceintures d'environ 4 pains chacune (bon état)
- 90 planches (état moyen) + 20 planches neuves + support
- 25 pull buoy (état moyen)
- 70 frites (grandes) + 30 petites (bon état)
- 20 grands cerceaux lestés et non lestés
- 13 grosses bouées (scolaires)
- 1 cinquantaine de brassards (disques) état moyen + 30 neufs
- 41 paires haltères 1 kg (en service) + 12 neuves
- 1 robot
- 1 potence «handicapé»
- 1 plan dur + valise oxygénothérapie comprenant 1 DSA, colliers cervicaux, masques + embouts, aspirateur mucosités
- 49 paires de petites palmes (diverses tailles) bon état
- 1 cinquantaine de grandes palmes (diverses tailles) état moyen
- 1 téléphone fixe
- 2 téléphones portatifs
- 2 bureaux
- 3 armoires métalliques
- 9 casiers
- 1 lit poste de secours
- 1 fauteuil roulant
- 1 couverture de survie
- 1 réfrigérateur
- 1 casier «personnel»
- 1 échelle

### LOCAUX ADMINISTRATIFS

- 5 bureaux

GS

- 6 fauteuils réglables
- 3 ordinateurs
- 5 téléphones fixes
- 1 imprimante
- 7 dessertes à tiroirs
- 2 armoires
- 3 casiers «personnel»
- 3 chaises
- 1 chaise réglable
- 2 détecteurs de faux billets
- 2 micros
- 4 commodes
- 1 coffre-fort (Marque : Hartmann)
- 1 four micro-ondes
- 1 réfrigérateur
- 1 petite table
- 1 sono (lecteur CD, Tuner, Ampli)

#### **LOCAL PERSONNEL ACCUEIL**

- 4 casiers «personnel»
- 1 escabeau
- 1 chaise en plastique

#### **SALLE DE RÉUNION**

- 10 tables
- 22 fauteuils de bureau
- 4 petites tables d'angle
- 1 ordinateur
- 3 chaises pliables
- 1 tabouret

#### **HALLE D'ENTRÉE**

- 4 tables rondes hautes
- 12 tabourets hauts

10/11

Piscine du Lac  
Chemin des Closiers  
45200 MONTARGIS

Nombre de casiers : **636**

- Serrure Navic Genior fonctionnant avec un euro (voir descriptif)

FMI : 510 personnes

Caisse électronique « Elisath » (voir descriptif)

31



## 2. PRESENTATION DU MATERIEL



Écran plat  
(il peut aussi être tactile)



Ordinateur  
(unité centrale)

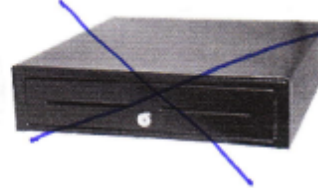
Encodeur de badge connecté en  
USB sur votre ordinateur



Imprimante de ticket. Elle  
n'a pas de cartouche, elle  
fonctionne avec des  
rouleaux thermiques 80\*80



Afficheur client



~~Froid caisse~~



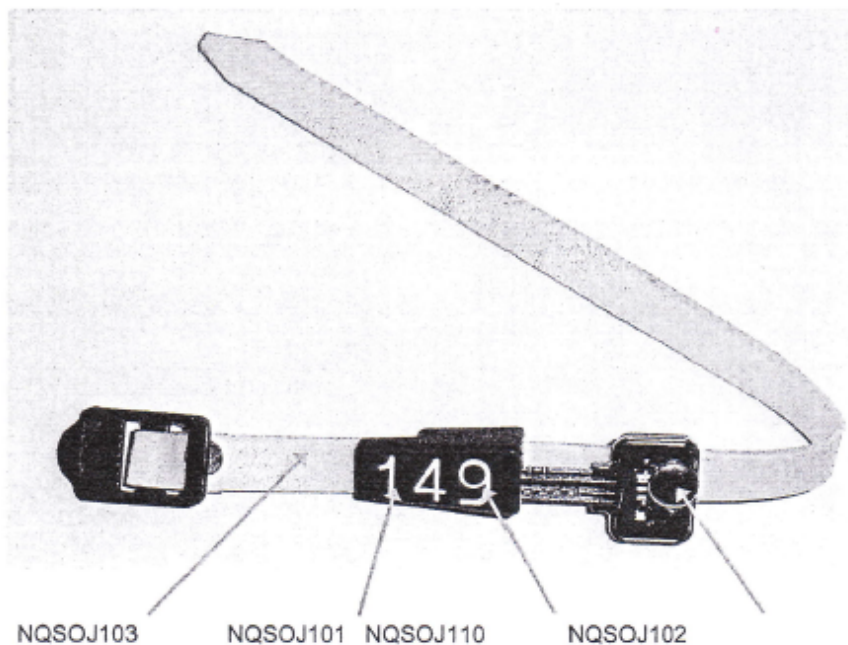
~~Onduleur (sorte de pile qui lors d'une  
panne de courant laisse une autonomie  
d'environ 15 minutes à votre ordinateur.  
Le temps que vous puissiez sauvegarder  
toutes vos données)~~

Lecteur chèque.  
Contient une cartouche  
d'encre.  
Il s'ouvre en tirant sur  
la face avant.



Terminal bancaire.  
Il n'a pas de cartouche, il  
fonctionne avec des  
rouleaux thermiques 57\*50

31



Bracelet complet composé de :

NQSOJ103 : Bracelet en PVC armé avec boucle de fermeture

NQSOJ101 : Poche de protection pour insérer la clef pendant l'utilisation

NQSOJ102 : Rivet double pour fixation de la clef

NQSOJ110 : Numérotation encre à chaud sur poche de protection (> 50)

NQSOJ111 : Numérotation encre à chaud sur poche de protection (à l'unité)

NQSOJ105 : Bracelet non numéroté complet composé (NQSOJ101 + 102 + 103)  
(Couleur du bracelet : Rouge, Bleu, Jaune à préciser)

ZI LES PERRASSES – 3 RUE DES VERNAIES – 74230 THONES  
TELEPHONE 04 50 32 11 33 – TÉLÉCOPIE 04 50 32 11 99  
www.navic.fr - e-mail : contact@navic.fr



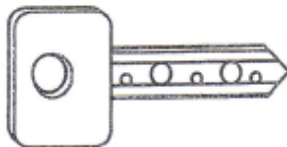
# NAVIC

## GENIOR / AXIOR

### SERRURES NAVIC GENIUM / ACCESS CLÉS PASSES PARTOUT SPÉCIALISÉES

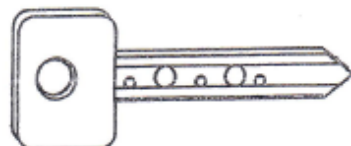
Les serrures NAVIC GENIUM sont conçues pour faciliter la maintenance courante. Toutes sont équipées de canons en laiton à 6 pistons. Ce canon est interchangeable sans outil pour plus de simplicité et plus de sécurité par l'utilisateur final. Ainsi, lorsqu'une clé est perdue (ou volée, ou cassée), l'exploitant peut enlever le canon de la serrure, et poser un nouveau canon équipé d'une nouvelle clé, différente mais toujours sur le passe général.

#### 3 types de passes, 3 fonctions :



##### Passe général court :

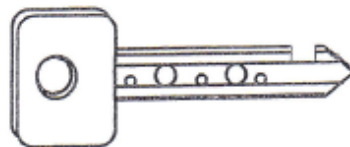
Simple dépannage par le personnel de service  
Ce passe permet d'ouvrir une serrure et de la refermer en remettant la consigne.



##### Passe général long extracteur :

Maintenance de l'installation par le responsable de l'entretien  
Comme le passe court, il permet d'ouvrir et de refermer une serrure.  
En plus, il permet d'extraire un canon dont la clé a été perdue (volée ou cassée,...). Un nouveau canon et une nouvelle clé peuvent alors être mis en place.

#### Uniquement sur les serrures équipées de la fonctionnalité dite de « pénalité »



##### Passe général de pénalité :

Lutte contre la réservation abusive des casiers :  
Des utilisateurs referment, même vides, leur casier et emportent la clé avec eux, se réservant ainsi un casier pour la prochaine séance.  
Comme le passe court, le passe général de pénalité permet d'ouvrir et de refermer le casier, mais sans avoir à remettre de pièce pour la consigne.

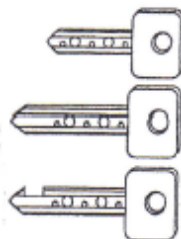
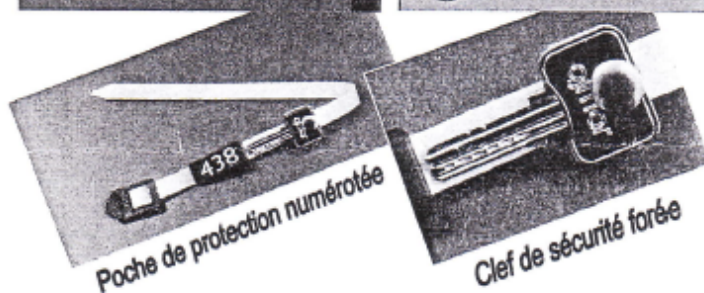
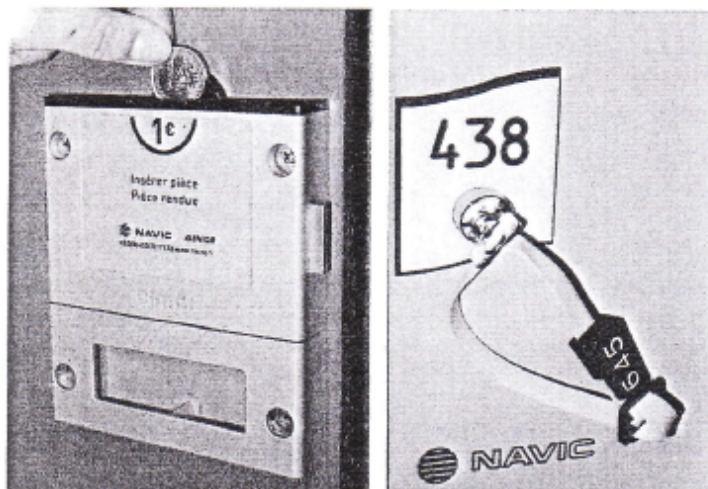
Ainsi, sur un casier abusivement réservé,

- L'exploitant l'ouvre, récupère la consigne, referme le casier.
- L'utilisateur abusif aura sa clé de nouveau prisonnière lors de la prochaine ouverture du casier.
- L'exploitant aura ainsi récupéré la consigne et, c'est le plus important, la clé de la serrure.

ZI LES PERRASSES – 3 RUE DES VERNAIES – 74230 THÔNES  
TÉLÉPHONE : 04 50 32 11 33 – TÉLÉCOPIE : 04 50 32 11 99  
www.navic.fr – e-mail : contact@navic.fr

1/5





Le passe général permet d'ouvrir et refermer le casier.

Le passe extracteur permet d'extraire le canon.

Pour les casiers abusivement réservés, la clef de pénalité permet de récupérer la consigne et la clef du client.

- **Clef de sûreté forcée latéralement, sans « dents de scie », ni sens d' introduction**
- Numérotation gravée
- Canon de sécurité à 6 pistons, en laiton chromé
- Canon extractible et interchangeable sans outil avec le passe général
- Canon avec protection anti-bris de clef
- Extraction du morceau de clé cassé à l'intérieur du canon
- Entr'axes de perçages identiques au modèle Safe O Mat , NAVIC Premium, Genium, Access
- Grande fiabilité d'un mécanisme éprouvé
- Service Après Vente assuré par NAVIC : bracelets, canons de rechange, échange standard canon sans clef contre nouveau canon + clef = prix de la clef

ZA LA BALMETTE - 4 RUE DE LA BALMETTE - 74230 THÔNES  
TÉL. 04 50 32 11 33 - FAX. 04 50 32 11 99 - www.navic.fr - e-mail : contact@navic.fr

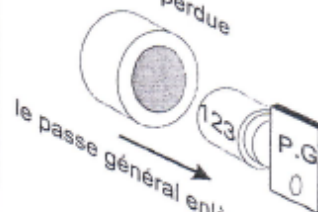
## Maintenance



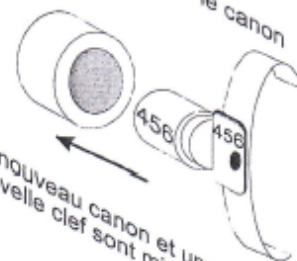
en moins d'une minute



Une clef est perdue



le passe général enlève le canon



Un nouveau canon et une nouvelle clef sont mis en service





~~Imprimante bons d'échange~~



Imprimante A4



~~Imprimante de cartes plastiques~~



Douchette code-barres



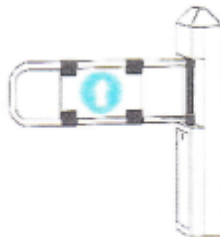
~~Lecteur autonome~~



Borne consultation  
Lecteur sortie horaire



2 Touriquet



2 Portillon

31

## MATÉRIEL BASSIN ET PÉDAGOGIQUES PGY

- 1 téléphone
- 1 ampli
- 1 lecteur CD
- 3 fauteuils réglables
  
- 4 grandes poubelles
  
- 3 grands parasols avec pieds et socle
- 16 petits parasols
- 30 transats
- 1 table + 1 chaise en plastique
- 1 armoire de rangement 4 portes
- 81 casiers rangement matériel
- 1 support enrouleur tuyau d'arrosage
- 1 coffre-fort
- 2 tables de ping-pong
- 1 enrouleur avec 2 lignes d'eau
- 3 chaises hautes de surveillance
- 8 armoires «personnel»
- 2 dessertes
- 3 tables + 2 chaises
- 1 bureau
- 1 bureau d'angle
- 1 armoire
- 1 étagère de rangement
- 3 tables en bois
- 2 téléphones fixes + 1 téléphone portable
- 1 ordinateur
- 1 échelle
- 2 frigos
- 1 four micro-ondes
  
- 1 lit d'infirmierie
- 1 armoire à pharmacie
- 1 placard de réserve infirmierie
- 1 plan dur
- 1 pupitre
- 1 mégaphone
- 1 table analyse
- 1 sac oxygénothérapie (aspirateur de mucosités, embouts + masques, colliers cervicaux)



APLAC00121	DALKIA boîtier terrasse REHAB	REPRISE	431,02	168,99	30/01/2020	29/01/2020	10,00	262,03	Pacine du Lac
APLAC00122	DALKIA ajout éclairages APLAC	REPRISE	615,65	241,40	30/01/2020	29/01/2020	10,00	374,25	Pacine du Lac
APLAC00134	LEVALT' lac' phonique REHAB APLAC	RETOUR	8 541,37	3 330,21	07/02/2020	06/02/2020	10,00	5 211,16	Pacine du Lac
APLAC00125	UTB terrasse APLAC REHAB	RETOUR	21 334,00	8 195,52	26/02/2020	27/02/2020	10,00	13 138,48	Pacine du Lac
APLAC00126	MORINI niv'trail LGREHAB APLAC	RETOUR	13 767,26	5 364,07	31/01/2020	30/01/2020	10,00	8 373,21	Pacine du Lac
APLAC00127	MORINI porte hall REHAB APLAC	RETOUR	1 292,38	483,85	20/02/2020	19/02/2020	10,00	788,53	Pacine du Lac
APLAC00132	CARTERON aménagement terrasse REHAB APLAC	RETOUR	9 596,10	3 264,58	25/07/2020	24/07/2020	10,00	6 271,52	Pacine du Lac
APLAC00133	MORINI rénovation pédilave REHAB APLAC	RETOUR	2 613,00	873,86	26/08/2020	27/08/2020	10,00	1 739,14	Pacine du Lac
APLAC00134	MORINI structure métal REHAB APLAC	RETOUR	11 080,00	3 705,44	26/08/2020	27/08/2020	10,00	7 374,56	Pacine du Lac
APLAC00138	DALKIA casquette frigo x2	REPRISE	5 202,98	3 121,80	01/01/2021	31/12/2020	5,00	2 081,18	Pacine du Lac
APLAC00145	HEITZ lac' Mesclables APLAC	REPRISE	5 770,00	1 731,00	01/01/2021	31/12/2020	10,00	4 039,00	Pacine du Lac
APLAC00147	DALKIA plant 25 douches REHAB	RETOUR	3 819,70	1 145,91	01/01/2021	31/12/2020	10,00	2 673,79	Pacine du Lac
APLAC00148	DALKIA sim' esu CL pédilave Rehab	RETOUR	8 987,00	2 696,10	01/01/2021	31/12/2020	10,00	6 290,90	Pacine du Lac
APLAC00150	CARTERON alimentation pédilave REHAB	REPRISE	1 981,26	594,42	01/01/2021	31/12/2020	10,00	1 386,83	Pacine du Lac
APLAC00151	SAREP refac jointe APOIR REHAB	RETOUR	21 291,00	11 073,81	25/05/2021	24/05/2020	5,00	10 177,19	Pacine du Lac
APLAC00154	REXEL projecteurs LDVx30 REHAB	RETOUR	10 181,31	2 370,99	03/09/2021	02/09/2021	10,00	7 810,32	Pacine du Lac
APLAC00156	REXEL lampes CORELINE70 REHAB	RETOUR	3 505,65	816,39	03/09/2021	02/09/2021	10,00	2 689,26	Pacine du Lac
APLAC00163	B&C instali' douche froide	REPRISE	625,50	119,96	31/01/2022	30/01/2022	10,00	505,54	Pacine du Lac
APLAC00164	CP PLAST instali' eseu scandinave	REPRISE	580,00	111,71	26/01/2022	27/01/2022	10,00	468,29	Pacine du Lac
APLAC00173	DALKIA sécurisation accès REHAB 2021	REPRISE	3 283,44	1 303,59	02/01/2022	01/01/2022	5,00	1 980,85	Pacine du Lac
APLAC00176	ECONERGIE volet roulant + pose	REPRISE	1 531,52	305,46	02/01/2022	01/01/2022	5,00	1 226,06	Pacine du Lac
APLAC00001	AIDOPC PC serveur Heitz R560593	REPRISE	691,38	698,86	06/01/2019	07/01/2024	5,00	2,52	Pacine du Lac
APLAC00002	AIDOPC ordi portables x3 R5634334-R5634337-R5634336	REPRISE	2 036,50	2 036,50	06/01/2019	07/01/2022	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00002	KONICA ordulateur+boitier DELL	REPRISE	2 360,86	2 360,86	01/01/2019	31/12/2021	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00051	SEPIAA Base Brass REHAB APLAC	REPRISE	4 860,52	4 722,93	18/02/2019	17/02/2024	5,00	127,59	Pacine du Lac
APLAC00062	SEPIAA Borne WiFi REHAB APLAC	REPRISE	3 546,84	3 590,93	18/02/2019	17/02/2024	5,00	44,09	Pacine du Lac
APLAC00066	AVANTECH lx.x2 + support x2	REPRISE	2 538,00	2 494,89	01/02/2019	31/01/2024	5,00	43,11	Pacine du Lac
APLAC00070	SEM TPE	PROPRE	318,00	318,00	26/01/2019	27/01/2022	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00080	MISCO vidéo projecteur	REPRISE	1 464,71	1 267,54	16/06/2019	15/06/2024	5,00	207,07	Pacine du Lac
APLAC00105	MISCO pc portable JQ1HD12	PROPRE	619,00	619,00	26/10/2019	27/10/2022	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00128	MISCO écran-PC Full Heitz SZCKJ13 / SZCKJ13	REPRISE	2 102,16	2 102,16	20/01/2020	19/01/2023	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00136	MISCO pc ProBook FT 5C025454T	PROPRE	569,00	569,00	05/10/2020	04/10/2023	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00137	MISCO pc ProBook Top Player 5C0044CJTK	PROPRE	569,00	569,00	01/01/2021	31/12/2023	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00139	RECREA MISCO pc ProBook FT 5C02328WF	PROPRE	569,00	569,00	01/01/2021	31/12/2023	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00144	HEITZ matériel caisse ( Imprimante+lecteur+ afficheur )APLAC	REPRISE	2 369,77	1 421,85	01/01/2021	31/12/2025	5,00	947,92	Pacine du Lac
APLAC00149	MISCO PC 5CD10950290 M.A	PROPRE	701,00	617,07	12/05/2021	11/05/2024	3,00	83,93	Pacine du Lac
APLAC00152	HEITZ lecteur de cartes + camera 3D	REPRISE	8 664,92	8 664,92	01/01/2021	31/12/2023	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00153	MISCO PC ProBook 5CD1045R1TN	PROPRE	724,90	695,58	30/03/2021	29/03/2024	3,00	29,32	Pacine du Lac
APLAC00156	MISCO PC F FOURTIER 5CD1154955	PROPRE	677,16	677,63	07/08/2021	06/08/2024	3,00	199,53	Pacine du Lac
APLAC00175	MISCO PC TopPlayeare 5CD2220P09	PROPRE	880,60	402,52	25/08/2022	26/08/2025	3,00	467,08	Pacine du Lac
APLAC00005	OMB armoire	RETOUR	315,36	315,36	01/01/2019	31/12/2023	5,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00006	OMB siège accueil x2	RETOUR	495,85	495,85	01/01/2019	31/12/2023	5,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00007	OMB siège bureau x3	RETOUR	698,58	698,58	01/01/2019	31/12/2023	5,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00008	OMB MOBILIER synergies	REPRISE	815,08	404,42	15/01/2019	14/01/2023	10,00	410,66	Pacine du Lac
APLAC00009	VALIMYNYCK bains acier x14	RETOUR	1 527,94	1 527,94	01/01/2019	31/12/2023	5,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00010	VALIMYNYCK chaises s6	RETOUR	921,26	921,26	01/01/2019	31/12/2023	5,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00074	VALIMYNYCK bains acier APLAC	RETOUR	1 750,08	1 750,08	06/07/2019	05/07/2022	3,00	0,00	Pacine du Lac
APLAC00084	BO chaises x20 APLAC	RETOUR	1 708,00	721,57	11/10/2019	10/10/2023	10,00	986,43	Pacine du Lac
APLAC00129	Facture VASSARD OMB MOBILIER	RETOUR	3 537,37	1 522,53	12/08/2019	11/08/2023	10,00	2 014,84	Pacine du Lac
			<b>696 628,56</b>	<b>367 181,52</b>				<b>329 447,04</b>	

CS



Piscine R. Girardy  
Avenue Chautemps  
45200 MONTARGIS

Nombre de casiers : 300

- Serrure Picard fonctionnant avec un jeton

FMI : 750 personnes

Caisse manuel à tickets



8/5




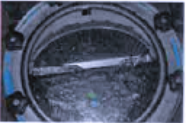

## ÉTAT DES LIEUX DU MATÉRIEL DE NETTOYAGE






### PISCINE DU LAC

- Robot aspirateur bassin : Hexagone «CHRONO 510» (N° de série : CM510-0531)  
Acquit le 16/07/2013 avec contrat de maintenance  
Très bon état
  
- Auto laveuse : Nilfisk BA531 (N° de série : 084230581)  
Acquise le 25/07/2002 avec contrat de maintenance  
Très bon état
  
- Nettoyeur haute pression : Karcher K4 compact  
Acquit le 06/12/2017  
Très bon état






### PISCINE GIRARDY






- Robot aspirateur bassin : Hexagone «CHRONO 510» (N° de série : CM510-0063)  
Acquit le 21/06/2011 avec contrat de maintenance  
Très bon état

INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
2 Pompes grand bassin avec pré filtre.	X			Marque KSB ETABLOC GN 100/250 année 2012. La manométrie est en bon état. Les pré filtres sont encrassés.	
Ensemble de vannerie en PVC.	X			Bon état général	
2 Pompes petit bassin avec pré filtre.	X			Marque KSB ETABLOC GN 80/250 année 2012. La manométrie est en bon état. Les pré filtres de marque CERT réf P 180/ 222 année 2011 sont encrassés.	
Pré filtre.			X	Encrassement prononcé des pré filtres.	
Ensemble de canalisations en PVC.	X			PVC Pression en très bon état général.	






INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Ensemble de filtres résine bobinés.	X			GB: 2 filtres de marque MMC type HC 254025200 Ø2500 , 4,90 m <sup>2</sup> de surface filtrante unitaire. PB: 1 filtre idem au GB. 2 lignes de filtration	
Synoptique grand bassin.					
2 Pompes doseuse chlore grand et petit bassin.	X			De marque ETATRON Type DLX M AMB. En service en saison d'été, car l'hiver la chloration se fait par chlore gazeux.	
5 Pompes doseuses Flocculant, pH et neutralisant.	X			De marque ETATRON Type DLX M AMB.	
Ensemble d'analyseurs en continu.	X			Syclope EVASION EVA 4000 chambre de mesure et débitmètre pour chlore gazeux	






10/1

INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Injection chlore	X			2 Suppresseurs de marque GRUNDFOS type CNR 5-5 pour injection de chlore gazeux, pour l'hiver.	
Injection chlore	X			2 Hydro éjecteurs de marque CIFEC E 109-12 C	
Déchloramineurs	X			2 Appareils de marque UV GERMI type UV DECHLO 200L 300T. Les lampes sont en fin de vie.	
Pompe balai	X			De marque KSB type Filtra N 30D à pré filtre incorporé. (Boîtier d'alimentation électrique ouvert)	
Chauffage des bassins	X			2 pompes KSB type Filtra N12D KS à pré filtre incorporé, pour le réseau secondaire de chaque filtration.	

INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Chauffage des bassins	X			3 Pompes GRUNDFOS type MAGNA 1 38-80-180. 2 pour le réseau secondaire GB et 1 pour le PB.	
Chauffage des bassins	X			3 Echangeurs à plaques de 240 KW unitaire, de marque URANUS sur régulation ZODIAC ATTENTION Amorces de fuite sur échangeur PB	
Distribution ECS	X			2 Ballons acier de 1500 litres unitaire, de marque ATLANTIC GUILLOT année 2012. La température de stockage est de 50 °C. Un ballon suffirait. La température de 50°C est insuffisante.	
Production ECS	X			Un échangeur de marque ATLANTIC GUILLOT année 2012 modèle RUS 612 DD sur régulation MAGNUM RUBIS T4 10 Millénium	
Circulation ECS	X			2 Circulateurs de marque SALMSON sur réseau primaire, un en service et un à l'arrêt. 1 Circulateur de marque SALMSON et un circulateur de marque GRUNDFOS sur réseau secondaire un en service et un à l'arrêt. Les tuyauteries sont réalisées en PE multicouche.	






1/1






INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Adoucisseur	X			Un adoucisseur de marque PERMO BWT ALCYO 6075 avec bac de saumure de 100 litres.	
Adduction	X			Un disconnecteur SOCLA EN 12729, équipé de filtre à cartouche CINTROPUR. Bien contrôler l'état d'encrassement du filtre. La date de vérification annuelle obligatoire du disconnecteur n'est pas visible.	
Branchement "sauvage"			X	Remplissage des bassins. BRANCHEMENT INTERDIT	
Panoplie de comptage appoints des bassins	X			Ensemble en très bon état.	
Armoire électrique traitement d'eau	X			RAS	

INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Synoptique sous station, ECS et traitement d'air.					
Bacs tampon petit et grand bassin			X	Poser un revêtement sur les parois et au fond et remplacer les échelles métallique par du PVC.	
Ensemble de gaine aéraulique et tuyauteries en galerie technique	X			Bon état général. Pas de trace de rouille et d'humidité.	
Local réactifs.	X		X	Une cuve en polyéthylène de stockage acide de 1000 litres, équipée d'un bac de rétention. L'escalier d'accès fait de 3 parpaings posés au sol représente un danger extrême.	
Local réactifs.	X			Un bac de floculant de 250 litres et un de neutralisant de 125 litres. Ils sont équipés de leurs bacs de rétentions. Le local est ventilé.	






10/1







INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Local chlore gazeux.	X		X	Manque le masque à gaz et les consignes de sécurité. Les tubes de chlores vides ou remplis doivent être obligatoirement sanglés pour les maintenir debout et éviter la chute.	
Local chlore gazeux.	X			Doseur galets pédiluves.	
Local chlore gazeux.	X			Détecteur de fuites.	
Sous station.	X			Une CTA vestiaires et douches de marque HYDRONIC type AXM45 confort, année 2012	
Sous station.	X			Alimentée par chauffage urbain : 2 échangeurs à 55 plaques unitaire de marque BARRIQUAND type S19 A 102 qui alimentent les départs suivants :	






INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Départ piscine	X			Une pompe jumelée de marque SALMSON type DCX 80-150N	
Départ CTA	X			Une pompe jumelée de marque SALMSON type DCX 65-90N	
Départ radiateurs	X		X	Une pompe jumelée de marque SALMSON type DCX 32-35 dont la pompe n° 1 est HS (court-circuit)	
Vase d'expansion	X			De marque ZILMET et de 100 litres.	
Armoire électrique sous station.	X			Bon état général.	






10/1

INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
CTA Bassin.	X			De marque THERECO type VRC P 33 M de 2016.	
CTA Bassin.			X	L'endroit est très dangereux. Risque de chutes. Installer un garde-corps et revoir tout le système de fermeture	
Local réserve canoé kayak.				Local de rangement.	
Climatisation des bureaux.	X			Accueil. De marque PANASONIC, plafonnier. En bon état visuel.	
Climatisation des bureaux.	X			Secrétariat : Un spit PANASONIC R410 A	






INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Climatisation des bureaux.	X			Direction : Un spit PANASONIC R410 A	
Climatisation des bureaux.	X			Chef de bassin : Un spit PANASONIC R410 A	
Machinerie d'ouverture de la toiture.	X			Bon état général.	
TGBT	X			Prévoir une peinture de sol.	





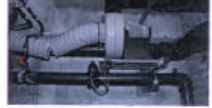
10/11

INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Production ECS.	X			Deux Ballons de 500 litres unitaire, électrique de marque LACAZE isolés par une jaquette en laine minérale année 2000. A proximité se trouve un mitigeur de marque TRUBERT taille 4.	
Chloration pédiluves.	X			Un surpresseur de marque LOWARA SM 90MB 14315	
Filtration.	X			3 Filtres à sable en résine de marque CALPLAS Ø2340 et de 4,12 m² de surface filtrante unitaire. Chaque filtre est équipé de son pressostat. La vannerie et manométrie sont en très bon état visuel.	
Synoptique					
Pompes de filtration bassins	X	X		1 Pompe de marque CALPEDA DNM 100/25 DC 2 Pompes KSB ETABLOC GN 100-250 année 2013 Ces pompes sont équipées de pré filtres CALPLAS.	






INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Ensemble de vannerie	X			Très bon état général.	
Chauffage des bassins	X			2 Réchauffeurs électriques marque PSA titane type RE 96 N de 133 Ampères.	
Régulation de la chloration GB		X		Un analyseur BAYROL Analyt. Attention à faire laisser tremper la sonde pH dans le KCL lors de l'arrêt de la piscine.	
Régulation de la chloration PB		X		Un analyseur de marque SWAN Combimat AM	
Régulation de la chloration patageoire			X	Un analyseur de marque EH type CONDUCTA POOL PAC non utilisé	

19/

INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Régulation de la chloration PB			X	Un analyseur de marque SWAN COMPACT 402 Hors service.	
Débitmètres		X		3 débitmètres grand bassin, petit bassin et pataugeoire. A l'arrêt le jour de la visite.	
Floculation		X		2 pompes péristaltiques de marque ETATRON type PDPMRVTYGON	
Irrigation vers analyseurs		X		Une pompe CALPEDA type CAM 60 E Attention au refroidissement du moteur Capot démonté.	
Filtre pataugeoire	X			Un filtre à sable en résine de marque CALPLAS Ø1260, 1,20 m <sup>2</sup> de surface filtrante. Des fuites externes l'ont abimé.	

INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Pompe de filtration pataugeoire			X	De marque CALPEDA NM4 50-25 BE équipée d'un préfiltre CALPLAS à couvercle borgne	
Ensemble des couvercles de pré filtres	X				
Bac tampon pataugeoire	X			En PEHD, Ø155, H 153, utile 140.	
Chauffage pataugeoire			X	Un réchauffeur électrique de marque AQUALUX démonté hors service.	
Ventilation bac tampon des bassins		X		Installer un purgeur sur la manchette du tuyau souple ou la remplacer par du tube rigide.	

10/1

INVENTAIRE TECHNIQUE	V1	V2	V3	Commentaires	Photos
Armoire électrique		X		Bon état général. Cependant, la plaque de protection des contacts directs ne parait pas efficace pour assurer la protection.	
Canalisations et comptage	X			Les canalisations sont en PVC pression en totalité. 2 compteurs d'appoint bassins et pataugeoire. Il manque un compteur pour l'eau chaude sanitaire.	
Local de stockage chlore		X		Revoir l'étanchéité du sol et la signalétique.	
Local de stockage chlore	X			Pompe doseuse de marque PROMINENT sans plaque signalétique.	
Local de stockage chlore	X			Station de dosage chlore pour les pédiluves de marque BAYROL Chlorilong G10. Démontée partiellement le jour de la visite.	

31



## ANNEXE 1 - PLANS ET DESCRIPTIONS DES BIENS MIS A DISPOSITION

---

1C : Consignes – Niveaux de températures et de confort

91

**ANNEXE 1C**

**Niveaux de confort pour les différents espaces**

Le délégataire doit veiller à utiliser l'équipement suivant les consignes à minima exposées ci-dessous ou sur ses propres engagements (consignes en période d'occupation)

Il devra fournir le relevé des températures et humidité suivant un nuage de points et en adéquation avec le graphique ci-après. Les relevés seront réalisés par zone et cumulé sur une période annuelle.

Il devra fournir le relevé des températures d'eau suivant un graphique annuel par bassin et par douches et relever les écarts inférieurs à la température minimale exigée. Il doit ainsi s'assurer que les températures minimales soient atteintes ou dépassées. □

Le concessionnaire doit s'assurer que le couple température résultante / hygrométrie ne dépasse pas la plage de confort plus de 3% du temps annuel d'occupation (cf. croquis ci-après). □

Le candidat est invité le cas échéant à proposer des consignes supérieures et garanties

Dans un souci d'économie d'énergie, le candidat est invité à étudier et proposer des réduction de température en période d'inoccupation (nocture notamment) - cf colonne spécifique à compléter

**Piscine du Lac**

Consignes	Consignes actuelles	Consignes basses	Consignes hautes	Commentaires
<b>Température de l'eau</b>				
Bassin sportif	27°C	27°C	28°C	
Bassin apprentissage	29,5°C	28°C	31°C	
Scolaires primaires	29°C			
Autres				
Eau des douches	38°C	37°C	39°C	± 1°C
Débit minimum des douches			10l / minutes	± 1l / minute

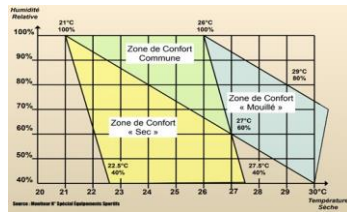
Garantie par le candidat	Commentaires	Commentaires en période d'inoccupation
27°C	± 1°C	
29°C	± 1°C	
29°C	± 1°C	
37°C	± 1°C	
10l / minutes	± 1l / minute	

<b>Température de l'air</b>				
Halle(s) bassin(s)		26°C	27°C	± 1°C / 70% Hr ± 10%
Annexes baigneurs	23°C	23°C	24°C	± 1°C
Hall d'accueil		19°C	20°C / 22°C	± 1°C (hiver)
Locaux du personnel (non humides : administration, réunion...)		19°C	21°C	± 1°C (hiver)
Locaux du personnel (humides : office MNS, infirmerie...)		25°C	26°C	± 1°C
Locaux techniques				Non contrôlés
Dépôts et stockage		19°C		± 1°C

Garantie par le candidat	Commentaires	Commentaires en période d'inoccupation
26°C	± 1°C / 70% Hr ± 10%	
23°C	± 1°C	
19°C	± 1°C (hiver)	
19°C	± 1°C (hiver)	
25°C	± 1°C	
19°C	± 1°C	

Les relevés doivent être précis, réguliers et dématérialisés. Ils doivent être réalisés dans la 1ère 1/2h d'ouverture ou de la séance concernée.

En terme d'humidité relative, il est préférable de se situer entre 45 et 65%. En deçà de 45%, l'évaporation des bassins et de l'eau sur les nageurs sera accentuée, causant une sensation de froid pour les usagers. Au-delà de 65%, il y a un risque important de condensation au niveau des parois les plus froides (d Pour optimiser le confort des usagers des bassins, il est important de maintenir des conditions de température et d'hygrométrie stables tout au long de l'année. En termes de température, il est conseillé de maintenir l'ambiance à une température proche de la température de l'eau des bassins. Ceci a pour but d'



**Piscine Girardy**

Consignes	Consignes actuelles	Consignes basses	Consignes hautes	Commentaires
<b>Température de l'eau</b>				
Bassin sportif	27°C	27°C	28°C	
Bassin apprentissage	27°	28°C	31°C	
Patageoire	29°C	30°C	33°C	± 1°C
Eau des douches	38°C	37°C	39°C	± 1°C
Débit minimum des douches			10l / minutes	± 1l / minute

Garantie par le candidat	Commentaires	Commentaires en période d'inoccupation
27°C	± 1°C	
29°C	± 1°C	
29°C	± 1°C	
37°C	± 1°C	
10l / minutes	± 1l / minute	

<b>Température de l'air</b>				
Annexes baigneurs				
Hall d'accueil				
Locaux du personnel (non humides : administration, réunion...)				
Locaux du personnel (humides : office MNS, infirmerie...)				
Locaux techniques				
Dépôts et stockage				

Garantie par le candidat	Commentaires	Commentaires en période d'inoccupation

Les relevés doivent être précis, réguliers et dématérialisés. Ils doivent être réalisés dans la 1ère 1/2h d'ouverture ou de la séance concernée.

En terme d'humidité relative, il est préférable de se situer entre 45 et 65%. En deçà de 45%, l'évaporation des bassins et de l'eau sur les nageurs sera accentuée, causant une sensation de froid pour les usagers. Au-delà de 65%, il y a un risque important de condensation au niveau des parois les plus froides (d Pour optimiser le confort des usagers des bassins, il est important de maintenir des conditions de température et d'hygrométrie stables tout au long de l'année. En termes de température, il est conseillé de maintenir l'ambiance à une température proche de la température de l'eau des bassins. Ceci a pour but d'

*GS*

## ANNEXE 1 - PLANS ET DESCRIPTIONS DES BIENS MIS A DISPOSITION

---

1D : Programme travaux

93

## CONTRAT DSP 2024 - 2032 - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

(à réaliser dans les 18 premiers mois d'exécution du contrat)

### Piscine du Lac

N° ligne	Désignation travaux	Montant H.T. estimé	Montant T.T.C. estimé
1	Remplacement du mur rideau façade Ouest (étude pour mise en place d'un système mécanisé)	200 000,00 €	240 000,00 €
2	Mise en place de couvertures thermiques sur les deux bassins	331 233,08 €	397 479,70 €
Coût total travaux d'investissement Piscine du Lac		531 233,08 €	637 479,70 €

### Piscine Girardy

N° ligne	Désignation travaux	Montant H.T. estimé	Montant T.T.C. estimé
1	Installation d'un dispositif d'alarme contre l'intrusion et les baignades nocturnes (alarme + vidéoprotection)	11 958,00 €	14 349,60 €
2	Réfection des plages en carrelage	66 000,00 €	79 200,00 €
Coût total travaux d'investissement Piscine Girardy		77 958,00 €	93 549,60 €

Coût total travaux d'investissement contrat DSP piscines 2024 - 2032

609 191,08 €

731 029,30 €

10/1

**ANNEXE 2 – ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE QUANTITATIF ET QUALITATIF DES BIENS,  
MATERIELS ET APPAREILS**

---

2A : Inventaire qualitatif et quantitatif des biens, matériels et appareils, par équipement

95





**ANNEXE 2 - ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE QUANTITATIF ET QUALITATIF DES BIENS,  
MATERIELS ET APPAREILS**

---

2B : Etat des lieux qualitatif et quantitatif des biens, matériels et appareils, par équipement

9/

ANNEXE 2B

Etat des lieux qualitatif et quantitatif des biens, matériels et appareils, par équipement

MODELE ETAT DES LIEUX fournis, puis à intégrer de plein droit

Se reporter à l'onglet légende

Etat des lieux visuel	Date de visite :	Nom(s) des personnes présentes à l'état des lieux :
Date de construction	_____	
Date de restructuration (le cas échéant)	_____	
Derniers investissements réalisés	_____	
Rapports de vérifications périodiques	A joindre en annexes)	
Dernier rapport de la commission de sécurité	A joindre en annexes)	
Rapport des exploitants techniques	A joindre en annexes)	
Diagnostics spécifiques réalisés (le cas échéant)	A joindre en annexes)	
Etat		
Structures		Observations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des bétons</li> <li>• Etat des charpentes</li> <li>• Etat des locaux techniques</li> <li>• Etat des réseaux</li> <li>• Fissures</li> <li>• Affaissements</li> <li>• Autres</li> </ul>		
<p>Clos et couvert</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat des éanchétés</li> <li>• Etat des couvertures sèches</li> <li>• Etat des ouvrages de collecte et d'écoulement des eaux pluviales</li> <li>• Etat des fenêtres, murs rideaux</li> <li>• Etat des portes métalliques</li> <li>• Etat des revêtements de façades</li> <li>• Etat des occultations extérieures, brises soleil...</li> <li>• Etat des auvents</li> <li>• Etat des sous-faces de débords de toitures</li> <li>• Etat des autres composants</li> </ul>		
<p>Installations techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de chaleur</li> <li>• Traitement d'eau</li> <li>• Transformateur, TGBT, TD...</li> <li>• CTA, traitement d'air</li> <li>• Réseaux apparents (gainés, canalisations...)</li> <li>• Calorifugeages</li> <li>• Equipements terminaux de ventilation (grilles, bouches...)</li> <li>• Equipements terminaux d'électricité (PC, appareils d'éclairage...)</li> <li>• Appareils sanitaires</li> <li>• Robinetteries</li> <li>• Accessoires de plomberie (sèches mains...)</li> <li>• Systèmes de désenfumage</li> <li>• Systèmes SSI</li> </ul>		

Finitions Intérieures

Localisation / espaces	Sol	Mur	Plafonds	Menuiseries / cloisons / bloc portes / serrurerie	Equipements	Technique	Autres observations	Repère photos

Réerves éventuelles (le cas échéant) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

10/5

**ANNEXE 3 – LISTE DES MATERIELS, EQUIPEMENTS ET APPAREILS ACQUIS PAR LE  
CONCESSIONNAIRE, MOYENS HUMAINS ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT**

---

3A : Liste des matériels et équipements acquis par le Concessionnaire

9/

ANNEXE 3A

Liste des matériels et équipements acquis par le Concessionnaire, par équipement - PISCINE DU LAC

LISTE DES BIENS " MATERIELS, EQUIPEMENTS ET APPAREILS "

NOM DU CANDIDAT :

RÉCRÉA

L'objectif de cet onglet est de pouvoir disposer de l'ensemble des informations des biens sur un seul et même fichier.  
Le candidat est tenu de préciser les investissements ou renouvellement en cours de contrat qui sont détaillés et bien modalité d'amortissement (dégressif, linéaire...).  
Les montants figurant ci-dessous doivent correspondre aux lignes amortissements techniques et financiers et provision pour renouvellement du CEP et les VNC correspondre à l'investissement initial moins du cumul des amortissements pratiqués (calcul automatique). Pour mémoire, la VNC doit être nulle en fin de contrat et les biens sont considérés comme des biens de retour.  
Les renouvellements correspondant à des achats non amortis doivent figurer en charge annuelle dans le CEP.  
Le candidat reste responsable de la correcte incrémentation des cellules.  
Ajouter autant de lignes que nécessaires en gardant le principe du tableau croisé dynamique et des restrictions de validation pour certaines cellules (Catégorie qui renvoie à l'onglet légers, acquisition ou reprise, investissement ou renouvellement, type de biens : retour, reprise, propre).

Liste des pièces								Amortissements techniques et financiers																		
Motif/Action / Catégorie	Localisation / espace	Désignation	Marque / Modèle / caractéristiques	Commentaire	Acquisition ou reprise	Investissement ou renouvellement en cours de contrat	Année	Catégorie juridique	Type de bien	Quantité	Coût unitaire HT	Coût HT	Durée d'amortissement	Modalités d'amortissement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	VNC en fin de contrat		
<b>INVESTISSEMENTS - MATERIEL</b>																										
Matériau ludique et pédagogique	Piscine du Lac / Salle bassin	Travaux rénovation à terre 30x6m					2024	Biens de retour		20	2020€	400,00€	8	Linéaire	20	50	50	50	50	50	50	50	50	21	0,00€	
Matériau ludique et pédagogique	Piscine du Lac / Salle bassin	Matériau traité Parfait					2024	Biens de retour		1	5 000,00€	5 000,00€	8	Linéaire	365	625	625	625	625	625	625	625	625	260	0,00€	
Matériau ludique et pédagogique	Piscine du Lac / Salle bassin	Piscin					2025	Biens de retour		1	13 900,00€	13 900,00€	8	Linéaire	1033	1748	1748	1748	1748	1748	1748	1748	1748	719	0,00€	
Matériau espace bien-être	Piscine du Lac / espace bien-être	Décoration intérieure (plantes, lanternes, ...)					2024	Biens de retour		1	1 500,00€	1 500,00€	8	Linéaire	302	188	188	188	188	188	188	188	188	78	0,00€	
Équipement des salles de sports	Piscine du Lac / espace forme	Reel sportive					2024	Biens de retour		1	27 371,00€	27 371,00€	8	Linéaire	2859	2652	2652	2652	2652	2652	2652	2652	2652	2652	429	0,00€
Équipement des salles de sports	Piscine du Lac / espace forme	Clous de réparation					2024	Biens de retour		1	2 500,00€	2 500,00€	8	Linéaire	382	311	311	311	311	311	311	311	311	120	0,00€	
Spécialisée	Piscine du Lac / ensemble des espaces	Épave métallique					2024	Biens de retour		1	9 000,00€	9 000,00€	8	Linéaire	693	1188	1188	1188	1188	1188	1188	1188	1188	495	0,00€	
											0,00€													0,00€		
<b>INVESTISSEMENTS - TRAVAUX DEMANDES PAR LA VILLE</b>																										
		Travaux optimisation					2025	Biens de retour		1	105 180,00€	105 180,00€	7												0,00€	
		Travaux optimisation					2025	Biens de retour		1	115 500,00€	115 500,00€	7		27 024,87€	27 024,87€	27 024,87€	27 024,87€	27 024,87€	27 024,87€	27 024,87€	27 024,87€	27 024,87€	17 013,40€	0,00€	
		Travaux optimisation (piscin bassin)					2025	Biens de retour		1	50 027,08€	50 027,08€	7		15 402,87€	15 402,87€	15 402,87€	15 402,87€	15 402,87€	15 402,87€	15 402,87€	15 402,87€	7 701,43€	0,00€		
		Machine d'accès à l'eau									0,00€			6 735,54€	6 735,54€	6 735,54€	6 735,54€	6 735,54€	6 735,54€	6 735,54€	6 735,54€	6 735,54€	2 564,01€	0,00€		
											0,00€														0,00€	
											<b>TOTAL</b>	<b>391 391,08 €</b>		<b>4 386,52 €</b>	<b>51 684,16 €</b>	<b>51 684,16 €</b>	<b>51 684,16 €</b>	<b>51 684,16 €</b>	<b>51 684,16 €</b>	<b>51 684,16 €</b>	<b>51 684,16 €</b>	<b>51 684,16 €</b>	<b>25 215,43 €</b>	<b>0,00 €</b>		



ANNEXE 3A

Liste des matériels et équipements acquis par le Concessionnaire, par équipement - PISCINE DE GIRARDY

LISTE DES BIENS " MATERIELS, EQUIPEMENTS ET APPAREILS"

NOM DU CANDIDAT :

RÉCRÉA

L'objectif de cet onglet est de pouvoir disposer de l'ensemble des informations des biens sur un seul et même fichier.

Le candidat est tenu de préciser les investissements ou renouvellement en cours de contrat qui seront réalisés et leurs modalités d'amortissement (dégressif, linéaire...).

Les montants figurant ci-dessous doivent correspondre aux lignes amortissements techniques et financiers et provision pour renouvellement du CEP et les VNC correspondre à l'investissement initial minoré du cumul des amortissements pratiqués (calcul automatique). Pour mémoire, la VNC doit être nulle en fin de contrat et les biens sont considérés comme des biens de retour.

Les renouvellements correspondant à des achats non amortis doivent figurer en charge annuelle dans le CEP.

Le candidat reste responsable de la correcte incrémentation des cellules.

Ajouter autant de lignes que nécessaires en gardant le principe du tableau croisé dynamique et des restrictions de validation pour certaines cellules (Catégorie qui renvoie à l'onglet Légende, acquisition ou repris, Investissement ou renouvellement, type de biens : retour, reprise, propre).

Liste des pièces				Amortissements techniques et financiers																	
Identification / catégorie	Localisation / espaces	Désignation	Investissement ou renouvellement en cours de contrat	Année	Catégorie juridique Type de biens	Quantité	Coût unitaire HT	Coût HT	Durée amortissement	Modalités d'amortissement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	VNC en fin de contrat	
<b>INVESTISSEMENTS - MATERIEL</b>																					
Mobilier ludique et pédagogique	Piscine de Girardy / hallé bassin	Mur d'escalade Aquatique	Investissement	2024	Biens de retour	1	19 365,00 €	19 365,00 €	8	Linéaire	2421	2421	2421	2421	2421	2421	2421	2421	2421	0	0,00 €
Mobilier de bureau	Piscine de Girardy	Chaise du Personnel	Investissement	2024	Biens de retour	2	700,00 €	1 400,00 €	8	Linéaire	275	275	275	275	275	275	275	275	275	0	0,00 €
Mobilier d'entretien et de nettoyage	Piscine de Girardy	Robot	Investissement	2024	Biens de retour	1	5 500,00 €	5 500,00 €	8	Linéaire	688	688	688	688	688	688	688	688	688	0	0,00 €
<b>INVESTISSEMENT - TRAVAUX</b>																					
Dispositif d'alarme & vidéosurveillance		Dispositif d'alarmes	Investissement	2025	Biens de retour	1	11 958,00 €	11 958,00 €	7	Linéaire		1 708,29 €	1 708,29 €	1 708,29 €	1 708,29 €	1 708,29 €	1 708,29 €	1 708,29 €	1 708,29 €	0,00 €	0,00 €
							0,00 €	0,00 €												0,00 €	0,00 €
							0,00 €	0,00 €												0,00 €	0,00 €
							0,00 €	0,00 €												0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>							<b>38 223,00 €</b>				<b>3 283,13 €</b>	<b>4 991,41 €</b>	<b>4 991,41 €</b>	<b>4 991,41 €</b>	<b>4 991,41 €</b>	<b>4 991,41 €</b>	<b>4 991,41 €</b>	<b>4 991,41 €</b>	<b>4 991,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

16/5

**ANNEXE 3 - LISTE DES MATERIELS, EQUIPEMENTS ET APPAREILS ACQUIS PAR LE  
CONCESSIONNAIRE, MOYENS HUMAINS ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT**

---

3B : Organisation des moyens humains du Concessionnaire, y compris organigramme par équipement puis consolidé

3/

**ANNEXE 3B**

**Organisation des moyens humains, par équipement - PISCINE DU LAC**

**MOYENS HUMAINS**

**NOM DU CANDIDAT :**

**RÉCRÉA**

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant et est invité à émettre tous commentaires utiles à la compréhension de son offre.

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules.

Les salaires et charges devront être reportés dans le CEP.

Moyens humains (Année 3)	Effectifs	Nb d'heures annuelles	EQTP (équivalent temps plein)	Type de contrat (CDI / CDD)	Salaires annuelles brut	Charges annuelles patronales	Autres charges	Rémunérations brutes chargées année N	Commentaires
<b>Administration - Direction</b>	<b>1</b>	<b>1607</b>	<b>1,00</b>					<b>60 664 €</b>	
Responsable d'établissement	1	1607	1,00	CDI	39 600,00 €	18 216,00 €	2 847,64 €	60 664 €	
<b>Sécurité - surveillance - animation - encadrement</b>	<b>9</b>	<b>12052,5</b>	<b>7,50</b>					<b>226 128 €</b>	
Coordinateur(trice) des Activités Aquatiques	1	1607	1,00	CDI	28 800,00 €	7 200,00 €	2 231,44 €	38 231 €	
Educateur(trice) des Activités Aquatiques	1	1607	1,00	CDI	25 200,00 €	6 300,00 €	2 085,64 €	33 586 €	
Educateur(trice) des Activités Aquatiques	1	1607	1,00	CDI	25 200,00 €	6 300,00 €	2 085,64 €	33 586 €	
Educateur(trice) des Activités Aquatiques	1	1607	1,00	CDI	25 200,00 €	6 300,00 €	2 085,64 €	33 586 €	
Educateur(trice) des Activités Aquatiques	1	1607	1,00	CDI	25 200,00 €	6 300,00 €	2 085,64 €	33 586 €	
Surveillant(e) de baignade	1	1607	1,00	CDI	22 464,00 €	5 616,00 €	1 974,83 €	30 055 €	
BPJEPS en formation (nouveau BPJEPS)	1	804	0,50	Apprentissage	6 300,00 €	630,00 €	903,22 €	7 833 €	
BPJEPS en formation (nouveau BPJEPS)	1	804	0,50	Apprentissage	6 300,00 €	630,00 €	903,22 €	7 833 €	
BPJEPS en formation (recrutement d'un BPJEPS supplémentaire)	1	804	0,50	Apprentissage	6 300,00 €	630,00 €	903,22 €	7 833 €	
<b>Accueil</b>	<b>5</b>	<b>7346,285714</b>	<b>3,82</b>					<b>113 485 €</b>	
Coordinateur(trice) Accueil & Hygiène	1	1607	1,00	CDI	25 200,00 €	5 040,00 €	2 043,04 €	32 283 €	
Conseiller(e) relation client	1	1607	1,00	CDI	22 464,00 €	4 492,80 €	1 933,60 €	28 890 €	
Conseiller(e) relation client	1	1607	1,00	CDI	22 464,00 €	4 492,80 €	1 933,60 €	28 890 €	
Conseiller(e) relation client	1	918	0,57	CDI	12 836,57 €	2 567,31 €	1 199,20 €	16 603 €	
Apprenti	1	1607	0,25	Apprentissage	5 280,00 €	1 056,00 €	482,14 €	6 818 €	
<b>Entretien - hygiène - technique</b>	<b>3</b>	<b>4821</b>	<b>3,00</b>					<b>86 299 €</b>	
Agent d'entretien	1	1607	1,00	CDI	22 188,00 €	4 437,60 €	1 922,56 €	28 548 €	
Agent d'entretien	1	1607	1,00	CDI	22 188,00 €	4 437,60 €	1 922,56 €	28 548 €	
Technicien polyvalent	1	1607	1,00	CDI	22 716,00 €	4 543,20 €	1 943,68 €	29 203 €	
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>25827</b>	<b>15,32</b>		<b>365 900,57 €</b>	<b>89 189,31 €</b>	<b>31 486,51 €</b>	<b>486 576,40 €</b>	

Détails des autres charges	
dont - Versement transport	2 012,45 €
dont - Taxes sociales	4 573,76 €
dont - Tickets restaurant	8 935,07 €
dont - Mutuelle	3 645,33 €
dont - Gestion de la formation	3 659,01 €
dont - Formation au-delà de l'obligation légale	4 550,90 €
dont - Médecine du travail	1 800,00 €
dont - Vêtement de travail	2 310,00 €
<b>Total autres charges</b>	<b>31 486,51 €</b>

Convention collective à renseigner	Convention collective du sport
------------------------------------	--------------------------------

GS

## ANNEXE 3B

### Organisation des moyens humains, **par équipement** - PISCINE DE GIRARDY

#### MOYENS HUMAINS

**NOM DU CANDIDAT :**

**RÉCRÉA**

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant et est invité à émettre tous commentaires utiles à la compréhension de son offre.

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules.

Les salaires et charges devront être reportés dans le CEP.

Moyens humains	Effectifs	Nb d'heures annuelles	EQTP (équivalent temps plein)	Type de contrat (CDI / CDD)	Salaires annuelles brut	Charges annuelles patronales	Autres charges	Rémunérations brutes chargées année N	Commentaires
Sécurité - surveillance - animation - encadrement	3	1004	0,63					21 079 €	
<i>Surveillant(e) de baignade</i>	1	335	0,21	CDD	5 148 €	1 287 €	591 €	7 026 €	
<i>Surveillant(e) de baignade</i>	1	335	0,21	CDD	5 148 €	1 287 €	591 €	7 026 €	
<i>Surveillant(e) de baignade</i>	1	335	0,21	CDD	5 148 €	1 287 €	591 €	7 026 €	
Accueil	2	670	0,42					13 473 €	
<i>Conseiller(e) relation client</i>	1	335	0,21	CDD	5 148 €	1 030 €	559 €	6 736 €	
<i>Conseiller(e) relation client</i>	1	335	0,21	CDD	5 148 €	1 030 €	559 €	6 736 €	
Entretien - hygiène - technique	2	670	0,42					13 316 €	
<i>Agent d'entretien</i>	1	335	0,21	CDI	5 085 €	1 017 €	556 €	6 658 €	
<i>Agent d'entretien</i>	1	335	0,21	CDI	5 085 €	1 017 €	556 €	6 658 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>2344</b>	<b>1,46</b>		<b>35 910 €</b>	<b>7 954 €</b>	<b>4 003 €</b>	<b>47 867 €</b>	

<i>Convention collective à renseigner</i>	<i>Convention collective du sport</i>
---	---------------------------------------

13/

**ANNEXE 3 - LISTE DES MATERIELS, EQUIPEMENTS ET APPAREILS ACQUIS PAR LE CONCESSIONNAIRE, MOYENS HUMAINS ET TRAVAUX D'INVESTISSEMENT**

---

3C : Liste, calendrier, modalités de conception, de réalisation et de financement des travaux d'investissements (compris gains énergétiques) à la charge du Concessionnaire

3C

Conformément au projet de contrat nous avons intégré dans notre projet la réalisation des travaux suivants :

- **Sur la Piscine du Lac**
  - Réhabilitation du mur rideau
  - Installations de deux couvertures thermiques
  
- **Sur la Piscine Girardy**
  - Installations d'un système de surveillance et alarme anti-intrusion
  - Réfection des plages en carrelage

Concernant le calendrier prévisionnel, notre attention se porte essentiellement sur la Piscine du Lac qui est ouverte à l'année et dont les travaux « lourds » nécessitent une fermeture temporaire de l'équipement que nous avons estimé à 3 mois.

Afin de maintenir une continuité de service sur le territoire, il nous semble pertinent de prévoir la fermeture de la piscine du Lac sur l'été 2025 afin de permettre aux habitants de pouvoir profiter de la Piscine Girardy.

Nous avons donc travaillé sur l'hypothèse d'une fermeture complète de la piscine du Lac pendant 3 mois du 1<sup>er</sup> juin au 31 Août 2025.

---

### *Fermeture de la piscine du Lac du 1<sup>er</sup> juin au 31 Août 2025 (3 mois)*

---

Cette fermeture totale, permettra d'effectuer les travaux envisagés (réhabilitation du mur rideau, couvertures thermiques) sans prendre le risque d'une cohabitation avec les usagers. Cette fermeture totale de l'équipement permettra de réaliser les travaux dans de bonnes conditions pour les entreprises sans risques de sécurité pour les usagers et de perturbations sur le service.

En contrepartie, le service public sera assuré avec l'ouverture de la piscine d'été Girardy sur ces 3 mois de fermeture.

Pour la piscine Girardy, compte tenu de son caractère saisonnier nous proposons d'effectuer les travaux sur le début d'année 2025 entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai pour pouvoir entamer la saison d'été 2025 avec un établissement remis en état (réfection des plages) et sécurisé (installation du système de surveillance).



En synthèse notre offre est bâtie sur le calendrier de réalisation suivant :

Calendrier prévisionnel des travaux	
<b>Piscine du Lac</b>	
Remplacement du mur rideau	<b>Du 1er juin au 31 Août 2025</b> <i>(fermeture totale de l'équipement)</i>
Couvertures thermiques	
<b>Piscine Girardy</b>	
Dispositif d'alarme & vidéosurveillance	<b>Entre le 1er janvier et le 31 Mai 2025</b> <i>(hors saison)</i>
Réfection des plages en carrelage	

## DESCRIPTION DE LA METHODOLOGIE ET DES MODALITES DE CONCEPTION ET DE REALISATION DES TRAVAUX

Tout d'abord, nous souhaitons mettre en avant l'expérience de Récréa et son partenaire technique (Dalkia) dans des projets similaires. Notre rôle est donc d'apporter à la Ville notre expertise pour définir des travaux pertinents, choisir les bons partenaires (entreprises) et suivre avec exigences la réalisation des prestations.

Notre rôle est également de garantir à la Ville des investissements pertinents et de maîtriser les coûts.

Si la collectivité nous fait confiance pour ce nouveau contrat, nous engagerons rapidement les négociations avec les entreprises désignées pour établir les devis définitifs et le prévisionnel des travaux

Le choix des solutions et des entreprises seront soumis à l'accord de la Ville.

Une attention très particulière sera portée sur le projet de réhabilitation du mur rideau et de la mise en place d'un système mécanisé. C'est selon nous l'investissement le plus sensible qui demandera le plus d'expertise.

A ce stade les entreprises envisagées sont les suivantes :

- Réhabilitation du mur rideau : Beaudin Châteauneuf
- Installations des couvertures thermiques : société HAEHN ou PULL OVER
- Installation d'un système de vidéosurveillance et anti-intrusion : SEPIAA
- Réfection des plages en carrelage : société Baille

Bien entendu, nous nous appuyerons sur l'expertise et le professionnalisme de ces sociétés que nous avons sélectionnées au regard de nos références communes.

Sur la réalisation des travaux nous établirons un planning avec des réunions de chantier hebdomadaires et des reporting réguliers à la Collectivité pour l'informer de l'avancement.

## PRESENTATION DE L'EQUIPE EN CHARGE DE LA CONCEPTION ET DE LA REALISATION DES TRAVAUX

Comme nous venons de l'exprimer ci-avant nous nous appuyerons sur l'expertise de ces sociétés référencées.

En interne, la conception et le suivi de ces travaux sera piloter par le directeur du site avec l'appui de son directeur des opérations David Lagache.

Cette structure opérationnelle et de proximité bénéficiera d'un appui constant de 3 experts en interne :

- Delphine VAVASSEUR : Directrice Conception / Réalisation – Projets globaux
- Guillaume SEVIN : Directeur technique
- Eric GILET : Directeur QHSE (Qualité Hygiène Sécurité et Environnement)

Ces ressources internes apporteront leur expertise sur les phases de conception, réalisation et mise en exploitation des nouvelles installations.

En plus de ces ressources interne Récréa, nous bénéficieront également de l'expertise de notre partenaire technique DALKIA pour les sujets techniques et énergétiques.

## MODALITES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Conformément aux échanges avec la Ville, les travaux demandés dans le DCE sont traités de deux manières :

- Investissements / Travaux portés par le délégataire (intégrés dans une CFI : Compensation forfaitaire d'Investissements)
  - Piscine du Lac : Mise en place de couverture thermiques
  - Piscine Girardy : Installation système anti-intrusion vidéo surveillance
- Travaux « provisionnés » (traités dans le cadre de provisions transparentes)
  - Piscine du Lac : Remplacement du mur rideau
  - Piscine Girardy : Réfection du carrelage des plages

### Investissements portés par le délégataire

Conformément à la demande de la collectivité, nous avons prévu de porter les travaux suivants :

- Piscine du Lac : Mise en place de couverture thermiques (sur les deux bassins)
- Piscine Girardy : Système anti-intrusion & surveillance

Pour ces travaux nous avons réalisés des devis auprès de société spécialisés. En complément de ces devis nous avons appliqué un coefficient majorateur pour la maîtrise d'œuvre et les aléas.

Les budgets prévisionnels sont présentés ci-dessous :

**TRAVAUX PORTÉS PAR LE DELEGATAIRE**

Site	Investissements	Quantité	P.U HT	Total HT	Année de réalisation	Durée amortissement	Doté aux amortissement	VNC
Piscine du Lac	<b>Couvertures thermiques</b>			<b>331 233 €</b>			<b>44 164 €</b>	<b>0 €</b>
	Couverture thermique (grand bassin)	1	165 186,0 €	165 186 €	2025	7,5 ans	22 025 €	0 €
	Couverture thermique (petit bassin)	1	115 520,0 €	115 520 €	2025	7,5 ans	15 403 €	0 €
	Maîtrise d'œuvre & Aléas	1	50 527,1 €	50 527 €	2025	7,5 ans	6 737 €	0 €
Piscine Girardy	<b>Dispositif d'alarme &amp; vidéosurveillance</b>			<b>11 958 €</b>			<b>1 708 €</b>	<b>0 €</b>
	Dispositif d'alarme & vidéosurveillance	1	11 958,0 €	11 958 €	2025	7,0 ans	1 708 €	0 €
<b>Consolidé</b>	<b>TOTAL</b>			<b>343 191 €</b>			<b>45 873 €</b>	<b>0 €</b>

*Travaux portés par le délégataire : 343 K€*

Les devis sont transmis en toute transparence en annexe de cette offre. A noter que sur ces travaux sur lesquels l'exploitant

Cf : Annexe A6 : Devis travaux

Modalités d'amortissements

Dans le respect des règles comptables, les amortissements débutent à la réception des nouvelles installations. Nous avons donc pris l'hypothèse d'un début d'amortissement en 2025 (année 2 du contrat).

Les investissements sont amortis sur la durée restante du contrat (soit 7 ans) pour respecter la demande du cahier des charge et l'absence de VNC.

Modalités de financement

Pour le financement de ce montant, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

Montant à financer	343 191 €	
GEARING	50%	
	Cptx P = 50%	Dettes = 50%
TRI	TRI = 9,0%	TRI = 3,0%
TAUX	4,50%	1,50%
<b>TAUX MOYEN</b>	<b>6,00%</b>	
Frais financiers	87 666 €	

*GS*

### Justification de la compensation forfaitaire d'Investissement

		Piscine du Lac	Piscine Girardy	Consolidé
Montant à financer		331 233 €	11 958 €	343 191 €
AMORTISSEMENTS	Durée d'amortissement	7,5 ans	7,0 ans	
	Annuité d'amortissement	44 164 €	1 708 €	45 873 €
	Moyenne annuelle contrat (8 ans)	41 404 €	1 495 €	42 899 €
FRAIS FINANCIERS	Taux de financement	6,00%	6,00%	6,00%
	Frais financiers	84 796 €	2 870 €	87 666 €
	Moyenne annuelle sur la durée (8 ans)	10 599 €	359 €	10 958 €
Charges consolidées = CF(Investissement)		52 004 €	1 853 €	53 857 €

**Compensation forfaitaire d'investissements : 53 K€ / an**

### Travaux provisionnés

Conformément aux échanges, la réalisation des travaux sur le mur rideau (Piscine du Lac) et la réfection des carrelages (Piscine Girardy) sont traités via des provisions transparentes clairement identifiées dans le CEP.

Cette provision pourra être ajusté au regard des budgets définitifs.

A ce stade, nous avons maintenu les budgets prévisionnels inscrits dans le DCE à savoir :

TRAVAUX PROVISIONNES DANS LE CEP								
Site	Investissements	Quantité	P.U HT	Total HT	Année de réalisation	Durée amortissement	Dotation aux amortissements	VNC
Piscine du Lac	Remplacement du mur rideau			200 000 €			28 987 €	0 €
	Remplacement du mur rideau	1	200 000,0 €	200 000 €	2025	7,5 ans	28 987 €	0 €
Piscine Girardy	Réfection des plages en carrelage			66 000 €			9 429 €	0 €
	Réfection des plages en carrelage	1	66 000,0 €	66 000 €	2025	7,0 ans	9 429 €	0 €
Consolidé	TOTAL			266 000 €			38 086 €	0 €

**Budget des travaux provisionnés : 266 K€**

### Modalités d'amortissements

Dans le respect des règles comptables, les amortissements débutent à la réception des nouvelles installations. Nous avons donc pris l'hypothèse d'un début d'amortissement en 2025 (année 2 du contrat).

Ces travaux sont amortis sur la durée restante du contrat (soit 7 ans) pour respecter la demande du cahier des charge et l'absence de VNC.

/s/

## CALCUL DES GAINS ENERGETIQUES

Notre partenaire technique DALKIA a bien pris en compte la réalisation de ces travaux dans la réalisation de ces estimations.

La mise en place d'une couverture bassin et d'un mur rideau en été 2025 entraîne une diminution des consommations énergétiques notamment sur la chaleur utile et l'eau.

En effet, ces travaux permettent de faire des économies de consommation de chaleur et d'eau sur la partie évaporation des bassins :

- **Couverture Bassins :**
  - Economie des consommations d'eau (m3) : - 109,23 m3 (-0,52% d'éco sur la consommation de référence)
  - Economie des consommations de chaleur (MWh U) : - 106 MWh U (-7% d'éco sur la consommation de référence)
  
- **Mur rideau :**
  - Economie des consommations d'eau (m3) : - 46,81 m3 (-0,22% d'éco sur la consommation de référence)
  - Economie des consommations de chaleur (MWh U) : - 106 MWh U (-3% d'éco sur la consommation de référence)

Le récapitulatif des économies est décrit ci-dessous :

	Cibles actuelles	Mise en place de variateurs sur les pompes bassins	Couverture sur bassins	Réfection mur rideau	Isolation bassin	Cibles retenus après travaux	Economies	Economies (%)	Economie (kWh hors taxes)
Eau (m3)	21 000		-109,23	-46,81		20 844	-156	-1%	-646,01 €
Eau (baigneur)	178					174	-4	-1%	-156,78 €
Chaleur (MWh U)	1 818		-106	-46,21		1 399	-419	-10%	-8 516,78 €
ELEC (MWh e)	614	-10,98			-16,38	629	-15	-1%	-38 983,86 €
Nombre de baigneur	120 000					120 000			
								TOTAL	-48 016,33 €

10/11

## **ANNEXE 4 – PLANNINGS D'UTILISATION ET AMPLITUDES ANNUELLES**

---

4A : Plannings d'utilisation, par équipement

19/





ANNEXE 4A

PLANNING D'UTILISATION petites vacances

LAC

RECREA

NOM DU CANDIDAT :

Le candidat est tenu de respecter les codes couleurs, de renseigner la colonne totale en incrémentant les plannings (exemple en juin) et enfin de renseigner le bilan des volumes horaires & séances hebdomadaires  
 Le candidat est tenu de distinguer clairement les temps d'évacuation des bassins et les temps de fermeture  
 Le candidat est tenu de renseigner le nombre d'effectifs affectés (planning type des agents) par cadre d'emploi  
 Il reste responsable de la correction incrémentation des cellules  
**Reporter au planning existant**

Personnel affecté par cadre d'emploi	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	
Direction / administration/coordination																				19
Accueil																				11
Surveillance bassin(s)																				16,75
Encadrement / enseignement bassin(s)																				5,25
Surveillance autre (à préciser)																				0
Encadrement / enseignement autre																				2,25
Nettoyage / entretien																				11
Gestion technique																				7
<b>Bassins sportifs</b>																				
Bassin sport ligne 1																				10,5
Bassin sport ligne 2																				10,5
Bassin sport ligne 3																				11
Bassin sport ligne 4																				11
Bassin sport ligne 5																				11
Bassin sport ligne 6																				11
Bassin d'apprentissage																				9
Espace détente																				9
Espace remise en forme sèche																				2,25
Direction / administration/coordination																				17
Accueil																				11
Surveillance bassin(s)																				17,75
Encadrement / enseignement bassin(s)																				5
Surveillance autre (à préciser)																				0
Encadrement / enseignement autre																				2,25
Nettoyage / entretien																				11
Gestion technique																				7
<b>Bassins sportifs</b>																				
Bassin sport ligne 1																				12
Bassin sport ligne 2																				12
Bassin sport ligne 3																				12
Bassin sport ligne 4																				11
Bassin sport ligne 5																				11
Bassin sport ligne 6																				11
Bassin d'apprentissage																				8,5
Espace détente																				8,5
Espace remise en forme sèche																				9

Espace aquatique	Volume horaire hebdomadaire*	Nb de séances hebdomadaires*
Grand Public	56,75	
Activités encadrées	23,25	34
Activité surveillée	12	6
Associations résidentes	25,5	Eq. heure / ligne d'eau
Pompier/Police/Gendarmerie	1,50	3

Espace détente	Volume horaire hebdomadaire*
Grand Public	58

Espace remise en forme sèche	Volume horaire hebdomadaire*
Activités encadrées	11,25

\* Intervalle d'ouverture par catégories d'utilisateurs (ne correspond pas à l'addition des créneaux alloués par ligne d'eau et par bassin)  
 \* Sur un même intervalle d'ouverture, plusieurs séances peuvent être organisées

Amplitude d'ouverture de l'équipement	Heures d'ouverture aux premiers usagers	Heures de fermeture en cours de journée	Heures de fermeture aux derniers usagers	Amplitude d'ouverture
Lundi	9h45	1h45	22h00	11,00
Mardi	9h15	3h00	22h00	11,00
Mercredi	7h00	3h00	22h00	12,00
Jeudi	9h15	1h45	21h30	10,50
Vendredi	7h00	3h00	22h00	12,00
Samedi	8h00	2h00	18h00	8,00
Dimanche	9h00	2h00	18h00	7,00
<b>TOTAL hebdomadaires</b>				<b>71,50</b>

\*maximale sur un espace

16/1

ANNEXE 4A

PLANNING D'UTILISATION période estivale

LAC

RECREA

NOM DU CANDIDAT :

Le candidat est tenu de respecter les codes couleurs, de renseigner la colonne totale en incrémentant les plannings (exemple en jaune) et enfin de renseigner le bilan des volumes horaires & séances hebdo

Le candidat est tenu de distinguer clairement les temps d'évacuation des bassins et les temps de fermeture

Le candidat est tenu de renseigner le nombre d'effectifs affectés (planning type des agents) par cadre d'emploi

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

Reporter au planning existant

Table for Monday (Lundi) showing activity usage from 6 AM to 23 AM across various basins and staff assignments.

Table for Monday (Lundi) showing staff assignments (Personnel affecté par cadre d'emploi) for various roles like Direction, Accueil, and Nettoyage.

Table for Tuesday (Mardi) showing activity usage from 6 AM to 23 AM across various basins and staff assignments.

Table for Tuesday (Mardi) showing staff assignments (Personnel affecté par cadre d'emploi) for various roles.

Table for Wednesday (Mercredi) showing activity usage from 6 AM to 23 AM across various basins and staff assignments.

Table for Wednesday (Mercredi) showing staff assignments (Personnel affecté par cadre d'emploi) for various roles.

Table for Thursday (Jeudi) showing activity usage from 6 AM to 23 AM across various basins and staff assignments.

Table for Thursday (Jeudi) showing staff assignments (Personnel affecté par cadre d'emploi) for various roles.

Table for Friday (Vendredi) showing activity usage from 6 AM to 23 AM across various basins and staff assignments.

Table for Friday (Vendredi) showing staff assignments (Personnel affecté par cadre d'emploi) for various roles.

Table for Saturday (Samedi) showing activity usage from 6 AM to 23 AM across various basins and staff assignments.

Table for Saturday (Samedi) showing staff assignments (Personnel affecté par cadre d'emploi) for various roles.

Table for Sunday (Dimanche) showing activity usage from 6 AM to 23 AM across various basins and staff assignments.

Table for Sunday (Dimanche) showing staff assignments (Personnel affecté par cadre d'emploi) for various roles.

Summary table for Espace aquatique and Espace détente showing weekly volume and number of sessions.

\* Intervalle d'ouverture par catégories d'usagers (ne correspond pas à l'addition des créneaux alloués par ligne d'eau et par bassin)

\* Sur un même intervalle d'ouverture, plusieurs séances peuvent être organisées

Table for Amplitude d'ouverture de l'équipement showing opening and closing hours for each day of the week.

Handwritten signature or initials.

## ANNEXE 4A

### PLANNING D'UTILISATION période estivale

Par équipement

**NOM DU CANDIDAT :** RECREA

Le candidat est tenu de respecter les codes couleurs, de renseigner la colonne totale en incrémentant les plannings (exemple en jaune) et enfin de renseigner le bilan des volumes horaires & séances hebdo  
 Le candidat est tenu de distinguer clairement les temps d'évacuation des bassins et les temps de fermeture  
 Le candidat est tenu de renseigner le nombre d'effectifs affectés (planning type des agents) par cadre d'emploi  
 Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules  
*Reporter au planning existant*

	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	Total	
<b>Lundi</b>																				<b>7,5</b>
Bassins sportif ligne 1					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7,5
Bassins sportif ligne 2					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7,5
Bassins sportif ligne 3					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7,5
Bassins sportif ligne 4					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7,5
Bassins sportif ligne 5					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7,5
Bassins sportif ligne 6					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7,5
Bassin d'apprentissage					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7,5
Splashpad					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	7,5
Direction / administration																				0
Accueil					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9,5
Surveillance bassin(s)					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	23,5
Encadrement / enseignement bassin(s)					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3
Surveillance autre (à préciser)					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Encadrement / enseignement autre																				0
Nettoyage / entretien					2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	13
Gestion technique																				0
<b>Mardi</b>																				<b>7,5</b>
<b>Mercredi</b>																				<b>7,5</b>
<b>Judi</b>																				<b>7,5</b>
<b>Vendredi</b>																				<b>7,5</b>
<b>Samedi</b>																				<b>8</b>
<b>Dimanche</b>																				<b>8</b>

Espace aquatique	Volume horaire hebdomadaire*	Nb de séances hebdomadaires*
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #d9ead3; border: 1px solid #ccc;"></span> Grand Public	53,5	
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #f4cccc; border: 1px solid #ccc;"></span> Activités encadrées	16,5	6
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #fff2cc; border: 1px solid #ccc;"></span> Activité surveillée	31,5	7
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #f4cccc; border: 1px solid #ccc;"></span> Autres organismes extérieurs	15	<b>Eq. heure / ligne d'eau</b> 15
<b>Splashpad</b>	<b>Volume horaire hebdomadaire*</b> 53,5	

\* Intervalle d'ouverture par catégories d'usagers (ne correspond pas à l'addition des créneaux alloués par ligne d'eau et par bassin)  
 \* Sur un même intervalle d'ouverture, plusieurs séances peuvent être organisées

Amplitude d'ouverture de l'équipement	aux premiers	fermeture en cours	fermeture aux	d'ouverture
Lundi	10h00	1h30	19h00	7,50
Mardi	10h00	1h30	19h00	7,50
Mercredi	10h00	1h30	19h00	7,50
Judi	10h00	1h30	19h00	7,50
Vendredi	10h00	1h30	19h00	7,50
Samedi	10h00	1h00	19h00	8,00
Dimanche	10h00	1h00	19h00	8,00
<b>TOTAL hebdomadaires</b>				<b>53,50</b>

16/

## **ANNEXE 4 – PLANNINGS D'UTILISATION ET AMPLITUDES ANNUELLES**

---

4B : Bilan et amplitudes annuelles à respecter par équipement

19/

**ANNEXE 4B**

**PLANNING D'UTILISATION bilan et amplitudes annuelles à respecter a minima par période**

*BILAN ANNUELLE DES OCCUPATIONS*

**NOM DU CANDIDAT :**

**RECREA**

Le candidat est tenu de renseigner les volumes horaires ainsi que le nombre de semaines concernés par ce régime d'utilisation

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

**PISCINE DU LAC**

Occupations annuelles espace aquatique	Période scolaire				Période petites vacances				Période grandes vacances				Total	
	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Total heures	%
Espace aquatique créneaux public	32	39,5	1264	29%	8	56,75	454	53%	10	63	630	71%	2348	39%
Activités aquatiques encadrées	32	30,75	984	23%	8	23,25	186	22%	10	20,5	205	23%	1375	23%
Créneaux scolaires primaires résidents	30	11,75	352,5	8%	8	0	0	0%	10	0	0	0%	352,5	6%
Créneaux scolaires secondaires résidents	32	16,5	528	12%	8	0	0	0%	10	0	0	0%	528	9%
Créneaux ALSH résident	32	10,00	320	7%	8	0	0	0%	10	0	0	0%	320	5%
Créneaux associations résidentes	32	26,5	848	20%	8	25,5	204	24%	10	4	40	4%	1092	18%
Créneaux scolaires extérieurs	32	0	0	0%	8	0	0	0%	10	0	0	0%	0	0%
Autres organismes extérieurs	32	1,50	48	1%	8	1,5	12	1%	10	1,5	15	2%	75	1%
			4345	100%			856	100%			890	100%	6091	100%

Occupations annuelles espace(s) connexe(s)	Période scolaire				Période petites vacances				Période grandes vacances				Total	
	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Total heures	%
Autres le cas échéant	32	49,25	1576		8	69,25	554		10	70,5	705		2835	
			1576				554				705		2835	
Amplitude d'ouverture moyenne totale de l'équipement	32	79,00	2528		8	71,50	572		10	67,00	670		3770	
Part des créneaux institutionnels imposé par le délégant pour l'espace aquatique	32	64,75	2072	82%	8	0	0		10	0	0		2072	55%
Part d'activité horaire à affectuer par le concessionnaire pour l'espace aquatique	32	26,5	848	34%	8	25,5	204	36%	10	4	40	6%	1092	29%

Nombre de jours d'ouverture par an	355	
Nb de période d'arrêts techniques	1	
Nb de jours total d'arrêt techniques	10	
Nb de jours de fermeture autres	0	
Nb de nocturnes hebdomadaires (accueil du public en soirée : après 20h)	0	

**PISCINE GIRARDY**

Occupations annuelles espace aquatique	Période scolaire				Période petites vacances				Période grandes vacances				Total	
	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Total heures	%
Espace aquatique créneaux public	32	0	0		8	0	0		10	53,5	535	63%	535	63%
Activités aquatiques encadrées	32	0	0		8	0	0		10	16,5	165	19%	165	19%
Créneaux scolaires primaires résidents	32	0	0		8	0	0		10	0	0	0%	0	0%
Créneaux scolaires secondaires résidents	32	0	0		8	0	0		10	0	0	0%	0	0%
Créneaux ALSH résident	32	0	0		8	0	0		10	0	0	0%	0	0%
Créneaux associations résidentes	32	0	0		8	0	0		10	0	0	0%	0	0%
Créneaux scolaires extérieurs	32	0	0		8	0	0		10	0	0	0%	0	0%
Autres organismes extérieurs	32	0	0		8	0	0		10	15	150	18%	150	18%
			0				0				850	100%	850	100%

Occupations annuelles espace(s) connexe(s)	Période scolaire				Période petites vacances				Période grandes vacances				Total	
	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Nombre de semaine	Heures / semaine	Total heures	%	Total heures	%
Autres le cas échéant	32	0	0		8	0	0		10	0	0		0	
			0				0				0		0	
Amplitude d'ouverture moyenne totale de l'équipement	32	0,00	0		8	0	0		10	53,50	535		535	
Part des créneaux institutionnels imposé par le délégant pour l'espace aquatique	32	0	0		8	0	0		10	0	0		0	
Part d'activité horaire à affectuer par le concessionnaire pour l'espace aquatique	32	0	0		8	0	0		10	31,5	315	59%	315	59%

Nombre de jours d'ouverture par an	70	
Nb de période d'arrêts techniques	1	
Nb de jours total d'arrêt techniques	7	En dehors de la saison
Nb de jours de fermeture autres	0	
Nb de nocturnes hebdomadaires (accueil du public en soirée : après 20h)	0	



## **ANNEXE 4 – PLANNINGS D'UTILISATION ET AMPLITUDES ANNUELLES**

---

4C : Bilan des séances, par équipement

19/

## ANNEXE 4C

## PLANNING D'UTILISATION bilan des séances et Eq h ligne d'eau

## BILAN ANNUELLE DES OCCUPATIONS

NOM DU CANDIDAT :

RECREA

Le candidat est tenu de renseigner les séances ainsi que le nombre de semaines concernés par ce régime d'utilisation

Le nombre de séances peut différer des créneaux horaires affectés à chaque catégories d'usagers. Exemple : sur un même créneau d'activités, plusieurs séances "activités" peuvent être

Le candidat reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

## PISCINE DU LAC

Occupations annuelles espace aquatique	Période scolaire				Période petites vacances				Période grandes vacances				Total	
	Nombre de semaine	/ semaine	Total	%	Nombre de semaine	/ semaine	Total	%	Nombre de semaine	/ semaine	Total	%	Total séances	%
Espace aquatique grand public (en heures par semaines)	32	39,5	1264	14%	8	56,75	454	25%	10	63	630	43%	2348	19%
Activités aquatiques encadrées (en heures par semaines)	32	30,75	984	11%	8	23,25	186	10%	10	20,5	205	14%	1375	11%
Activités encadrés (en séances par semaines)	32	44	1408		8	34	272		10	30	300			
dont activités apprentissage enfants	32	3	96		8	0	0		10	0	0			
dont autres activités enfants (bébé nageurs, jardin aquatique, loisirs...)	32	1	32		8	1	8		10	1	10			
dont activités apprentissage adultes	32	13	416		8	10	80		10	10	100			
dont autres activités adultes (spécifiques, loisirs...)	32	1	32		8	0	0		10	0	0			
dont activités aquasport (aquagym et dérivés)	32	26	832		8	23	184		10	19	190			
dont activités sport-santé	32	0	0		8	0	0		10	0	0			
dont autres (à préciser)	32	0	0		8	0	0		10	0	0			
Scolaires primaires résidents (en séances par semaines)	30	26,44	793,1	9%	8	0	0	0%	10	0	0	0%	793,1	6%
Nb de classes / créneaux	30	1,5			8	0	0		10	0				
Nb de créneaux	30	17,6			8	0	0		10	0				
Scolaires secondaires résidents (en séances par semaines)	32	24,75	792	9%	8	0	0	0%	10	0	0	0%	792	6%
Nb de classes / créneaux	32	1,5			8	0	0		10	0				
Nb de créneaux	32	16,5			8	0	0		10	0				
Scolaires extérieurs (en séances par semaines)	30	0	0	0%	8	0	0	0%	10	0	0	0%	0	0%
Nb de classes / créneaux	30	0	0		8	0	0		10	0	0			
Nb de créneaux	30	0	0		8	0	0		10	0	0			
ALSH résident (en heures par semaines)	32	10,00	320	3%	8	0	0	0%	10	0	0	0%	320	3%
	Nombre de semaine	Eq h ligne eau / semaine	Total Eq h ligne eau		Nombre de semaine	Eq h ligne eau / semaine	Total Eq h ligne eau		Nombre de semaine	Eq h ligne eau / semaine	Total Eq h ligne eau		Total Eq h ligne eau	
Associations résidentes	32	70,50	2256	24%	8	79,50	636	35%	10	4	40		2932	23%
Autres organismes extérieurs	32	0	0	0%	8	0	0	0%	10	0	0		0	0%
			9225	100%			1820	100%			1475		12520	100%

Occupations annuelles espace(s) connexe(s)	Période scolaire				Période petites vacances				Période grandes vacances				Total	
	Nombre de semaine	/ semaine	Total	%	Nombre de semaine	/ semaine	Total	%	Nombre de semaine	/ semaine	Total	%	Total séances	%
Autres le cas échéant (Bien-Être & Fitness) (en heures par semaines)	32	49,25	1576		8	69,25	554		10	70,5	705		2835	
			1576				554				705		2835	

Nb minimum d'événements annuels organisés (engagement du candidat) 12

NB. Les horaires présentés ci-dessus sont exprimés en temps effectif de baignade. C'est-à-dire que la période d'évacuation n'est pas comprise dans le calcul et vient en sus.

## PISCINE GIRARDY

Occupations annuelles espace aquatique	Période scolaire				Période petites vacances				Période grandes vacances				Total	
	Nombre de semaine	Séances / semaine	Total séances	%	Nombre de semaine	Séances / semaine	Total séances	%	Nombre de semaine	Séances / semaine	Total séances	%	Total séances	%
Espace aquatique grand public (en heures par semaines)	32	0	0		8	0	0		10	53,5	535	45%	535	45%
Activités aquatiques encadrées (en heures par semaines)	32	0	0		8	0	0		10	16,5	165	14%	165	14%
Activités encadrés (en séances par semaines)									10	16,5	165		165	
dont activités apprentissage enfants									10					
dont autres activités enfants (bébé nageurs, jardin aquatique, loisirs...)									10	15	150		150	
dont activités apprentissage adultes									10					
dont autres activités adultes (spécifiques, loisirs...)									10	1,5	15		15	
dont activités aquasport (aquagym et dérivés)									10					
dont activités sport-santé									10					
dont autres (à préciser)									10					
Scolaires primaires résidents	32	0	0		8	0	0		10	0	0		0	
Nb de classes / créneaux														
Nb de créneaux														
Scolaires secondaires résidents	32	0	0		8	0	0		10	0	0		0	
Nb de classes / créneaux														
Nb de créneaux														
Scolaires extérieurs	32	0	0		8	0	0		10	0	0		0	
Nb de classes / créneaux														
Nb de créneaux														
ALSH résident	32	0	0		8	0	0		10	0	0		0	
	Nombre de semaine	Eq h ligne eau / semaine	Total Eq h ligne eau		Nombre de semaine	Eq h ligne eau / semaine	Total Eq h ligne eau		Nombre de semaine	Eq h ligne eau / semaine	Total Eq h ligne eau		Total Eq h ligne eau	
Associations résidentes	32	0	0		8	0	0		10	0	0		0	
Autres organismes extérieurs	32	0	0		8	0	0		10	15	150	13%	150	13%
			0				0				1180	100%	1180	100%

Occupations annuelles espace(s) connexe(s)	Période scolaire				Période petites vacances				Période grandes vacances				Total	
	Nombre de semaine	Séances / semaine	Total séances	%	Nombre de semaine	Séances / semaine	Total séances	%	Nombre de semaine	Séances / semaine	Total séances	%	Total séances	%
Autres le cas échéant	32	0	0		8	0	0		10	0	0		0	
			0				0				0		0	

Nb minimum d'événements annuels organisés (engagement du candidat) 12

GS

## **ANNEXE 4 – PLANNINGS D'UTILISATION ET AMPLITUDES ANNUELLES**

---

4D : Bilan des activités et animations, par équipement

19/

**ANNEXE 4D**

**ACTIVITES & ANIMATIONS**

Le candidat est tenu de renseigner le tableau suivant  
 La liste (non exhaustive) n'est donnée qu'à titre indicatif. Il appartient au candidat d'établir et de renseigner son programme théorique sur la base des désignations d'activités correspondant au listing suivant.  
 Il émet tous commentaires nécessaires à la bonne compréhension de son programme d'activités et d'animations (ex : cours collectifs, temps de l'activité, conditions d'encadrement, cours virtuel, licence...)

**PISCINE DU LAC**

Désignation		Programmation						
Activités aquatiques encadrées	Description sommaire / listing	Durée de la séance	Nb de séances période scolaire	Nb de séances période petites vacances	Nb de séances période grandes vacances	Conditions d'encadrement	Commentaires	
Bébés nageurs	0-4 ans (découverte de l'eau)	45min	32,00	8,00	10,00	2 MNS		
Initiation	Ludimania dès 4 ans (Initiation au Savoir nager)	45 min	96,00			1 MNS		
Apprentissage enfant	Ludinage (apprentissage du savoir-nager)	45 min	384,00			1 MNS		
Stages enfants	Ludinage pendant les vacances scolaires (apprentissage du savoir-nager)	45min		80,00	100,00	1 MNS		
Perfectionnement enfant	Natation sportive associée aux clubs résidents					1 MNS		
Loisirs & renforcement enfants	Ludisport (découverte des sports aquatiques inédits en groupe et développer ses capacités physiques)	45 min	32,00			1 MNS		
Anniversaire(s)	Prestation comprenant l'animation et le goûter pour 10 enfants	1 heure	32,00	8,00	10,00	1 MNS	Pack commerciale complet reprenant la mascotte ludiboo	
Apprentissage adulte	Initiation aux nage codifiées (4 nages) et le plongeon	45 min	Représente 10% des séances d'apprentissage en période scolaire			1 MNS		
Perfectionnement adulte	Améliorer sa technique / augmenter ses capacités physiques	45 min				1 MNS		
Stages adultes	Stage d'apprentissage ou de perfectionnement	45 min	Représente 10% des séances d'apprentissage de vacances			1 MNS		
Leçons individuelles adultes & enfant	Appréhension du milieu aquatique / apprentissage du savoir nager / perfectionnement selon la thématique choisie par l'utilisateur Domin'O	30 min	suivant les besoins			1 MNS	Forme de coaching personnalisé Tarifs définis par les MNS	
Aïssance aquatique	Donner à chacun, à son rythme, les moyens de réussir à être en sécurité et prendre plaisir dans	1 heure	32,00			1 MNS		
Aquagym et dérivés	Aquafitness dont Aquabalance ; Aquabuilding ; Aqualorme ; Aquafusion, etc.	45 min	576,00	128,00	130,00	1 MNS		
Aquagym et dérivés avec matériels spécifiques (bike...)	Aquabiking	45 min	256,00	56,00	256,00	1 MNS		
Activités Fitness	Activité licence lesMills	45 min	480,00	120,00	100,00	1 BPJEPS		
<b>Animations aquatiques</b>								
Description sommaire / listing	Durée de la séance	Nb envisagé période scolaire	Nb envisagé période petites vacances	Nb envisagé période grandes vacances	Conditions d'encadrement	Commentaires		
Enfants (locations matos, autres)	Instant famille	1h30	1	1				
	Flow pulse		En fonction de la demande					
Adultes								
Séniors								
Tous publics	Aprem ludique	2h		6				
Partenariats locaux								
à compléter et détailler par le candidat								
<b>Autres animations</b>								
Description sommaire / listing	Durée de la séance	Nb envisagé période scolaire	Nb envisagé période petites vacances	Nb envisagé période grandes vacances	Conditions d'encadrement	Commentaires		
Enfants (locations matos, autres)								
Adultes								
Séniors								
Tous publics								
Partenariats locaux								
à compléter et détailler par le candidat								
<b>Programme d'animation avec minimum 12 évènements par an</b>								
<b>Animations bien-être</b>								
Description sommaire / listing	Durée de la séance	Nb envisagé période scolaire	Nb envisagé période petites vacances	Nb envisagé période grandes vacances	Conditions d'encadrement	Commentaires		
Enfants								
Adultes								
Séniors								
Tous publics	Voir l'offre initiale pour connaître nos animations prévisionnelles	Selon nature de l'animation	A définir en phase opérationnelle		Selon nature de l'évènement	Tous publics Adulte		
Partenariats locaux								
à compléter et détailler par le candidat								
<b>PISCINE GIRARDY</b>								
Désignation		Programmation						
Activités aquatiques encadrées	Description sommaire / listing	Durée de la séance	Nb de séances période scolaire	Nb de séances période petites vacances	Nb de séances période grandes vacances	Conditions d'encadrement	Commentaires	
Stages enfants	Découvrir et s'initier à différente activité ludiques et sportive	3H			5			
à compléter et détailler par le candidat								
<b>Animations aquatiques</b>								
Description sommaire / listing	Durée de la séance	Nb envisagé période scolaire	Nb envisagé période petites vacances	Nb envisagé période grandes vacances	Conditions d'encadrement	Commentaires		
Enfants (locations matos, autres)	Aprem's ludique	4,5H			7			
Adultes								
Séniors								
Tous publics								
Partenariats locaux								
à compléter et détailler par le candidat								
<b>Autres animations</b>								
Description sommaire / listing	Durée de la séance	Nb envisagé période scolaire	Nb envisagé période petites vacances	Nb envisagé période grandes vacances	Conditions d'encadrement	Commentaires		
Enfants (locations matos, autres)								
Adultes								
Séniors								
Tous publics								
Partenariats locaux								
à compléter et détailler par le candidat								
<b>Autre(s) offre(s) de service</b>								
Description sommaire	Durée de la séance	Ouverture envisagée période scolaire	Ouverture envisagée période petites vacances	Ouverture envisagée période grandes vacances	Conditions d'encadrement	Commentaires		
Restauration, snacking, food truck, glaciers...								
Locations événementielles : séminaires, manifestations...								
à compléter et détailler par le candidat								

95

**ANNEXE 5 – LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU CYCLE ELEMENTAIRE  
(MATERNELLES ET PRIMAIRES) DU TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITE ET LISTE DES  
CLUBS ET ASSOCIATIONS DESIGNES PAR LA COLLECTIVITE, SUSCEPTIBLES D’ETRE  
CONCERNES SANS QUE CETTE LISTE NE SOIT EXHAUSTIVE**

---

10/11

## Liste Scolaires, groupes spécialisés et Clubs fréquentant la piscine du Lac

### Scolaires :

- Elémentaires
  - o Maternelles :
    - Girodet
    - Grand Clos
    - Maurice Meunier
    - Jean Moulin
    - Albert Thierry
    - Paul Langevin
    - Génébrier
  - o Primaires
    - Maurice Meunier
    - Jean Moulin
    - Albert Thierry
    - Paul Langevin
    - Génébrier
    - Pasteur
    - Saint Louis
- Secondaires
  - o Collèges
    - Grand Clos
    - Chinchon
    - Lucie Aubrac
    - Saint-Louis
  - o Lycées
    - Lycée en forêt
    - Durzy
    - Chesnoy
    - EREA
    - Saint-Louis

### Groupes spécialisés :

- IME Montargis
- IME Chancepoix
- La vie au Grand Air
- Hôpital de Jour

### Clubs :

- USM Montargis Natation (course et Synchronisée)
- USM Montargis Plongée
- CKMVL (Kayak Polo)



19/

## LISTE DES CRENEAUX RESERVES

Liste des créneaux réservés destinés à accueillir les établissements / institutionnels du territoire de la Collectivité et désignés par la Collectivité

Utilisateurs	Période scolaire	Période petites vacances	Période Grande vacances	Commentaires	Conditions de surveillance et d'encadrement
<b>Scolaires "primaires" du territoire</b>	Petite section au CM2			Durée d'un cycle ≥ 12 séances Durée séance ≥ 40 minutes effectives dans l'eau Accueil les mardi et jeudi (toute la journée) Cf plannings actuels	Surveillance + encadrement (1 surveillant par bassin + 1 MNS par classe)
Total nb de séances hebdomadaires	24			Accueil de 1 à 2 classes en simultané par créneau (pour mémoire)	
Total séances annuelles	720			Sur la base de 30 semaines environ	
<b>Scolaires "secondaires" du territoire</b>	Collèges et Lycées			Collèges (priorité au 6ème et 5ème ne sachant pas nager) / Lycée Durée d'un cycle ≥ 8 séances Durée séance ≥ 50 minutes effectives dans l'eau	Surveillance Encadrement sous condition tarifaire
Total nb de séances hebdomadaires	16			Accueil de 1 à 2 classes en simultané (pour mémoire)	
Total séances annuelles	462			Sur la base de 32 semaines environ	
<b>Associations désignées</b>					
Natation synchronisée	148,5			Equivalent Lignes d'eau / heure annuelles (piscine du Lac)	
	78			Heures pour le grand bassin (6 lignes) (piscine du Lac)	
Natation de course	973,5	120	120	Equivalent Lignes d'eau / heure annuelles (piscine du Lac)	
Plongée	231	126		Equivalent Lignes d'eau / heure annuelles	
	132	72		Heures pour le grand bassin (6 lignes) (piscine du Lac)	
Kayak polo	48	10		Heures pour le grand bassin (6 lignes) (piscine du Lac)	
Total heures Equivalent Lignes d'eau	1 353	246	120	1 719	
Total heures grand bassin (6 lignes)	258	82	0	340	
ALSH du territoire	pm	pm	pm	Selon demande / en créneau partagé avec le public	

19/

19/

TARIFICATION APPLICABLES AUX USAGERS - PISCINE DU LAC

NOM DU CANDIDAT :

RÉCRÉA

Les articles de politique tarifaire devront intégralement être reportés dans le CEP  
 Tarifs entrant dans le champ d'application de la TVA  
 Pour les besoins du présent tableau, les tarifs sont exprimés TTC  
 Résidents : concernent les habitants et/ou travailleurs du territoire  
 Certains tarifs renseignés ci-dessous sont imposés

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant et est invité à émettre tous commentaires utiles à la compréhension des modalités de chacun des articles tarifaires ;  
 ainsi que tous commentaires sur le positionnement stratégique de sa grille tarifaire en comparaison des pratiques actuels et de la concurrence  
 Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

	Tarifification année N en € TTC	Tarifification année N en € HT	Commentaires
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace aquatique"</b>			
<b>Entrées aquatiques</b>			
Adulte (à partir de 15 ans)	2,90 €	2,42 €	
Enfant (3 à 14 ans)	2,10 €	1,75 €	
Enfant mois de 3 ans	0,00 €	0,00 €	
10 Entrées	21,50 €	17,92 €	
Pass famille	9,00 €	7,50 €	
Centre de loisirs hors Montargis (1 accompagnateur gratuit pour 8)	2,10 €	1,75 €	
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "activités aquatiques encadrées"</b>			
<b>ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER - ENFANT</b>			
1 séance bébé nageur	15,00 €	12,50 €	
10 séances bébé nageurs	135,00 €	112,50 €	
Stage intensif "5 séances" (séance de 45 min)	55,00 €	45,83 €	
Académie du savoir-nager	350,00 €	291,67 €	
<b>ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER - ADULTE</b>			
Domin'O (1 séance par semaine + accès illimité aux espaces)	490,00 €	408,33 €	
<b>AQUASPORTS / FITNESS</b>			
1 séance activité BASIC	12,00 €	10,00 €	
10 séances activités BASIC	108,00 €	90,00 €	
1 séance PREMIUM	15,00 €	12,50 €	
10 séances PREMIUM	135,00 €	112,50 €	
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace bien-être"</b>			
1 Entrée Liberté	10,00 €	8,33 €	
Séance aromathérapie (45 min)	13,00 €	10,83 €	
10 entrées Liberté	90,00 €	75,00 €	
<b>Tarifs perçus auprès des prestations "couplées" (formules &amp; abonnements multi-activités)</b>			
Adhésion à la Smiling Community (à régler lors de la première adhésion)	30,00 €	25,00 €	
CLASSIC (accès illimité à l'espace aquatique et BE)	25,00 €	20,83 €	
+ Option "1" activités par semaine	14,00 €	11,67 €	
+ Option "3" activités par semaine	21,00 €	17,50 €	
+ Option "5" activités par semaine	25,00 €	20,83 €	
<b>Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "institutionnels"</b>			
<b>Scolaires</b>			
Secondaires sans pédagogie (1 heure)	55,00 €	45,83 €	
Scolaires élémentaires avec pédagogie (40 minutes)	107,50 €	89,58 €	
<b>Service public Clubs et associations</b>			
1 heure ligne d'eau - hors surveillance	25,00 €	20,83 €	
1 heure bassin sportif - hors surveillance	90,00 €	75,00 €	
1 heure bassin activité - hors surveillance	80,00 €	66,67 €	
1 heure espace aquatique - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	300,00 €	250,00 €	
1/2 journée espace aquatique - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	500,00 €	416,67 €	
1 journée espace aquatique - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	1 000,00 €	833,33 €	
1 heure espace bien-être OU forme - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	300,00 €	250,00 €	
1/2 journée espace bien-être OU forme - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	500,00 €	416,67 €	
1 journée espace bien-être OU forme - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	1 000,00 €	833,33 €	
1 heure de mise à disposition MNS -	35,00 €	29,17 €	
ALSH commune (par passage)	2,00 €	1,67 €	
<b>Autres produits</b>			
Caution bracelet	5,00 €	4,17 €	
Entrée événementielle	de 10€ à 40€	de 8,3€ à 33,33€	
Forfait Anniversaire pour 10 enfants - Aquatique ou NeoXperiences	125,00 €	104,17 €	
Enfant supplémentaire (anniversaire)	12,50 €	10,42 €	
Forfait Anniversaire pour 10 enfants - Aquatique et NeoXperiences	180,00 €	150,00 €	
Enfant supplémentaire (anniversaire)	20,00 €	16,67 €	
Supplément "Instant famille"	3,00 €	2,50 €	
<b>Néoxperience</b>			
Arena immersive - NeoXperiences - 20 min (prix par personne)	5,50 €	4,58 €	
Arena immersive - NeoXperiences - 40 min (prix par personne)	9,50 €	7,92 €	
Arena immersive - NeoXperiences - 1h (prix par personne)	13,00 €	10,83 €	

Offre PRO (Comité d'entreprise ...) : réduction de 5 à 10% sur toutes les prestations (entrées, activités et abonnements) en fonction des engagements en termes de chiffre d'affaires pris par le comité d'entreprise (voir la note "Offre PRO" ci-après).

## ANNEXE 7

### TARIFICATION APPLICABLES AUX USAGERS - PISCINE DE GIRARDY

**NOM DU CANDIDAT :**

**RÉCRÉA**

Les articles de politique tarifaire devront intégralement être reportés dans le CEP

Tarifs entrant dans le champ d'application de la TVA

Pour les besoins du présent tableau, les tarifs sont exprimés TTC

Résidents : concernent les habitants et/ou travailleurs du territoire

Certains tarifs renseignés ci-dessous sont imposés

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant et est invité à émettre tous commentaires utiles à la compréhension des modalités de chacun des articles tarifaires ; ainsi que tous commentaires sur le positionnement stratégique de sa grille tarifaire en comparaison des pratiques actuels et de la concurrence  
Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

Activités	Tarification année N en € TTC	Tarification année N en € HT	Commentaires
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "espace aquatique"</b>			
<b>Entrées aquatiques</b>			
Adulte (à partir de 15 ans)	2,90 €	2,42 €	
Enfant (3 à 14 ans)	2,10 €	1,75 €	
Enfant mois de 3 ans	0,00 €	0,00 €	
10 Entrées	21,50 €	17,92 €	
Pass famille	9,00 €	7,50 €	
Centre de loisirs (1 accompagnateur gratuit pour 8)	2,10 €	1,75 €	
<b>Tarifs perçus auprès des usagers - prestations "activités aquatiques encadrées"</b>			
Stages multi-activités (sur 5 jours uniquement le matin)	115,00 €	95,83 €	
<b>Tarifs perçus auprès des usagers Prestations "institutionnels"</b>			
1 heure ligne d'eau - hors surveillance	25,00 €	20,83 €	
1 heure bassin sportif - hors surveillance	90,00 €	75,00 €	
1 heure bassin activité - hors surveillance	80,00 €	66,67 €	
<b>Autres produits</b>			
Cauton bracelet	5,00 €	4,17 €	
Entrée événementielle	de 10 à 40 €	de 8,3€ à 33,33€	
Supplément "Instant famille"	3,00 €	2,50 €	

Offre PRO (Comité d'entreprise ...) : réduction de 5 à 10% sur toutes les prestations (entrées, activités et abonnements) en fonction des engagements en termes de chiffre d'affaires pris par le comité d'entreprise (voir la note "Offre PRO" ci-après).

## **ANNEXE 8 – OPERATIONS D'ENTRETIEN, DE REPARATION ET DE RENOUVELLEMENT**

---

8A : Opérations d'entretien et de réparation, par équipement

19/

## ANNEXE 8A1

### Opérations d'entretien et de réparation, par équipement (Piscine du Lac)

NOM DU CANDIDAT :

RECREA

A reporter dans le CEP.

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant.

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules.

	1juin 2024 - 31 déc 2024	1 janv 2025 - 31 déc. 2025	1 janv 2026 - 31 déc. 2026	1 janv 2027 - 31 déc. 2027	1 janv 2028 - 31 déc. 2028	1 janv 2029 - 31 déc. 2029	1 janv 2030 - 31 déc. 2030	1 janv 2031 - 31 déc. 2031	1janv 2032 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression sur la durée	TOTAL
<b>Provisions entretien et réparation sur biens immobiliers (hors mains d'œuvre, hygiène, contrôle périodique)</b>	4 433 €	5 700 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	3 167 €	7 363 €		58 900 €
Entretien et maintenance du bâtiment	4 433 €	5 700 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	3 167 €	7 363 €		58 900 €
<b>Provisions entretien et réparation sur biens mobiliers (hors mains d'œuvre, hygiène, contrôle périodique et renouvellement)</b>	2 100 €	2 700 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	1 500 €	3 488 €		27 900 €
Entretien et maintenance du matériel d'exploitation	2 100 €	2 700 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	1 500 €	3 488 €		27 900 €
<b>Contrat de prestations de service - sous-traitance</b>	59 317 €	101 673 €	109 273 €	109 273 €	109 273 €	109 273 €	109 273 €	109 273 €	45 522 €	107 768 €		862 147 €
Main d'œuvre	37 621 €	64 492 €	64 492 €	64 492 €	64 492 €	64 492 €	64 492 €	64 492 €	26 872 €	64 492 €		515 940 €
Pièces	3 334 €	5 716 €	5 716 €	5 716 €	5 716 €	5 716 €	5 716 €	5 716 €	2 382 €	5 716 €		45 729 €
Produits de traitement d'eau (et autocontrôles analyses d'eau)	8 700 €	14 900 €	14 900 €	14 900 €	14 900 €	14 900 €	14 900 €	14 900 €	6 200 €	14 900 €		119 200 €
Système monétique et contrôle d'accès	2 021 €	3 464 €	3 464 €	3 464 €	3 464 €	3 464 €	3 464 €	3 464 €	1 443 €	3 464 €		27 712 €
Système de vidéo-surveillance	875 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	625 €	1 500 €		12 000 €
Alarme anti-intrusion	467 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	333 €	800 €		6 400 €
Hébergement du site central informatique	2 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	2 000 €	4 800 €		38 400 €
SSI-désenfumage	700 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	500 €	1 200 €		9 600 €
Téléphonie	467 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	333 €	800 €		6 400 €
Sonorisation	700 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	500 €	1 200 €		9 600 €
Robot	583 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	417 €	1 000 €		8 000 €
Matériel de nettoyage	1 050 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	750 €	1 800 €		14 400 €
Couverture thermique	- €	- €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	7 600 €	3 167 €	6 096 €		48 767 €
<b>Liste des contrôles réglementaires et vérification par des organismes agréés</b>	15 215 €	25 633 €	25 633 €	25 633 €	25 633 €	25 633 €	25 633 €	25 633 €	10 680 €	25 665 €		205 323 €
Analyses ARS (réglementaires)	1 375 €	2 358 €	2 358 €	2 358 €	2 358 €	2 358 €	2 358 €	2 358 €	982 €	2 358 €		18 861 €
Analyses légionnelle	101 €	173 €	173 €	173 €	173 €	173 €	173 €	173 €	72 €	173 €		1 385 €
Contrôles réglementaires	13 739 €	23 102 €	23 102 €	23 102 €	23 102 €	23 102 €	23 102 €	23 102 €	9 626 €	23 135 €		185 077 €
<b>Total</b>	81 065 €	135 705 €	146 105 €	146 105 €	146 105 €	146 105 €	146 105 €	146 105 €	60 869 €	144 284 €		1 154 270 €



## ANNEXE 8A2

### Opérations d'entretien et de réparation, **par équipement** (Piscine Girardy)

NOM DU CANDIDAT :

RECREA

A reporter dans le CEP.

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant.

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules.

	1 juin 2024 - 31 déc. 2024	1 janv 2025 - 31 déc. 2025	1 janv 2026 - 31 déc. 2026	1 janv 2027 - 31 déc. 2027	1 janv 2028 - 31 déc. 2028	1 janv 2029 - 31 déc. 2029	1 janv 2030 - 31 déc. 2030	1 janv 2031 - 31 déc. 2031	1 janv 2032 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression sur la durée	TOTAL
<b>Provisions entretien et réparation sur biens immobiliers (hors mains d'œuvre, hygiène, contrôle périodique)</b>	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	- €	3 000 €		24 000 €
Entretien et maintenance du bâtiment	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	- €	3 000 €		24 000 €
<b>Provisions entretien et réparation sur biens mobiliers (hors mains d'œuvre, hygiène, contrôle périodique et renouvellement)</b>	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	- €	800 €		6 400 €
Entretien et maintenance du matériel d'exploitation	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	- €	800 €		6 400 €
<b>Contrat de prestations de service - sous-traitance</b>	25 940 €	28 240 €	28 240 €	28 240 €	28 240 €	28 240 €	28 240 €	28 240 €	- €	27 952 €		223 618 €
Main d'œuvre	20 767 €	20 767 €	20 767 €	20 767 €	20 767 €	20 767 €	20 767 €	20 767 €	- €	20 767 €		166 134 €
Pièces	623 €	623 €	623 €	623 €	623 €	623 €	623 €	623 €	- €	623 €		4 984 €
Produits de traitement d'eau (et autocontrôles analyses d'eau)	4 050 €	4 050 €	4 050 €	4 050 €	4 050 €	4 050 €	4 050 €	4 050 €	- €	4 050 €		32 400 €
Système monétique et contrôle d'accès	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	- €	500 €		4 000 €
Système de vidéo-surveillance	- €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	- €	1 313 €		10 500 €
Alarme anti-intrusion	- €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	- €	700 €		5 600 €
Hébergement du site central informatique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
SSI-désemfumage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Téléphonie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Sonorisation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Robot	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Matériel de nettoyage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Couverture thermique	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
<b>Liste des contrôles réglementaires et vérification par des organismes agréés</b>	2 286 €	2 286 €	2 286 €	2 286 €	2 286 €	2 286 €	2 286 €	2 286 €	- €	2 286 €		18 290 €
Analyses ARS (réglementaires)	752 €	752 €	752 €	752 €	752 €	752 €	752 €	752 €	- €	752 €		6 015 €
Analyses légionnelle	171 €	171 €	171 €	171 €	171 €	171 €	171 €	171 €	- €	171 €		1 367 €
Contrôles réglementaires	1 364 €	1 364 €	1 364 €	1 364 €	1 364 €	1 364 €	1 364 €	1 364 €	- €	1 364 €		10 908 €
<b>Total</b>	<b>32 026 €</b>	<b>34 326 €</b>	<b>34 326 €</b>	<b>34 326 €</b>	<b>34 326 €</b>	<b>34 326 €</b>	<b>34 326 €</b>	<b>34 326 €</b>	<b>- €</b>	<b>34 039 €</b>		<b>272 308 €</b>

**ANNEXE 8 – OPERATIONS D'ENTRETIEN, DE REPARATION ET DE RENOUVELLEMENT**

---

8B : Opérations de gros entretien renouvellement, par équipement

31





## **ANNEXE 9 – COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELS ET INFORMATIONS ASSOCIEES**

9A : Hypothèses de fréquentations, par équipement puis consolidé

19/

## ANNEXE 9A1

## HYPOTHESES DE FREQUENTATION, par équipement puis consolidé - PISCINE DU LAC

NOM DU CANDIDAT :

RÉCRÉA

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

	1juin 2024 - 31 déc 2024	1 janv 2025 - 31 déc 2025	1 janv 2026 - 31 déc 2026	1 janv 2027 - 31 déc 2027	1 janv 2028 - 31 déc 2028	1 janv 2029 - 31 déc 2029	1 janv 2030 - 31 déc 2030	1 janv 2031 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression Moyenne	TOTAL sur la durée	
<b>1 - Prestations "espace aquatique"</b>	<b>42 089</b>	<b>54 114</b>	<b>73 235</b>	<b>76 164</b>	<b>76 164</b>	<b>76 164</b>	<b>76 164</b>	<b>76 164</b>	<b>31 735</b>	<b>72 749</b>	<b>0,79%</b>	<b>581 992</b>
Adulte (à partir de 15 ans)	10 137	13 033	17 638	18 344	18 344	18 344	18 344	18 344	7 643	17 522	0,79%	140 172
Enfant (3 à 14 ans)	7 225	9 289	12 571	13 074	13 074	13 074	13 074	13 074	5 447	12 487	0,79%	99 899
Enfant moins de 3 ans	827	1 063	1 439	1 497	1 497	1 497	1 497	1 497	624	1 430	0,79%	11 437
10 Entrées	8 290	10 659	14 425	15 002	15 002	15 002	15 002	15 002	6 251	14 329	0,79%	114 632
Pais famille	10 132	13 027	17 630	18 335	18 335	18 335	18 335	18 335	7 640	17 513	0,79%	140 106
Centre de loisirs hors Montargis (1 accompagnateur gratuit pour 8)	495	637	862	896	896	896	896	896	374	856	0,79%	6 850
Entrée événementielle	65	83	113	117	117	117	117	117	49	112	0,79%	896
Forfait Anniversaire pour 10 enfants - Aquatique ou NeoXperiences	103	132	179	186	186	186	186	186	77	177	0,79%	1 420
Enfant supplémentaire (anniversaire)	3	3	4	5	5	5	5	5	2	4	0,79%	35
Supplément "Instant famille"	4 813	6 188	8 374	8 709	8 709	8 709	8 709	8 709	3 629	8 318	0,79%	66 546
<b>2 - Prestations "activités aquatiques encadrées"</b>	<b>12 535</b>	<b>19 026</b>	<b>22 214</b>	<b>23 279</b>	<b>23 279</b>	<b>23 279</b>	<b>23 279</b>	<b>23 279</b>	<b>9 700</b>	<b>22 484</b>	<b>0,94%</b>	<b>179 870</b>
<b>ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER - ENFANT</b>	<b>2 498</b>	<b>3 212</b>	<b>4 347</b>	<b>4 565</b>	<b>4 565</b>	<b>4 565</b>	<b>4 565</b>	<b>4 565</b>	<b>1 902</b>	<b>4 348</b>	<b>0,98%</b>	<b>34 783</b>
1 séance bébé nager	355	456	617	648	648	648	648	648	270	617	0,98%	4 938
10 séances bébé nageurs	53	68	91	96	96	96	96	96	40	91	0,98%	731
Stage intensif "5 séances" (séance de 45 min)	438	563	761	799	799	799	799	799	333	761	0,98%	6 091
Académie du savoir-nager	1 654	2 126	2 878	3 021	3 021	3 021	3 021	3 021	1 259	2 878	0,98%	23 023
<b>ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER - ADULTE</b>	<b>333</b>	<b>300</b>	<b>406</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>178</b>	<b>406</b>	<b>0,98%</b>	<b>3 248</b>
Domino (1 séance par semaine + accès illimité aux espaces)	223	300	406	426	426	426	426	426	178	406	0,98%	3 248
<b>AQUASPORTS / FITNESS</b>	<b>1 320</b>	<b>1 697</b>	<b>2 262</b>	<b>2 330</b>	<b>2 330</b>	<b>2 330</b>	<b>2 330</b>	<b>2 330</b>	<b>971</b>	<b>2 237</b>	<b>0,59%</b>	<b>17 898</b>
1 séance activité BASIC	242	311	414	426	426	426	426	426	178	409	0,59%	3 276
10 séances activités BASIC	653	840	1 120	1 154	1 154	1 154	1 154	1 154	481	1 108	0,59%	8 862
1 séance PREMIUM	156	201	268	276	276	276	276	276	115	265	0,59%	2 121
10 séances PREMIUM	268	345	460	474	474	474	474	474	197	455	0,59%	3 640
<b>ABONNEMENTS</b>	<b>8 484</b>	<b>13 817</b>	<b>15 198</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>6 649</b>	<b>15 493</b>	<b>0,98%</b>	<b>123 941</b>
Adhésion à la Smiling Community (à régler lors de la première adhésion)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
CLASSIC (accès illimité à l'espace aquatique et BE)	4 200	6 840	7 524	7 900	7 900	7 900	7 900	7 900	3 292	7 670	0,98%	61 357
+ Option "1" activités par semaine	2 016	3 283	3 612	3 792	3 792	3 792	3 792	3 792	1 580	3 681	0,98%	29 451
+ Option "3" activités par semaine	2 268	3 694	4 063	4 266	4 266	4 266	4 266	4 266	1 778	4 142	0,98%	33 133
+ Option "5" activités par semaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
<b>3 - Prestations "espace bainé"</b>	<b>887</b>	<b>1 140</b>	<b>1 543</b>	<b>1 605</b>	<b>1 605</b>	<b>1 605</b>	<b>1 605</b>	<b>1 605</b>	<b>669</b>	<b>1 533</b>	<b>0,79%</b>	<b>12 261</b>
1 Entrée Liberté	569	731	990	1 029	1 029	1 029	1 029	1 029	429	983	0,79%	7 865
Séance aromathérapie (45 min)	55	71	96	100	100	100	100	100	42	96	0,79%	766
10 entrées Liberté	263	338	457	475	475	475	475	475	198	454	0,79%	3 630
<b>4 - Prestations "Neo experience"</b>	<b>1 069</b>	<b>1 375</b>	<b>1 833</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>787</b>	<b>1 813</b>	<b>0,59%</b>	<b>14 503</b>
Arena immersive- NeoXperiences - 20 min (prix par personne)	959	1 258	1 698	1 737	1 737	1 737	1 737	1 737	719	1 698	0,59%	10 272
Arena immersive- NeoXperiences - 40 min (prix par personne)	192	247	329	339	339	339	339	339	141	325	0,59%	2 602
Arena immersive- NeoXperiences - 1h (prix par personne)	120	154	206	212	212	212	212	212	88	204	0,59%	1 630
<b>5 - Prestations "institutionnels" collectivité</b>	<b>12 191</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>12 036</b>	<b>24 227</b>	<b>0,00%</b>	<b>193 816</b>
Secondaires sans pédagogie (1 heure)	2 772	5 544	5 544	5 544	5 544	5 544	5 544	5 544	2 772	5 544	0,00%	44 352
Scolaires élémentaires avec pédagogie (40 minutes)	6 480	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960	6 480	12 960	0,00%	103 680
1 heure ligne d'eau - hors surveillance	1 719	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438	1 719	3 438	0,00%	27 504
1 heure bassin sportif - hors surveillance	680	1 360	1 360	1 360	1 360	1 360	1 360	1 360	680	1 360	0,00%	10 880
1 heure bassin activité - hors surveillance	540	925	925	925	925	925	925	925	385	925	0,00%	7 400
<b>6 - Prestations "institutionnels" extérieurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
<b>Fréquentations commerciales 1 + 2 + 3 + 4</b>	<b>56 580</b>	<b>75 654</b>	<b>98 824</b>	<b>102 936</b>	<b>102 936</b>	<b>102 936</b>	<b>102 936</b>	<b>102 936</b>	<b>42 890</b>	<b>98 578</b>	<b>0,82%</b>	<b>788 626</b>
<b>Fréquentations totales 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6</b>	<b>68 771</b>	<b>99 881</b>	<b>123 051</b>	<b>127 163</b>	<b>127 163</b>	<b>127 163</b>	<b>127 163</b>	<b>127 163</b>	<b>54 926</b>	<b>122 805</b>	<b>0,66%</b>	<b>982 442</b>

Gs

## ANNEXE 9A2

## HYPOTHESES DE FREQUENTATION, par équipement puis consolidé - PISCINE DE GIRARDY

NOM DU CANDIDAT :

RÉCRÉA

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

	1juin 2024 - 31 déc. 2024	1 janv 2025 - 31 déc. 2025	1 janv 2026 - 31 déc. 2026	1 janv 2027 - 31 déc. 2027	1 janv 2028 - 31 déc. 2028	1 janv 2029 - 31 déc. 2029	1 janv 2030 - 31 déc. 2030	1 janv 2031 - 31 déc. 2031	1janv 2032 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression Moyenne	TOTAL sur la durée
<b>1 - Prestations "espace aquatique"</b>	<b>11 844</b>	<b>16 582</b>	<b>13 265</b>	<b>13 398</b>	<b>13 398</b>	<b>13 398</b>	<b>13 398</b>	<b>13 398</b>	<b>0</b>	<b>13 585</b>	<b>0,20%</b>	<b>108 681</b>
Adulte (à partir de 15 ans)	4 652	6 513	5 211	5 263	5 263	5 263	5 263	5 263	0	5 336	2%	42 690
Enfant (3 à 14 ans)	2 972	4 161	3 329	3 362	3 362	3 362	3 362	3 362	0	3 409	2%	27 275
Enfant mois de 3 ans	907	1 270	1 016	1 026	1 026	1 026	1 026	1 026	0	1 041	2%	8 324
10 Entrées	2 496	3 494	2 796	2 823	2 823	2 823	2 823	2 823	0	2 863	2%	22 903
Pass famille	336	470	376	380	380	380	380	380	0	385	2%	3 083
Centre de loisirs (1 accompagnateur gratuit pour 8)	366	512	410	414	414	414	414	414	0	420	2%	3 358
Entrée événementielle	114	160	128	129	129	129	129	129	0	131	2%	1 046
<b>2 - Prestations "activités aquatiques encadrées"</b>	<b>192</b>	<b>269</b>	<b>215</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>217</b>	<b>0</b>	<b>220</b>	<b>0,20%</b>	<b>1 762</b>
Stages multi-activités (sur 5 jours uniquement le matin)	192	269	215	217	217	217	217	217	0			
<b>3 - Prestations " espace balnéo"</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
<b>4 - Prestations " Neo experience"</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0</b>
<b>5 - Prestations " institutionnels" collectivité</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
<b>6 - Prestations "institutionnels" extérieurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
<b>Fréquentations commerciales 1 + 2 + 3 + 4</b>	<b>12 036</b>	<b>16 850</b>	<b>13 480</b>	<b>13 615</b>	<b>13 615</b>	<b>13 615</b>	<b>13 615</b>	<b>13 615</b>	<b>0</b>	<b>13 805</b>	<b>0,20%</b>	<b>110 442</b>
<b>Fréquentations totales 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6</b>	<b>12 036</b>	<b>16 850</b>	<b>13 480</b>	<b>13 615</b>	<b>13 615</b>	<b>13 615</b>	<b>13 615</b>	<b>13 615</b>	<b>0</b>	<b>13 805</b>	<b>0,20%</b>	<b>110 442</b>

G/S



ANNEXE 9A3

HYPOTHESES DE FREQUENTATION, par équipement puis consolidé - CONSOLIDÉ

NOM DU CANDIDAT :

RÉCRÉA

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant  
Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

	1juin 2024 - 31 déc 2024	1 janv 2025 - 31 déc 2025	1 janv 2026 - 31 déc 2026	1 janv 2027 - 31 déc 2027	1 janv 2028 - 31 déc 2028	1 janv 2029 - 31 déc 2029	1 janv 2030 - 31 déc 2030	1 janv 2031 - 31 déc 2031	1janv 2032 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression Moyenne	TOTAL sur la durée	
<b>1 - Prestations "espace aquatique"</b>	<b>53 933</b>	<b>70 696</b>	<b>86 500</b>	<b>89 562</b>	<b>89 562</b>	<b>89 562</b>	<b>89 562</b>	<b>89 562</b>	<b>89 562</b>	<b>86 334</b>	<b>0,70%</b>	<b>690 673</b>	
Adulte (à partir de 15 ans)	14 789	19 547	22 849	23 607	23 607	23 607	23 607	23 607	23 607	7 643	22 858	182 863	
Enfant (3 à 14 ans)	10 197	13 450	15 900	16 436	16 436	16 436	16 436	16 436	16 436	5 447	15 897	127 173	
Enfant mois de 3 ans	1 734	2 334	2 455	2 523	2 523	2 523	2 523	2 523	2 523	624	2 470	19 761	
10 Entrées	10 786	14 153	17 220	17 825	17 825	17 825	17 825	17 825	17 825	6 251	17 192	137 535	
Pass famille	10 468	13 498	18 006	18 715	18 715	18 715	18 715	18 715	18 715	7 640	17 899	143 189	
Centre de loisirs	861	1 149	1 272	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	374	1 276	10 208	
Entrée événementielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Forfait Anniversaire pour 10 enfants - Aquatique ou NeoXperiences	103	132	179	186	186	186	186	186	186	77	177	1 420	
Enfant supplémentaire (anniversaire)	3	3	4	5	5	5	5	5	5	2	4	35	
Forfait Anniversaire pour 10 enfants - Aquatique et NeoXperiences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Enfant supplémentaire (anniversaire)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Supplément "Instant famille"	4813	6 188	8 374	8 709	8 709	8 709	8 709	8 709	8 709	3 629	8 318	66 546	
<b>2 - Prestations "activités aquatiques encadrées"</b>	<b>12 727</b>	<b>19 294</b>	<b>22 429</b>	<b>23 496</b>	<b>23 496</b>	<b>23 496</b>	<b>23 496</b>	<b>23 496</b>	<b>23 496</b>	<b>9 700</b>	<b>22 704</b>	<b>0,93%</b>	<b>181 632</b>
<b>ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER - ENFANT</b>	<b>2 690</b>	<b>3 481</b>	<b>4 562</b>	<b>4 782</b>	<b>4 782</b>	<b>4 782</b>	<b>4 782</b>	<b>4 782</b>	<b>4 782</b>	<b>1 902</b>	<b>4 568</b>	<b>0,94%</b>	<b>36 545</b>
1 séance bébé nageur	355	456	617	648	648	648	648	648	648	270	617	0,98%	4 938
10 séances bébé nageurs	53	68	91	96	96	96	96	96	96	40	91	0,98%	731
Stage intensif "5 séances" (séance de 45 min)	630	831	976	1 017	1 017	1 017	1 017	1 017	1 017	333	982	0,81%	7 853
Académie du savoir-nager	1 654	2 126	2 878	3 021	3 021	3 021	3 021	3 021	3 021	1 259	2 878	0,98%	23 023
<b>ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER - ADULTE</b>	<b>233</b>	<b>300</b>	<b>406</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>426</b>	<b>178</b>	<b>406</b>	<b>0,98%</b>	<b>3 248</b>
Domino (1 séance par semaine + accès illimité aux espaces)	233	300	406	426	426	426	426	426	426	178	406	0,98%	3 248
<b>AQUASPORTS / FITNESS</b>	<b>1 320</b>	<b>1 697</b>	<b>2 262</b>	<b>2 330</b>	<b>2 330</b>	<b>2 330</b>	<b>2 330</b>	<b>2 330</b>	<b>2 330</b>	<b>871</b>	<b>2 237</b>	<b>0,59%</b>	<b>17 858</b>
1 séance activité BASIC	242	311	414	426	426	426	426	426	426	178	409	0,59%	3 276
10 séances activités BASIC	653	840	1 120	1 154	1 154	1 154	1 154	1 154	1 154	481	1 108	0,59%	8 862
1 séance PREMIUM	156	201	268	276	276	276	276	276	276	115	265	0,59%	2 121
10 séances PREMIUM	268	345	460	474	474	474	474	474	474	197	455	0,59%	3 640
<b>ABONNEMENTS</b>	<b>8 484</b>	<b>13 817</b>	<b>15 198</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>15 958</b>	<b>6 649</b>	<b>15 493</b>	<b>0,98%</b>	<b>123 941</b>
Adhésion à la Smiling Community (à régler lors de la première adhésion)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
CLASSIC (accès illimité à l'espace aquatique et BE)	4 200	6 840	7 524	7 900	7 900	7 900	7 900	7 900	7 900	3 292	7 670	0,98%	61 357
+ Option "1" activités par semaine	2 016	3 283	3 612	3 792	3 792	3 792	3 792	3 792	3 792	1 580	3 681	0,98%	29 451
+ Option "3" activités par semaine	2 268	3 694	4 063	4 266	4 266	4 266	4 266	4 266	4 266	1 778	4 142	0,98%	33 133
+ Option "5" activités par semaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
<b>3 - Prestations "espace balnéo"</b>	<b>887</b>	<b>1 140</b>	<b>1 543</b>	<b>1 605</b>	<b>1 605</b>	<b>1 605</b>	<b>1 605</b>	<b>1 605</b>	<b>1 605</b>	<b>669</b>	<b>1 533</b>	<b>0,79%</b>	<b>12 261</b>
1 Entrée Liberté	569	731	990	1 029	1 029	1 029	1 029	1 029	1 029	429	982	0,79%	7 855
Séance aromathérapie (45 min)	55	71	96	100	100	100	100	100	100	42	96	0,79%	766
10 entrées Liberté	263	338	457	475	475	475	475	475	475	198	454	0,79%	3 630
<b>4 - Prestations "Neo experience"</b>	<b>1 069</b>	<b>1 375</b>	<b>1 833</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>787</b>	<b>1 813</b>	<b>0,59%</b>	<b>14 503</b>
Arena immersive - NeoXperiences - 20 min (prix par personne)	757	974	1 298	1 337	1 337	1 337	1 337	1 337	1 337	557	1 284	0,59%	10 272
Arena immersive - NeoXperiences - 40 min (prix par personne)	192	247	329	339	339	339	339	339	339	141	325	0,59%	2 602
Arena immersive - NeoXperiences - 1h (prix par personne)	120	154	206	212	212	212	212	212	212	88	204	0,59%	1 630
<b>5 - Prestations "institutionnels" collectivité</b>	<b>12 191</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>24 227</b>	<b>12 036</b>	<b>24 227</b>	<b>0,00%</b>	<b>193 816</b>
Secondaires sans pédagogie (1 heure)	2 772	5 544	5 544	5 544	5 544	5 544	5 544	5 544	5 544	2 772	5 544	0,00%	44 352
Scolaires élémentaires avec pédagogie (40 minutes)	6 480	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960	6 480	12 960	0,00%	103 680
1 heure ligne d'eau - hors surveillance	1 719	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438	3 438	1 719	3 438	0,00%	27 504
1 heure bassin sportif - hors surveillance	680	1 360	1 360	1 360	1 360	1 360	1 360	1 360	1 360	680	1 360	0,00%	10 880
1 heure bassin activité - hors surveillance	540	925	925	925	925	925	925	925	925	385	925	0,00%	7 400
<b>6 - Prestations "institutionnels" extérieurs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
<b>Fréquentations commerciales 1 + 2 + 3 + 4</b>	<b>68 616</b>	<b>92 505</b>	<b>112 304</b>	<b>116 551</b>	<b>116 551</b>	<b>116 551</b>	<b>116 551</b>	<b>116 551</b>	<b>116 551</b>	<b>42 890</b>	<b>112 384</b>	<b>0,75%</b>	<b>899 069</b>
<b>Fréquentations totales 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6</b>	<b>80 807</b>	<b>116 732</b>	<b>136 531</b>	<b>140 778</b>	<b>140 778</b>	<b>140 778</b>	<b>140 778</b>	<b>140 778</b>	<b>140 778</b>	<b>54 926</b>	<b>136 611</b>	<b>0,61%</b>	<b>1 092 885</b>

**ANNEXE 9 – COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELS ET INFORMATIONS ASSOCIEES**

---

9B : Hypothèses de ventes, par équipement puis consolidé

9B

ANNEXE 9B

HYPOTHESES DE VENTES, par équipement puis consolidé - PISCINE DU LAC

NOM DU CANDIDAT :

RÉCRÉA

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

Le candidat est invité à suivre la même décomposition que celle retenue dans l'onglet Tarification

	1juin 2024 - 31 déc 2024	1 janv 2025 - 31 déc 2025	1 janv 2026 - 31 déc 2026	1 janv 2027 - 31 déc 2027	1 janv 2028 - 31 déc 2028	1 janv 2029 - 31 déc 2029	1 janv 2030 - 31 déc 2030	1 janv 2031 - 31 déc 2031	1janv 2032 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression Moyenne	TOTAL sur la durée
<b>1 - Tickets "espace aquatique"</b>	<b>21 093</b>	<b>27 119</b>	<b>36 702</b>	<b>38 170</b>	<b>38 170</b>	<b>38 170</b>	<b>38 170</b>	<b>38 170</b>	<b>15 904</b>	<b>36 458</b>	<b>0,79%</b>	<b>291 666</b>
Adulte (à partir de 15 ans)	10 137	13 033	17 638	18 344	18 344	18 344	18 344	18 344	7 643	17 522	0,79%	140 172
Enfant (3 à 14 ans)	7 225	9 289	12 571	13 074	13 074	13 074	13 074	13 074	5 447	12 487	0,79%	99 899
Enfant mois de 3 ans	827	1 063	1 439	1 497	1 497	1 497	1 497	1 497	624	1 430	0,79%	11 437
10 Entrées	829	1 066	1 442	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	625	1 433	0,79%	11 463
Pass famille	1 013	1 303	1 763	1 834	1 834	1 834	1 834	1 834	764	1 751	0,79%	14 011
Centre de loisirs hors Montargis (1 accompagnateur gratuit pour 8)	495	637	862	896	896	896	896	896	374	856	0,79%	6 850
Entrée événementielle	65	83	113	117	117	117	117	117	49	112	0,79%	896
Forfait Anniversaire pour 10 enfants - Aquatique ou NeoXperiences	10	13	18	19	19	19	19	19	8	18	0,79%	142
Enfant supplémentaire (anniversaire)	3	3	4	5	5	5	5	5	2	4	0,79%	35
Forfait Anniversaire pour 10 enfants - Aquatique et NeoXperiences	8	10	13	14	14	14	14	14	6	13	0,79%	106
Enfant supplémentaire (anniversaire)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
Supplément "Instant famille"	481	619	837	871	871	871	871	871	363	832	0,79%	6 655
<b>2 - Tickets "activités aquatiques encadrées"</b>	<b>1 005</b>	<b>1 292</b>	<b>1 735</b>	<b>1 805</b>	<b>1 805</b>	<b>1 805</b>	<b>1 805</b>	<b>1 805</b>	<b>752</b>	<b>1 726</b>	<b>0,79%</b>	<b>13 809</b>
<b>ACADEMIE DU SAVOIR NAGER - ENFANT</b>	509	654	885	929	929	929	929	929	387	885	0,98%	7 082
1 séance bébé nageur	355	456	617	648	648	648	648	648	270	617	0,98%	4 938
10 séances bébé nageurs	5	7	9	10	10	10	10	10	4	9	0,98%	73
Stage intensif "5 séances" (séance de 45 min)	88	113	152	160	160	160	160	160	67	152	0,98%	1 218
Académie du savoir-nager	61	79	107	112	112	112	112	112	47	107	0,98%	853
<b>ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER - ADULTE</b>	6	8	10	11	11	11	11	11	4	10	0,98%	81
Domin'O (1 séance par semaine + accès illimité aux espaces)	6	8	10	11	11	11	11	11	4	10	0,98%	81
<b>AQUASPORTS / FITNESS</b>	486	630	840	865	865	865	865	865	361	831	0,59%	6 647
1 séance activité BASIC	242	311	414	426	426	426	426	426	178	409	0,59%	3 276
10 séances activités BASIC	65	84	112	115	115	115	115	115	48	111	0,59%	886
1 séance PREMIUM	156	201	268	276	276	276	276	276	115	265	0,59%	2 121
10 séances PREMIUM	27	35	46	47	47	47	47	47	20	45	0,59%	364
<b>3 - Tickets "espace bien-être"</b>	<b>650</b>	<b>836</b>	<b>1 132</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>	<b>490</b>	<b>1 124</b>	<b>0,79%</b>	<b>8 994</b>
1 Entrée Liberté	569	731	990	1 029	1 029	1 029	1 029	1 029	429	983	0,79%	7 865
Séance aromathérapie (45 min)	55	71	96	100	100	100	100	100	42	96	0,79%	766
10 entrées Liberté	26	34	46	48	48	48	48	48	20	45	0,79%	363
<b>4 - Tickets "espace remise en forme sèche"</b>	<b>1 069</b>	<b>1 375</b>	<b>1 833</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>787</b>	<b>1 813</b>	<b>0,00%</b>	<b>14 503</b>
<b>Activités Néoeexpérience</b>	1 069	1 375	1 833	1 888	1 888	1 888	1 888	1 888	787	1 813	0,00%	14 503
Arena immersive - NeoXperiences - 20 min (prix par personne)	757	974	1 298	1 337	1 337	1 337	1 337	1 337	557	1 284	0,59%	10 272
Arena immersive - NeoXperiences - 40 min (prix par personne)	192	247	329	339	339	339	339	339	141	325	0,59%	2 602
Arena immersive - NeoXperiences - 1h (prix par personne)	120	154	206	212	212	212	212	212	88	204	0,59%	1 630
<b>5 - Tickets "prestations couplées" (formules &amp; abonnements multi-activités)</b>	<b>3 570</b>	<b>5 672</b>	<b>6 239</b>	<b>6 551</b>	<b>6 551</b>	<b>6 551</b>	<b>6 551</b>	<b>6 551</b>	<b>2 729</b>	<b>6 370</b>	<b>0,98%</b>	<b>50 962</b>
Adhésion à la Smiling Community (à régler lors de la première adhésion)	210	200	219	230	230	230	230	230	96	235	0,98%	1 877
<b>CLASSIC (accès illimité à l'espace aquatique et BE)</b>	2 100	3 420	3 762	3 950	3 950	3 950	3 950	3 950	1 644	3 835	0,98%	30 678
+ Option "1" activités par semaine	504	821	903	948	948	948	948	948	395	920	0,98%	7 363
+ Option "3" activités par semaine	378	616	677	711	711	711	711	711	296	690	0,98%	5 522
+ Option "5" activités par semaine	378	616	677	711	711	711	711	711	296	690	0,98%	5 522
<b>6 - Ventes "institutionnels" résidents</b>	<b>1 432</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>1 368</b>	<b>3 223</b>	<b>0,00%</b>	<b>25 781</b>
Secondaires sans pédagogie (1 heure)	133	462	462	462	462	462	462	462	193	452	0,00%	3 619
Scolaires élémentaires avec pédagogie (40 minutes)	300	720	720	720	720	720	720	720	300	705	0,00%	5 640
1 heure ligne d'eau - hors surveillance	716	1 719	1 719	1 719	1 719	1 719	1 719	1 719	716	1 688	0,00%	13 466
1 heure bassin sportif - hors surveillance	138	340	340	340	340	340	340	340	142	340	0,00%	2 720
1 heure bassin activité - hors surveillance	22	37	37	37	37	37	37	37	15	37	0,00%	296
1 heure espace aquatique - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
1/2 journée espace aquatique - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	3	5	5	5	5	5	5	5	2	5	0,00%	40
1 journée espace aquatique - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
1 heure espace bien-être OU forme - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
1/2 journée espace bien-être OU forme - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
1 journée espace bien-être OU forme - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
1 heure de mise à disposition MNS -	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
ALSH commune (par passage)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
<b>7 - Ventes "institutionnels" hors résidents</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de titre 1+2+3+4+5+6+7</b>	<b>38 819</b>	<b>39 576</b>	<b>50 923</b>	<b>52 873</b>	<b>52 873</b>	<b>52 873</b>	<b>52 873</b>	<b>52 873</b>	<b>22 031</b>	<b>50 714</b>	<b>0,75%</b>	<b>405 716</b>

## ANNEXE 9B

## HYPOTHESES DE VENTES, par équipement puis consolidé - PISCINE DU LAC

NOM DU CANDIDAT :

RÉCRÉA

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

Le candidat est invité à suivre la même décomposition que celle retenue dans l'onglet Tarification

	1 juin 2024 - 31 déc 2024	1 janv 2025 - 31 déc. 2025	1 janv 2026 - 31 déc. 2026	1 janv 2027 - 31 déc. 2027	1 janv 2028 - 31 déc. 2028	1 janv 2029 - 31 déc. 2029	1 janv 2030 - 31 déc. 2030	1 janv 2031 - 31 déc. 2031	1 janv 2032 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression Moyenne	TOTAL sur la durée
<b>1 - Tickets "espace aquatique"</b>	<b>9 403</b>	<b>13 164</b>	<b>10 532</b>	<b>10 637</b>	<b>10 637</b>	<b>10 637</b>	<b>10 637</b>	<b>10 637</b>	<b>0</b>	<b>10 785</b>	<b>0,20%</b>	<b>86 284</b>
Adulte (à partir de 15 ans)	4 652	6 513	5 211	5 263	5 263	5 263	5 263	5 263	0	5 336	0,20%	42 690
Enfant (3 à 14 ans)	2 972	4 161	3 329	3 362	3 362	3 362	3 362	3 362	0	3 409	0,20%	27 275
Enfant mois de 3 ans	907	1 270	1 016	1 026	1 026	1 026	1 026	1 026	0	1 041	0,20%	8 324
10 Entrées	250	349	280	282	282	282	282	282	0	286	0,20%	2 290
Pass famille	84	118	94	95	95	95	95	95	0	96	0,20%	771
Centre de loisirs (1 accompagnateur gratuit pour 8)	366	512	410	414	414	414	414	414	0	420	0,20%	3 358
Entrée événementielle	114	160	128	129	129	129	129	129	0	131	0,20%	1 046
Supplément "Instant famille"	58	81	65	65	65	65	65	65	0	66	0,20%	529
<b>2 - Tickets "activités aquatiques encadrées"</b>	<b>38</b>	<b>54</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>0,20%</b>	<b>352</b>
Stages multi-activités (sur 5 jours uniquement le matin)	38	54	43	43	43	43	43	43	0	44	0,20%	352
<b>3 - Tickets "espace bien-être"</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
A détailler par le candidat											0,00%	0
<b>4 - Tickets "espace remise en forme sèche"</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
A détailler par le candidat											0,00%	0
<b>5 - Tickets "prestations couplées" (formules &amp; abonnements multi-activités)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
											0,00%	0
<b>6 - Ventes "institutionnels" résidents</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
											0,00%	0
<b>7 - Ventes "institutionnels" hors résidents</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
											0,00%	0
<b>Nombre de titre 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7</b>	<b>9 442</b>	<b>13 218</b>	<b>10 575</b>	<b>10 680</b>	<b>10 680</b>	<b>10 680</b>	<b>10 680</b>	<b>10 680</b>	<b>0</b>	<b>10 830</b>	<b>0,20%</b>	<b>86 636</b>

G/S

ANNEXE 9B

HYPOTHESES DE VENTES, par équipement puis consolidé - CONSOLIDÉ

NOM DU CANDIDAT :

RÉCRÉA

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant  
Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

Le candidat est invité à suivre la même décomposition que celle retenue dans l'onglet Tarification

	1juin 2024 - 31 déc. 2024	1 janv 2025 - 31 déc. 2025	1 janv 2026 - 31 déc. 2026	1 janv 2027 - 31 déc. 2027	1 janv 2028 - 31 déc. 2028	1 janv 2029 - 31 déc. 2029	1 janv 2030 - 31 déc. 2030	1 janv 2031 - 31 déc. 2031	1janv 2032 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression Moyenne	TOTAL sur la durée	
<b>1 - Tickets "espace aquatique"</b>	<b>32 994</b>	<b>40 284</b>	<b>47 233</b>	<b>48 807</b>	<b>48 807</b>	<b>48 807</b>	<b>48 807</b>	<b>48 807</b>	<b>48 807</b>	<b>15 904</b>	<b>47 556</b>	<b>0,66%</b>	<b>380 448</b>
Adulte (à partir de 15 ans)	14 289	19 247	22 849	23 607	23 607	23 607	23 607	23 607	23 607	7 643	22 858	0,65%	182 863
Enfant (3 à 14 ans)	10 197	13 450	15 900	16 436	16 436	16 436	16 436	16 436	16 436	5 447	15 897	0,67%	127 173
Enfant moins de 3 ans	1 734	2 334	2 455	2 523	2 523	2 523	2 523	2 523	2 523	624	2 470	0,55%	19 761
10 Entrées	3 325	1 415	1 722	1 783	1 783	1 783	1 783	1 783	1 783	625	2 000	0,69%	16 000
Pass famille	1 349	1 420	1 857	1 929	1 929	1 929	1 929	1 929	1 929	764	1 879	0,76%	15 033
Centre de loisirs	861	1 149	1 272	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	1 310	374	1 276	0,60%	10 208
Entrée événementielle	179	243	240	246	246	246	246	246	246	49	243	0,48%	1 942
Forfait Anniversaire pour 10 enfants - Aquatique ou NeoXperiences	10	13	18	19	19	19	19	19	19	8	18	0,79%	142
Enfant supplémentaire (anniversaire)	3	4	4	5	5	5	5	5	5	2	4	0,79%	35
Forfait Anniversaire pour 10 enfants - Aquatique et NeoXperiences	8	10	13	14	14	14	14	14	14	6	13	0,79%	106
Enfant supplémentaire (anniversaire)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
Supplément "Instant famille"	539	699	902	936	936	936	936	936	936	363	898	0,75%	7 183
<b>2 - Tickets "activités aquatiques encadrées"</b>	<b>1 043</b>	<b>1 345</b>	<b>1 778</b>	<b>1 849</b>	<b>1 849</b>	<b>1 849</b>	<b>1 849</b>	<b>1 849</b>	<b>1 849</b>	<b>845</b>	<b>1 782</b>	<b>0,78%</b>	<b>14 255</b>
<b>ACADEMIE DU SAVOIR NAGER - ENFANT</b>	<b>547</b>	<b>708</b>	<b>928</b>	<b>973</b>	<b>973</b>	<b>973</b>	<b>973</b>	<b>973</b>	<b>973</b>	<b>480</b>	<b>941</b>	<b>0,94%</b>	<b>7 527</b>
1 séance bébé nageur	355	456	617	648	648	648	648	648	648	270	617	0,98%	4 938
10 séances bébé nageurs	5	7	9	10	10	10	10	10	10	4	9	0,98%	73
Stage intensif "5 séances" (séance de 45 min)	126	166	195	203	203	203	203	203	203	160	208	0,81%	1 664
Académie du savoir-nager	61	79	107	112	112	112	112	112	112	47	107	0,98%	853
<b>ACADEMIE DU SAVOIRS NAGER - ADULTE</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>0,98%</b>	<b>83</b>
Domin'O (1 séance par semaine + accès illimité aux espaces)	6	8	10	11	11	11	11	11	11	4	10	0,98%	83
<b>AQUASPORTS / FITNESS</b>	<b>490</b>	<b>630</b>	<b>840</b>	<b>865</b>	<b>865</b>	<b>865</b>	<b>865</b>	<b>865</b>	<b>865</b>	<b>361</b>	<b>891</b>	<b>0,59%</b>	<b>6 647</b>
1 séance activité BASIC	242	311	414	426	426	426	426	426	426	178	409	0,59%	3 276
10 séances activités BASIC	65	84	112	115	115	115	115	115	115	48	111	0,59%	886
1 séance PREMIUM	156	201	268	276	276	276	276	276	276	115	265	0,59%	2 121
10 séances PREMIUM	27	35	46	47	47	47	47	47	47	20	45	0,59%	364
<b>3 - Tickets "espace bien-être"</b>	<b>650</b>	<b>836</b>	<b>1 132</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>	<b>1 177</b>	<b>490</b>	<b>1 124</b>	<b>0,79%</b>	<b>8 994</b>
1 Entrée Liberté	569	731	990	1 029	1 029	1 029	1 029	1 029	1 029	429	983	0,79%	7 865
Séance aromathérapie (45 min)	55	71	96	100	100	100	100	100	100	42	96	0,79%	766
10 entrées Liberté	26	34	46	48	48	48	48	48	48	20	45	0,79%	363
<b>4 - Tickets "espace remise en forme sèche"</b>	<b>1 069</b>	<b>1 375</b>	<b>1 833</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>787</b>	<b>1 813</b>	<b>0,00%</b>	<b>14 503</b>
<b>Activités Néoeexpérience</b>	<b>1 069</b>	<b>1 375</b>	<b>1 833</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>1 888</b>	<b>787</b>	<b>1 813</b>	<b>1,78%</b>	<b>14 503</b>
Arena immersive - NeoXperiences - 20 min (prix par personne)	757	974	1 298	1 337	1 337	1 337	1 337	1 337	1 337	557	1 284	0,59%	10 272
Arena immersive - NeoXperiences - 40 min (prix par personne)	192	247	329	339	339	339	339	339	339	141	325	0,59%	2 602
Arena immersive - NeoXperiences - 1h (prix par personne)	120	154	206	212	212	212	212	212	212	88	204	0,59%	1 630
<b>5 - Tickets "prestations couplées" (formules &amp; abonnements multi-activités)</b>	<b>3 570</b>	<b>5 672</b>	<b>6 239</b>	<b>6 551</b>	<b>6 551</b>	<b>6 551</b>	<b>6 551</b>	<b>6 551</b>	<b>6 551</b>	<b>2 729</b>	<b>6 370</b>	<b>0,98%</b>	<b>50 962</b>
Adhésion à la Smiling Community (à régler lors de la première adhésion)	210	200	219	230	230	230	230	230	230	96	235	0,58%	1 877
CLASSIC (accès illimité à l'espace aquatique et BE)	2 100	3 420	3 762	3 950	3 950	3 950	3 950	3 950	3 950	1 646	3 835	0,98%	30 678
+ Option "1" activités par semaine	504	821	903	948	948	948	948	948	948	395	920	0,98%	7 363
+ Option "3" activités par semaine	378	616	677	711	711	711	711	711	711	296	690	0,98%	5 522
+ Option "5" activités par semaine	378	616	677	711	711	711	711	711	711	296	690	0,98%	5 522
<b>6 - Ventes "institutionnels" résidents</b>	<b>1 432</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>3 283</b>	<b>1 368</b>	<b>3 223</b>	<b>0,00%</b>	<b>25 781</b>
Secondaires sans pédagogie (1 heure)	193	462	462	462	462	462	462	462	462	193	452	0,00%	3 819
Scolaires élémentaires avec pédagogie (40 minutes)	300	720	720	720	720	720	720	720	720	300	705	0,00%	5 640
1 heure ligne d'eau - hors surveillance	716	1 719	1 719	1 719	1 719	1 719	1 719	1 719	1 719	716	1 683	0,00%	13 466
1 heure bassin sportif - hors surveillance	198	340	340	340	340	340	340	340	340	142	340	0,00%	2 720
1 heure bassin activité - hors surveillance	22	37	37	37	37	37	37	37	37	15	37	0,00%	296
1/2 journée espace aquatique - personnel d'accueil et de nettoyage inclus	3	5	5	5	5	5	5	5	5	2	5	0,00%	40
<b>7 - Ventes "institutionnels" hors résidents</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de titre 1+2+3+4+5+6+7</b>	<b>40 759</b>	<b>52 795</b>	<b>61 498</b>	<b>63 554</b>	<b>63 554</b>	<b>63 554</b>	<b>63 554</b>	<b>63 554</b>	<b>63 554</b>	<b>22 124</b>	<b>61 888</b>	<b>0,66%</b>	<b>494 943</b>

GS

## **ANNEXE 9 – COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELS ET INFORMATIONS ASSOCIEES**

9C : Hypothèses de consommation énergétique, par équipement

9C

## ANNEXE 9C1

## CONSOMMATIONS FLUIDES, par équipement (Piscine du Lac)

NOM DU CANDIDAT :

A reporter dans le CEP

Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant et de renseigner le type d'énergie calorifique

Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

	1 juin 2024 - 31 déc. 2024	1 janv 2025 - 31 déc. 2025	1 janv 2026 - 31 déc. 2026	1 janv 2027 - 31 déc. 2027	1 janv 2028 - 31 déc. 2028	1 janv 2029 - 31 déc. 2029	1 janv 2030 - 31 déc. 2030	1 janv 2031 - 31 déc. 2031	1 janv 2032 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression sur la durée	TOTAL sur la durée
<b>Eau € HT</b>	<b>36 421,36</b>	<b>46 827,46</b>	<b>61 933,65</b>	<b>61 933,65</b>	<b>61 933,65</b>	<b>61 933,65</b>	<b>61 933,65</b>	<b>61 933,65</b>	<b>25 805,68</b>	<b>60 082,05 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>480 656,37 €</b>
Quantité en m3	11 299	14 528	19 214	19 214	19 214	19 214	19 214	19 214	8 006	<b>18 639,92 €</b>	0,00%	<b>149 119,34 €</b>
	Bassin(s) Sanitaire	11 299	14 528	19 214	19 214	19 214	19 214	19 214	8 006	18 640	0,00%	149 119,34 € 0,00 €
prix de référence par m3 (hors abonnement)										3,22 €	0	3,22 €
	Bassin(s) Sanitaire	3,22 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €	3,22 €		
prix abonnement												
<b>Energie calorifique principale (à préciser) € HT</b>	<b>57 955,75</b>	<b>85 767,78</b>	<b>93 356,28</b>	<b>93 241,56</b>	<b>93 356,28</b>	<b>93 356,28</b>	<b>93 356,28</b>	<b>93 356,28</b>	<b>38 898,45</b>	<b>92 830,62 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>742 644,93 €</b>
quantité en MWh	881	1 133	1 344	1 344	1 344	1 344	1 344	1 344	560	<b>1 329,40 €</b>	0,00%	<b>10 635,23 €</b>
prix de référence en MW/h (hors abonnement)	65,78 €	75,72 €	69,48 €	69,40 €	69,48 €	69,48 €	69,48 €	69,48 €	69,48 €	<b>69,75 €</b>	0,00%	<b>69,75 €</b>
prix abonnement												
<b>Energie calorifique secondaire le cas échéant (à préciser) € HT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
quantité en kW												
prix de référence en kW/h (hors abonnement)												
prix abonnement												
<b>Electricité € HT</b>	<b>60 885,23</b>	<b>78 285,00</b>	<b>92 461,07</b>	<b>92 461,07</b>	<b>92 461,07</b>	<b>92 461,07</b>	<b>92 461,07</b>	<b>92 461,07</b>	<b>38 525,45</b>	<b>91 557,76 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>732 462,12 €</b>
quantité en MW	358	461	544	544	544	544	544	544	227	<b>538,58 €</b>	0,00%	<b>4 308,60 €</b>
prix de référence en MW/h	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	0,00%	<b>170,00 €</b>
prix abonnement												
<b>Total</b>	<b>155 262 €</b>	<b>210 880 €</b>	<b>247 751 €</b>	<b>247 636 €</b>	<b>247 751 €</b>	<b>247 751 €</b>	<b>247 751 €</b>	<b>247 751 €</b>	<b>103 230 €</b>	<b>244 470 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>1 955 763,42 €</b>

G/S



**ANNEXE 9C2**

**CONSOMMATIONS FLUIDES, par équipement (Piscine Girardy)**

**NOM DU CANDIDAT :** \_\_\_\_\_

A reporter dans le CEP  
Le candidat est tenu de compléter le modèle suivant et de renseigner le type d'énergie calorifique  
Il reste responsable de la correcte incrémentation des cellules

	1 juin 2024 - 31 déc. 2024	1 janv. 2025 - 31 déc. 2025	1 janv. 2026 - 31 déc. 2026	1 janv. 2027 - 31 déc. 2027	1 janv. 2028 - 31 déc. 2028	1 janv. 2029 - 31 déc. 2029	1 janv. 2030 - 31 déc. 2030	1 janv. 2031 - 31 déc. 2031	1 janv. 2032 - 30 mai 2032	Moyenne	Progression sur la durée	TOTAL sur la durée
<b>Eau € HT</b>	38 533,00	38 533,00	38 533,00	38 533,00	38 533,00	38 533,00	38 533,00	38 533,00	0,00	<b>38 533,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>308 264,02 €</b>
Quantité en m3	7 435	7 435	7 435	7 435	7 435	7 435	7 435	7 435	0	7 435,48 €	0,00%	59 483,87 €
	Bassin(s)											
	Sanitaire	7 435	7 435	7 435	7 435	7 435	7 435	7 435	0	7 435	0,00%	59 484
prix de référence par m3 (hors abonnement)												
	Bassin(s)	5,18 €	5,18 €	5,18 €	5,18 €	5,18 €	5,18 €	5,18 €	0,00 €	5,18 €	0	5,18 €
	Sanitaire											
prix abonnement												
<b>Energie calorifique principale (à préciser) € HT</b>	11 363,74	15 209,56	15 209,56	15 209,56	15 209,56	15 209,56	15 209,56	15 209,56	0,00	<b>14 728,83 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>117 830,66 €</b>
quantité en MWH	165	165	165	165	165	165	165	165		165	0,00%	1 320,00 €
prix de référence en MW/h (hors abonnement)	68,87 €	92,18 €	92,18 €	92,18 €	92,18 €	92,18 €	92,18 €	92,18 €		89,27 €	0,00%	89,27 €
prix abonnement												
<b>Energie calorifique secondaire le cas échéant (à préciser) € HT</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
quantité en MWH												
prix de référence en MW/h (hors abonnement)												
prix abonnement												
<b>Electricité € HT</b>	6 684,74	6 684,74	6 684,74	6 684,74	6 684,74	6 684,74	6 684,74	6 684,74	0,00	<b>6 684,74 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>53 477,92 €</b>
quantité en MW	39	39	39	39	39	39	39	39		39	0,00%	314,58 €
prix de référence en MW/h (hors abonnement)	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €		170,00 €	0,00%	1 360,00 €
prix abonnement												
<b>Total</b>	56 581 €	60 427 €	60 427 €	60 427 €	60 427 €	60 427 €	60 427 €	60 427 €	0 €	59 947 €	0,00%	479 573 €

*GS*

## **ANNEXE 9 – COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELS ET INFORMATIONS ASSOCIEES**

---

9D : CEP prévisionnels, par équipement puis consolidé

19/







## **ANNEXE 9 – COMPTES D'EXPLOITATION PREVISIONNELS ET INFORMATIONS ASSOCIEES**

9E : Mécanisme intéressement lié aux économies d'énergie (consommations de fluides) par équipement, puis consolidé

19/

Ce mécanisme a été supprimé au cours des négociations.

19/



**ANNEXE 10**

---

10A : Modèle de tableau de bord mensuel

10

# Reporting mensuel Montargis\*

Mois

Manager

Bâtiment

Partenaire technique

Chiffres

Fréquentation public (cumul)
Nombre d'abonnés actifs
Dont Classic
Dont option 1 activités par semaine
Dont option 3 activités par semaine
Dont option 5 activités par semaine
Recettes commerciales (cumul)

N	N+1

Développement

Ressources Humaines

Informations majeures

Commentaires

Agenda Manager

\* Ce modèle sera adapté et utilisé pour les 2 établissements de la ville de Montargis

31

**ANNEXE 10**

---

10B : Matrice de calcul de l'indexation

31

**INDEXATION**

Centre

Piscine du Lac

	FIXE	EAU	SALAIRES	CHALEUR	FRAIS DIVERS	SERVICE EXTERIEURS	GER TECHNIQUE	
Pondération	15%	5%	54%	9%	12%	15%	3%	100%
Variation indice		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Variation pondérée		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	

Coefficient indexation	1,00
Variation	0,0%

**EAU**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
Prix de l'eau sur la commune			100,00%	Janv-00	3,22 / m3		3,22 / m3	0,0%	0,0%
somme			100,00%					Variation	0,0%

**SALAIRES**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
Indice des salaires mensuels de base par activité	10562684		100,00%						
somme			100,00%					Variation	0,0%

**CHALEUR**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
Prix gaz naturel		Mwh	100,00%				-		
somme			100,00%					Variation	0,0%

**FRAIS DIVERS**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
FSD2			100,00%				-		
somme			100,00%					Variation	0,0%

**SERVICE EXTERIEURS**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
ICHTIME	1565183		100,00%				-		
somme			100,00%					Variation	0,0%

**GER TECHNIQUE**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
ICHTIME	1565183		100,00%				-		
somme			100,00%					Variation	0,0%

GS

**INDEXATION**  
Piscine GIRARDY

Centre

	FIXE	EAU	SALAIRES	CHALEUR	FRAIS DIVERS	SERVICE EXTERIEURS	GER TECHNIQUE	
Pondération	16%	22%	28%	8%	12%	24%	6%	100%
Variation indice	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Variation pondérée		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	

Coefficient indexation	1,00
Variation	0,0%

**EAU**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
Prix de l'eau sur la commune			100,00%	Janv-00	3,22 / m3		3,22 / m3	0,0%	0,0%
somme			100,00%					Variation	0,0%

**SALAIRES**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
Indice des salaires mensuels de base par activité	10562654		100,00%						
somme			100,00%					Variation	0,0%

**CHALEUR**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
Prix gaz naturel		Mwh	100,00%				-		
somme			100,00%					Variation	0,0%

**FRAIS DIVERS**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
FSD2			100,00%				-		
somme			100,00%					Variation	0,0%

**SERVICE EXTERIEURS**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
ICHTIME	1565183		100,00%				-		
somme			100,00%					Variation	0,0%

**GER TECHNIQUE**

Nom de l'indice	Identifiant internet	Unité	Pondération	Période base contrat	Valeur base contrat	Période actualisée	Valeur actualisée	Variation	Variation pondérée
<b>Part fixe</b>									
ICHTIME	1565183		100,00%				-		
somme			100,00%					Variation	0,0%

19/

## EXEMPLE DE CAUTION BANCAIRE

**La Banque Soussignée,**

...

Exposé préalable

La Collectivité, représentée par son Président, Monsieur ....., dument habilité à cet effet par la délibération n° ..... du Conseil communautaire en date du .....

Et,

La....., « .....», dont le siège est....., immatriculée au RCS de ..... sous le numéro .....

**Ont conclu le .....**, un contrat de délégation de service public portant sur la gestion de l'équipement aquatique ....., et pour une durée de ..... ans.

Ce contrat de délégation de service public prévoit l'exploitation par la, ..... par le biais de la SAS ..... sa filiale à 100% -délégataire- de l'ensemble immobilier repris sous le terme générique d'équipement aquatique, situé à....., mis à sa disposition par la Collectivité –Délégant-.

L'article ..... du contrat de délégation prévoit, à la charge du délégataire, l'obligation d'obtenir une caution bancaire d'un montant de .....euros en faveur du délégant.

**Ceci exposé**

**Déclarons nous porter caution solidaire à hauteur d'un montant maximum de ..... euros en garantie du paiement au délégant de toute somme due par ....., au titre du contrat de délégation.**

Le montant de la garantie sera reconstitué chaque fin d'année.

Toute demande, pour être valable, devra nous parvenir à notre siège, par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à l'adresse indiquée ci-dessus, accompagnée impérativement du détail des sommes dues par le Délégataire et de la copie des appels de fonds qui lui auront été adressés.

Le présent engagement est délivré pour une durée indéterminée, valable à compter de sa date et jusqu'à l'échéance du délai de 2 mois, qui suivront sa dénonciation par la banque par LRAR. A cette échéance, il sera caduc de plein droit.

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, domicile est élu au siège social de la caution lequel domicile sera attributif de juridiction.

Fait à ...

Le ...

19/



Emploi	Type de contrat	Statut	Date d'ancienneté	Date de sortie	Affectation au contrat	Vol. horaire / mois	Salaire brut / mois	Prime d'ancienneté / mois	Charges patronales / mois	Tickets restaurant (part patronale/mois)	Mutuelle (part patronale/mois)	Enjeu primes/an
<b>ACCUEIL - ADMINISTRATIF - COMMERCIAL - DIRECTION</b>												
Directeur(trice) établissement	CDI	Cadre	28/01/2022		100%	Forfait jours *	15 599 €	- €	3 832 €	49,20 €	39,19 €	13 200 €
Top player	Apprenti	Technicien	22/08/2022	18/08/2024	100%	151,67		- €		49,20 €	- €	
Coordinateur(trice) relation client	CDI	Technicien	16/04/2019		100%	151,67		25 €		49,20 €	18,72 €	
Conseiller(e) relation client	CDI	Employé	02/03/2020		100%	151,67		20 €		49,20 €	18,72 €	
Conseiller(e) relation client	CDD	Employé	26/06/2023	03/09/2023	100%	151,67		- €		- €	- €	
Conseiller(e) relation client	CDI	Employé	02/05/2022		100%	86,67		- €		28,70 €	18,72 €	
Conseiller(e) relation client	CDD	Employé	19/06/2023	03/09/2023	100%	151,67		- €		- €	18,72 €	
Conseiller(e) relation client	CDD	Employé	19/06/2023	03/09/2023	100%	151,67		- €		- €	- €	
Conseiller(e) relation client	CDI	Employé	31/05/2021		100%	151,67		19 €		49,20 €	18,72 €	
<b>HYGIENE ET ENTRETIEN</b>												
Agent hygiène	CDI	Employé	24/02/2020		100%	86,67	9 041 €	11 €	1 808 €	20,50 €	18,72 €	8 400 €
Agent hygiène	CDD	Employé	20/03/2023	03/09/2023	100%	151,67		- €		- €		
Agent hygiène	CDI	Employé	02/02/2019		100%	151,67		19 €		36,90 €	18,72 €	
Agent hygiène	CDD	Employé	12/06/2023	23/07/2023	100%	86,67		- €		- €	- €	
Agent hygiène	CDD	Employé	19/06/2023	20/08/2023	100%	151,67		- €		- €	- €	
Technicien(ne) polyvalent(e)	CDI	Employé	22/08/2022		100%	151,67		20 €		49,20 €	18,72 €	
<b>LOISIRS - ANIMATION - ENSEIGNEMENT - SPORT</b>												
Chef(fe) de bassin	CDI	Technicien	18/03/2019		100%	151,67	16 050 €	19 €	4 013 €	49,20 €	18,72 €	15 400 €
Educ. activités aquatiques	Apprenti	Technicien	01/08/2022	30/09/2023	100%	151,67		- €		49,20 €	- €	
Educ. activités aquatiques	Apprenti	Technicien	01/07/2019	30/09/2023	100%	151,67		20 €		49,20 €	18,72 €	
Educ. activités aquatiques	CDI	Technicien	03/07/2019		100%	151,67		20 €		4,10 €	18,72 €	
Surveillant(e) aquatique	CDD	Employé	27/06/2022	06/08/2023	100%	86,67		- €		- €	- €	
Surveillant(e) aquatique	CDD	Employé	27/06/2022	30/07/2023	100%	151,67		- €		- €	- €	
Surveillant(e) Aquatique	CDD	Employé	27/06/2022	16/07/2023	100%	86,67		- €		- €	- €	
Surveillant(e) aquatique	CDI	Employé	09/05/2022		100%	151,67		- €		49,20 €	18,72 €	
Surveillant(e) aquatique	CDD	Employé	26/06/2023	13/08/2023	100%	151,67		- €		- €	- €	
Surveillant(e) aquatique	CDD	Employé	19/06/2023	03/09/2023	100%	151,67		- €		- €	- €	
Surveillant(e) aquatique	CDI	Employé	17/04/2023		100%	86,67		- €		- €	- €	

**Données particulières**

Chèque déjeuner (PAT60%/SAL40%)

Mutuelle (PAT50%/SAL50%)

Convention Collective du sport

Leçons individuelles pour les Educateurs Aquatiques dans la cadre d'une convention

Dispositif prime

Majoration des jours fériés à 100 %

Véhicule de fonction pour le directeur

\* Forfait jours : sur la base de 218 jours travaillés par an.

21



Nous vous invitons à consulter notre projet d'exploitation en préambule de notre offre au sein duquel nous avons développé un axe spécifique sur notre ambition en matière d'activités pour Montargis. Vous trouverez ci-dessous la politique Récréa en matière d'activités et d'animations.

Les animations d'un équipement comme la piscine du Lac peuvent se décomposer comme suit :

	Activités	Soirées événementielles
Périodicité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Toutes les semaines</li> <li>▪ Planifiées et régulières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une par mois adaptée au calendrier</li> <li>▪ De façon ponctuelle</li> <li>▪ Communiquée à l'avance</li> </ul>
Type	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aquasport</li> <li>▪ Fitness</li> <li>▪ Activités enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Très variable, des soirées zen aux soirées disco</li> </ul>
Cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De 6 mois à plus de 80 ans</li> <li>▪ Par cela, une offre très large</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des clients réguliers</li> <li>▪ Une clientèle qui ne fréquente pas et qui découvre l'équipement</li> </ul>

L'animation, c'est la ligne commune à toute pédagogie pour un éducateur Récréa. De l'art de dire « bonjour » jusqu'à l'art de conclure une séance d'activité. L'éducateur est un **animateur** : il accueille les participants, propose des séances de qualité, instaure une ambiance agréable et de plaisir. L'éducateur met en place un relationnel avec les participants et favorise leur pratique régulière.

L'animation d'un centre aquatique et le développement de son attractivité passent par la mise en place d'un **planning d'activités** permettant de **répondre à la diversité des attentes** de tous les usagers, tant en termes d'horaires qu'en termes d'objectifs.

## Les activités

---

« L'animation d'un centre aquatique et le développement de son attractivité passent donc par le développement d'un planning d'activités permettant de répondre à la diversité des *attentes des usagers*, tant en termes d'horaire que de contenu des séances. »

Cyril Chapron – Responsable pédagogie Aquasport

---

Les conditions de succès sont les suivantes :

### 1. 6 objectifs à atteindre :

- Apprendre à nager,
- Faire du sport,
- Se détendre,
- Développer une pratique physique,
- S'amuser,
- Se remettre en forme.

### 2. Des contenus adaptés à chacun en fonction :

- Du niveau de pratique,
- Des capacités physiques,
- De l'âge des participants,
- Et de l'objectif recherché.

### 3. Une offre large afin de répondre à cette diversité, Récréa propose près d'une vingtaine d'activités aquatiques différentes, en passant aussi bien par des activités dites « classiques » telles que la natation, les bébés nageurs, que par des activités originales, innovantes et tendances telles que :

- L'Aquafusion®, Body Palm®, Swimcross®, pour les aquasports,
- Ludi Mania®, Ludinage® et Domin'O® pour les activités natatoires,
- Agoa® pour les activités zen dans l'eau.
- Blueball® pour les activités fitness.

### 4. Un planning d'activités complet permettant de toucher une clientèle diverse : actifs, seniors, résidents, touristes, ...

- Des séances d'activités à différents créneaux de la journée : en matinée, lors de la pause méridienne, en fin d'après-midi et début de soirée,
- Des activités à destination des enfants et de la famille :
  - Pour les enfants : Bébé nageurs, Ludimania
  - Pour les parents et accompagnants : Bodypalm, Aquafitness, Agoa etc.

## 5. Une recherche de l'excellence :

- Des scripts d'activités définis,
- Des formations régulières pour les éducateurs,
- Des musiques adaptées aux séances.
- Des chaînes de tutoriels pour accompagner les éducateurs.

## 6. Une vraie liberté : le client choisit sa séance, ses horaires et peut en **changer quand il le souhaite**.

## 7. Des points communs entre nos activités :

- Plaisir,
- Santé et forme,
- Sécurité.



Pour les tarifs de ces activités, nous opérons une distinction entre les activités dites « **Basic** » et les activités « **Premium** » : distinction liée au niveau de sophistication du matériel utilisé, à une formation spécifique et aux taux d'encadrement.

Les activités « Premium » se font en petits groupes avec du matériel sophistiqué et sur réservation. Récréa a mis en place un outil de réservation (Internet et mobile) via la **solution Heitz** que nous déployons dans la plupart de nos centres.

# ÉCOLE & STAGE DE NATATION

HABITEZ VOUS À BOULOGNE BILLANCOURT ?

OUI

NON

---

# ÉCOLE & STAGE DE NATATION

JARDIN AQUATIQUE 1 - 3/4 ANS

**DESCRIPTION**

Choisissez le niveau désiré ▼

- Jardin aquatique - 3/4 ans
- Jardin aquatique - 4/5 ans - niveau 1
- Jardin aquatique - 4/5 ans - niveau 2
- Savoir nager - 6/7 ans - niveau 1
- Savoir nager - 6/7 ans - niveau 2
- Perfectionnement enfants - 8/10 ans
- Perfectionnement ados - 11/15 ans

---

# ÉCOLE & STAGE DE NATATION

PLANNING SAVOIR NAGER - 6/7 ANS - NIVEAU 1

Jour	Horaires	Durée	Places	Statut
Lundi	17h00 > 17h45	45 min	17/12	📅
Mardi	17h40 > 18h25	45 min	23/12	📅
Mardi	18h30 > 19h15	45 min	13/12	📅
Mercredi	09h55 > 10h40	45 min	21/12	📅
Mercredi	14h15 > 15h00	45 min	23/12	📅

---

# ÉCOLE & STAGE DE NATATION

ÉCOLE DE NATATION

Réservation pour la séance du Mardi à 17h40

Attention, il n'y a plus de places disponibles, mais une liste d'attente a été mise en place pour cette séance.

En continuant, vous serez placé sur cette liste d'attente en position 12.

Quelle est la personne concernée ?

RÉSERVER

---

# ÉCOLE & STAGE DE NATATION

RÉSERVATION(S) EN COURS

ÉCOLE DE NATATION Enfant

Mardi

Réservation pour marie (14/03/2013)

17h40 > 18h25

45 min 23/12

liste d'attente

liste d'attente

✖

Ajouter une réservation +

FINALISER MA RÉSERVATION

1/5

## Les activités nautiques : l'Académie du Savoir-Nager

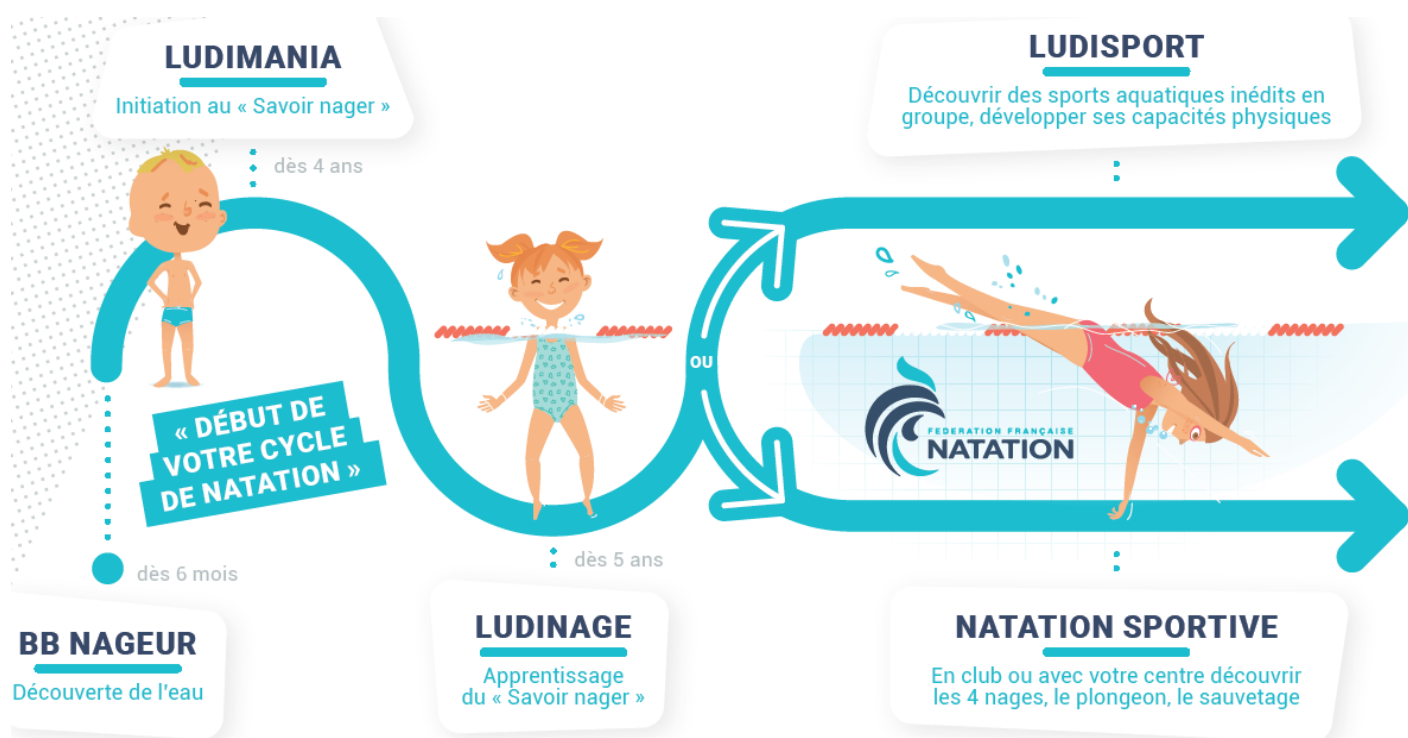
De la familiarisation avec l'eau à l'apprentissage de techniques de nage, en passant par le développement de l'aisance aquatique, Récréa apporte des **solutions variées répondant à la diversité des attentes**, en complément de ce qui sera assuré par le club.

Récréa propose une offre natation, tout comme son offre d'aquasports, qui permet de **toucher tous les publics** en fonction de **l'objectif recherché par l'utilisateur**.

L'Académie du Savoir Nager par Récréa



Une offre nautique complète, qui regroupe 5 catégories : Bébés nageurs, Ludimania, Ludinage, Ludisports et natation sportive.





#### Bébés nageurs

À partir de 6 mois, les enfants peuvent être sensibilisés au monde aquatique avec l'activité bébés nageurs.

Cette activité ludique et familiale est encadrée par des éducateurs professionnels, dans une **eau chauffée à 32°** spécialement pour l'occasion.



**Cette activité sera proposée au sein du bassin d'activités aménagé avec des équipements colorés et variés, avec un fond musical adapté aux tout petits.**

Les objectifs de ces séances sont multiples :

- Renforcer le lien affectif et social, moment familial par excellence en co-animation avec un éducateur formé ;
- Permettre une familiarisation de l'enfant à l'eau et au matériel et une socialisation aux autres ;
- Participer à l'éveil psychomoteur du bébé.

**Cette activité a été positionnée sur le créneau du dimanche matin de 9h à 9h45, toute l'année, au sein de la piscine du Lac.**

#### Ludimania

Nous proposons une offre ludique destinée aux enfants dès **4 ans**, qui ne souhaitent pas pratiquer la natation sportive : **LUDIMANIA**. Il s'agit d'une activité qui se pratique en période scolaire à raison de trois activités par semaine (soit 2 de plus vis-à-vis du contrat actuel).

# ludimania®

C'est une activité d'initiation ludique et essentielle pour permettre de poser les bases d'une bonne familiarisation au milieu aquatique et d'acquérir tous les prérequis nécessaires pour poursuivre son évolution, aller vers des apprentissages plus complexes. L'équivalent de la maternelle pour l'apprentissage de la natation !



Durant ces séances, les enfants pourront assister à une séance ludique encadrée par un éducateur activités aquatiques. Les objectifs de cette activité sont multiples :





1. Acquérir une bonne motricité dans et hors de l'eau pour une meilleure confiance en soi et pour être à l'aise avec son corps.
2. Apprendre à collaborer avec d'autres camarades et gérer ses émotions pour gagner de l'assurance sans la présence des parents.
3. Développer les compétences de base pour aller vers l'apprentissage de l'aisance aquatique et du savoir-nager.

Tous les trimestres, nous proposerons un parcours d'évolution (élaboré avec des psychomotriciens), auquel les parents pourront assister et participer, afin d'observer les progrès sur le plan du développement de l'enfant et sur ses nouvelles compétences aquatiques. Ce parcours permet aux parents et aux éducateurs de décider de la poursuite vers Ludinage, l'apprentissage du savoir-nager sécuritaire.

#### Ludinage

Récréa souhaite bouger les lignes en matière d'apprentissage du savoir-nager avec un service nouveau permettant aux enfants d'acquérir un ensemble de compétences pour prendre plaisir et être en toute sécurité dans un milieu aquatique. Ceci par le jeu en développant la confiance en soi.



Il s'agit pour l'enfant de passer le test **d'aisance aquatique** et d'obtenir l'attestation du **savoir-nager**, selon les **directives de l'éducation nationale**, en validant par étapes les 6 compétences présentées ci-contre.

# Ludinage®

Cette **nouvelle activité signature Récréa** s'adresse aux enfants et constitue :

- Une **offre évolutive** permettant de changer de groupe **à son rythme** dès la validation d'une évaluation ;
- Un livret pour clarifier, expliquer et impliquer les parents ;
- La possibilité d'une **pratique en dehors des cours d'apprentissage**, avec une prestation qui donne **accès en illimité à l'espace aquatique toute l'année**. Cela pour consolider les compétences travaillées avec l'éducateur.

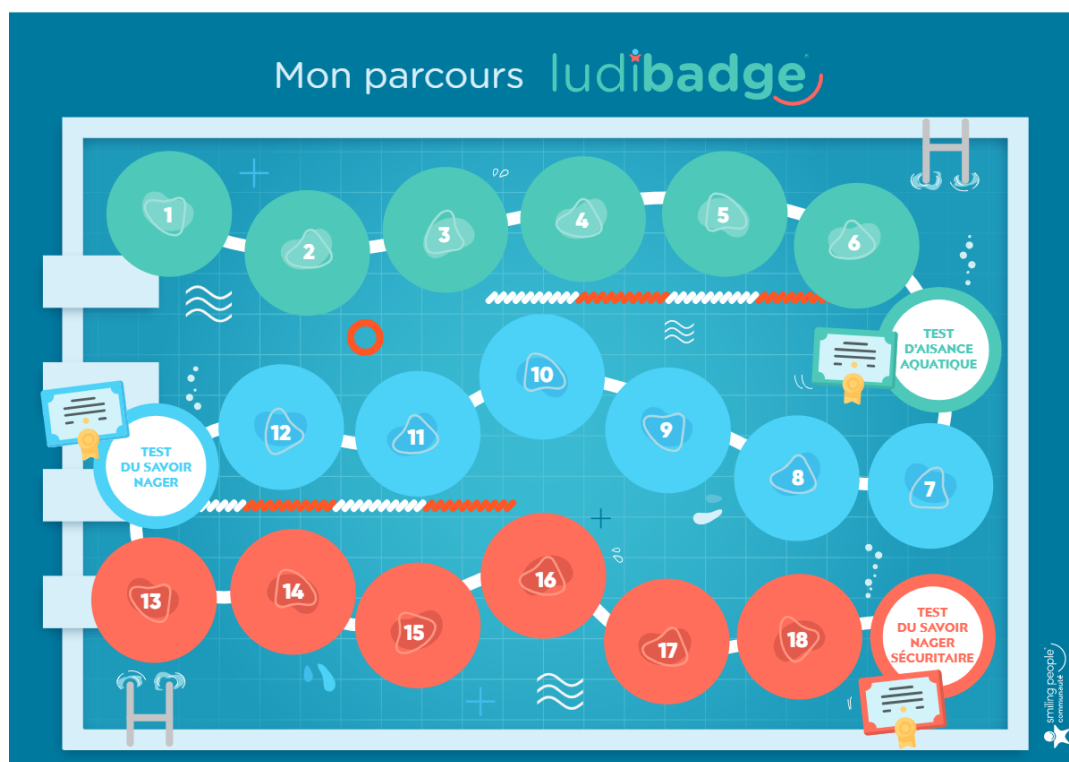
Pour s'adapter à la diversité de chaque enfant, le concept Ludinage propose à nos éducateurs des outils qui renforcent toutes les capacités de l'enfant pour être plus performant dans ses apprentissages.

Ces outils reposent sur 4 composantes pédagogiques innovantes :

- Motricité
- Autonomie
- Concentration
- Célébration

Pour aller plus loin, nous avons développé une offre complémentaire, le **Ludinage rouge**, correspondant à un savoir-nager plus exigeant et plus performant, qui est celui du **savoir-nager en milieu naturel** (mer, rivière, lac ...) ou dans le cadre de situations hostiles telles qu'une chute accidentelle dans une rivière habillée. Trois nouvelles compétences vont être acquises avec Ludinage rouge. Ce sont le rétropédalage, la respiration aquatique et les nages du crawl et du dos crawlé. Le Ludinage rouge constitue un niveau de sécurité et d'autonomie supplémentaire au Ludinage.

Vous trouverez ci-dessous le poster ludinage, reprenant les étapes de l'apprentissage, ainsi que les compétences de chaque test en détails.



GS



# TEST D'AISSANCE AQUATIQUE

Ce test peut être réalisé avec ou sans gilet de sécurité

Il te permet de pratiquer l'une des activités suivantes : Canoë, Kayak, Nage en eau vive, Raft, Voile, au sein d'un établissement d'activités physiques et sportives, qu'il s'agisse d'une pratique encadrée ou d'une simple location. (Arrêté du 9 septembre 2015).

## JE DÉCOUVRE LE MILIEU

Votre enfant est capable de se déplacer avec des appuis solides et de maîtriser son apnée.

## J'APPRENDS À FLOTTER

Votre enfant a compris qu'il flotte, il est capable de se laisser porter par l'eau.

## J'APPRENDS UN NOUVEL ÉQUILIBRE

Votre enfant est capable de changer d'équilibre (ventral, dorsal, vertical et groupé) pour s'orienter dans le sens qu'il souhaite.

### Tu maîtrises les 6 étapes ?

- N°1  Es-tu capable de ramener l'objet sur le bord du bassin ?
- N°2  As-tu réussi à mettre les trois balles dans l'Apnée ?
- N°3  Es-tu capable de lâcher la corde au top en te laissant flotter ?
- N°4  Es-tu capable de lâcher le bord et de te laisser flotter jusqu'à immobilisation complète ?
- N°5  Es-tu capable de maintenir chaque équilibre pendant 5 secondes ?
- N°6  Es-tu capable de tenir en équilibre vertical en chantant « Une souris verte » ?

Test réussi et validé

le ...../...../.....

Il permet de poursuivre ton apprentissage vers les badges bleus.



# TEST SAVOIR NAGER

Il correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). (Texte du Bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 de l'Éducation Nationale).

## JE SAIS ME MOUVOIR DANS L'EAU

Votre enfant est capable d'aller en profondeur et de se déplacer sous l'eau.

## J'APPRENDS À ALLER LOIN

Votre enfant est capable de rester aligné pour optimiser son déplacement.

## J'APPRENDS À ME DÉPLACER DANS L'EAU

Votre enfant est capable de se déplacer à la surface en positions ventrale et dorsale.

### Tu maîtrises les 6 étapes ?

- N°7  Peux-tu passer dans les cerceaux ?
- N°8  Peux-tu faire remonter l'Apnée ?
- N°9  Es-tu capable de dépasser la perche sous l'eau à 5 mètres ?
- N°10  Es-tu capable de remonter en flèche du fond du bassin ?
- N°11  Es-tu capable de faire 5 poussées vers le bas avec le Dynaflot en restant vertical ?
- N°12  Es-tu capable de te déplacer sur 25m avec tes jambes ?

Test réussi et validé

le ...../...../.....

Il permet de poursuivre ton apprentissage vers les badges rouges.



# TEST SAVOIR NAGER SÉCURITAIRE

Il augmente le niveau de compétences dans le milieu aquatique grâce à la pratique des nages alternées codifiées et à une aisance respiratoire.

## JE MAÎTRISE MA RESPIRATION AQUATIQUE

Votre enfant est capable de se déplacer sur une longue distance sans être essoufflé.

## JE SAIS NAGER LE CRAWL ET LE DOS CRAWLÉ

Votre enfant est capable de nager le crawl et le dos crawlé.

## JE MAÎTRISE LA TECHNIQUE DU RÉTROPÉDALAGE

Votre enfant maîtrise une technique de déplacement pour être complètement en sécurité.

### Tu maîtrises les 6 étapes ?

- N°13  Es-tu capable de changer de respiration en nageant ?
- N°14  Es-tu capable de toucher le sol avec les pieds sans mouvement puis d'effectuer 50 mètres en crawl ?
- N°15  Es-tu capable de diminuer le nombre de tes coups de bras au fur et à mesure de la distance ? (crawl)
- N°16  Es-tu capable de diminuer le nombre de tes coups de bras au fur et à mesure de la distance ? (dos crawlé)
- N°17  Es-tu capable de te déplacer en rétropédalage, sur les côtés ?
- N°18  Es-tu capable de tourner sur toi-même sans faire tomber le pullboy ?

Test réussi et validé

le ...../...../.....



Une séance d'activités sportives aquatiques pourra être proposée en Ludinage rouge une fois par mois : aquabasket, nage avec palmes, masque et tuba ... Ce type d'activités permet d'appréhender la construction des compétences autrement et une plus grande ouverture de l'univers aquatique.

### ***Ludisports***

Le **ludisport** est une activité pour augmenter le capital physique de l'enfant autrement, en variant les activités et pour découvrir des sports inédits. Cette grande éveille au travail en équipe, au dépassement de soi et à la culture de l'activité physique.

Différentes activités sportives aquatiques seront proposées au sein du centre aquatique, avec un nouveau thème à chaque trimestre : aquarugby, aquatrampo ... Toujours encadrées, ces séances seront animées avec des enjeux et objectifs fixés par les éducateurs.

Nous avons intégré la ludisport à 9h30 le samedi matin en période scolaire.

### ***Natation sportive***

Notre offre de natation sportive s'adapte en fonction de chaque territoire, des missions portées par les clubs de natation du territoire, et du souhait de la Collectivité.

Nous avons prévu que les clubs auraient comme périmètre le perfectionnement de la natation et la pratique compétitive/l'apprentissage des 4 nages.

Nous proposerons toute offre de natation venant compléter celle proposée par les clubs du territoire, et nous continuerons à nous inscrire comme un partenaire et une passerelle vers eux. En fonction des missions assurées par les clubs, Récréa pourra proposer des séances de perfectionnement, d'aquasauvetage, et pour ceux qui souhaitent se professionnaliser, une formation BNSSA ainsi qu'une formation BPJEPS, que nous dispensons en interne.

## Les Aquasports

Nous proposons une **véritable offre d'aquasports** (et non un produit pour tout le monde), et ce en mettant en place un panel de **cours variés**, avec des **intensités** sur le plan musculaire et cardio-vasculaire **diverses**.

Chaque usager doit être en mesure de **trouver le cours qui lui convient**, mais aura également la possibilité **d'évoluer sur un cours d'intensité supérieure** tout au long de l'année.



Un système de **code couleur** (du vert au noir) et de pictogrammes indiquant l'intensité sur le plan musculaire et cardio-vasculaire a été mis en place afin d'aider le client à se repérer facilement.

Ainsi, l'usager qui est en reprise d'activité s'orientera vers un cours de couleur verte lui indiquant un cours facile d'accès à dominante d'étirements et de relaxation. A l'inverse, un client très sportif, s'orientera vers un cours de couleur noire à forte dominante cardio-vasculaire.

doux		cool
modéré		tonic
rythmé		perf
intense		xtrm

La **pratique de la natation régulière** a été intégrée dans le programme des activités aquatiques pour mieux mettre en avant les vertus « **sport-santé** » de cette activité qui s'inscrit en **complément parfait** des activités d'aquafitness ou d'aquabiking.





## Les activités forme sèche

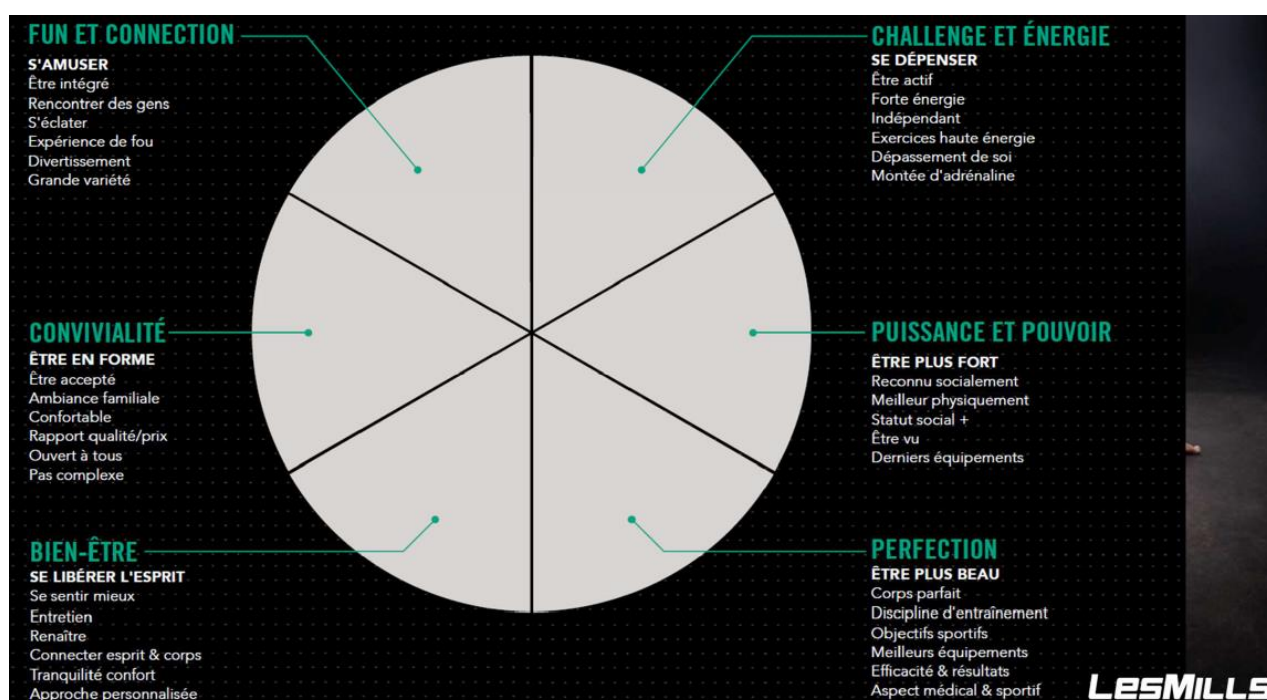
Pour les activités de cours collectifs fitness, nous souhaitons conserver le même dynamisme que pour les activités aquatiques, en proposant un **panel d'activités variées, innovantes et tendances**. Dans un souci de cohérence et de lisibilité le code couleur présenté ci-dessus est également appliqué.

Notre offre fitness regroupe les catégories d'activités suivantes :

1. **Renforcement musculaire** : CAF, BlueBall®
2. **Bien-être** : Stretching, Bodybalance, Yoga, Pilates
3. **Haute intensité** : Hiit / SwimCross

Nous avons fait le choix de positionner les cours doux (Bodybalance, Yoga, BlueBall®) le matin.

Chacune de ces catégories correspond à une **cible** et à des **attentes** particulières. Nous veillerons à nous adresser au public **le plus large possible**, et à répondre à ses besoins. Le graphique ci-dessous illustre les typologies d'entraînement différents en fonction des besoins :

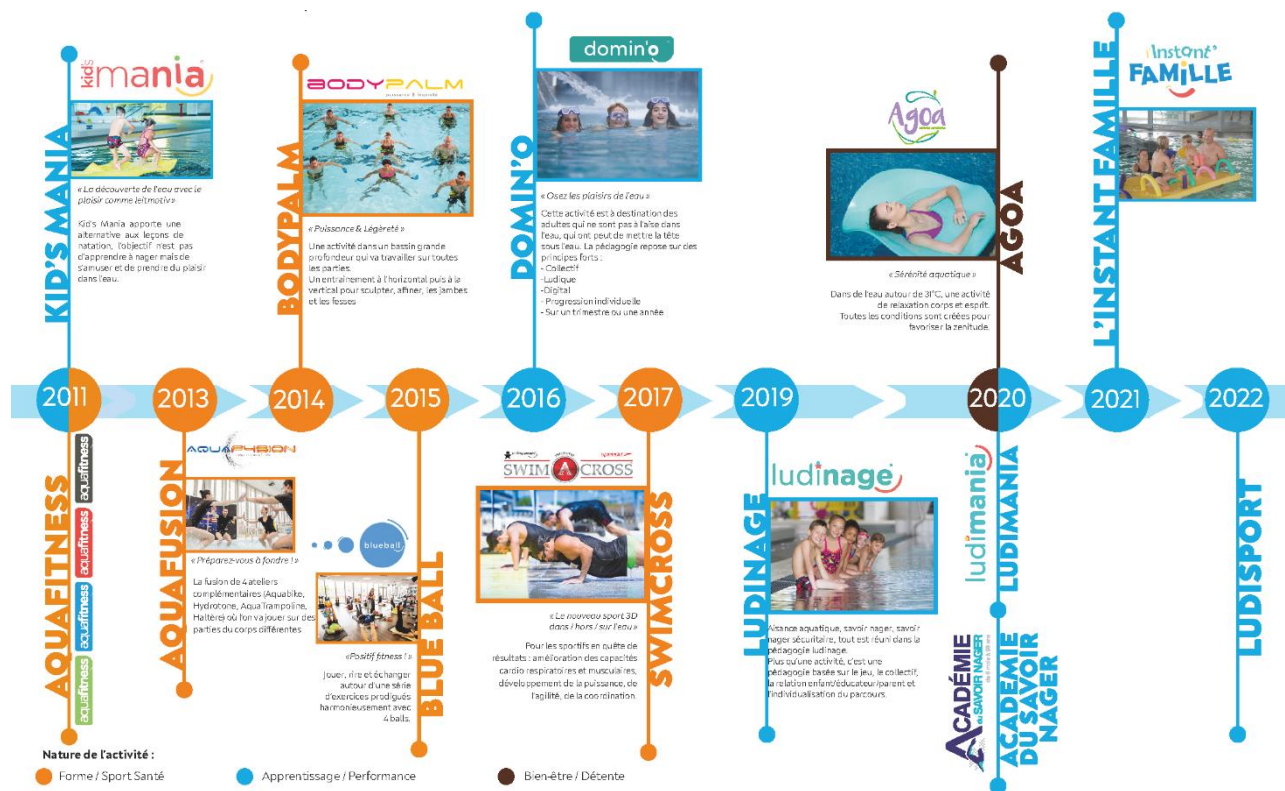


Ces **activités innovantes et exclusives** contribuent au succès des salles de fitness exploitées par Récréa. En effet, les usagers trouveront des activités originales et différentes de celles proposées dans les salles de cours collectifs ou dans les associations sportives.

## Une innovation permanente



Récréa est dans une **recherche d'innovation permanente** en termes d'activités. Un groupe de travail nommé « Les smiling trainers », constitué d'éducateurs, travaille sur la mise en place de nouvelles activités. Ainsi, une nouvelle activité est proposée chaque année dans les centres que nous gérons.

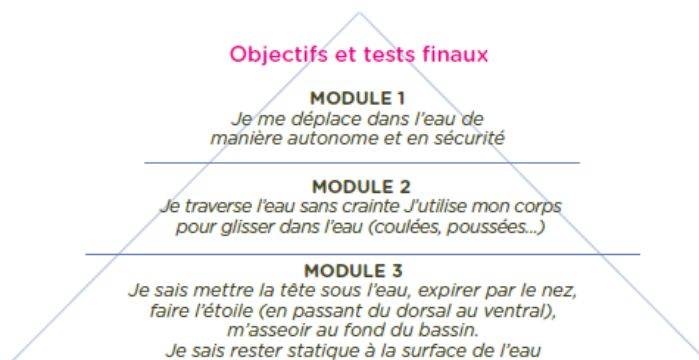


### Domin'O

En 2016, Récréa a créé Domin'O, un programme personnalisé qui s'adapte au profil de chacun. Cette activité s'adresse à ceux qui regardent la mer sans pouvoir y mettre les pieds, qui aimeraient barboter avec leurs petits-enfants, qui sont honteux de ne pas savoir nager, qui voudraient dépasser leur peur de l'eau, et aller vers une victoire sur eux-mêmes...

La méthode propose des séances de **60 minutes** chacune qui composent **3 modules** définissant les étapes fortes du programme :

- l'acquisition de la flottaison,
- le corps en mouvement,
- la découverte de la propulsion.



Les différentes étapes de maîtrise sont validées par l'éducateur et les participants avec l'appui de la vidéo et de photos. Ces étapes ne sont pas limitées dans le temps, un participant peut arriver à nager en confiance dès les premières heures comme il peut mettre plusieurs séances avant de se sentir suffisamment à l'aise pour s'immerger dans l'eau.

L'objectif du concept Domin'O est de rendre les adultes autonomes, pour prendre plaisir et être en sécurité dans le milieu aquatique. C'est pour cela, qu'ils ont un accès illimité aux différents bassins et à plusieurs chaînes de tutoriels pour consolider leur apprentissage sous les conseils de leurs éducateurs.

Récréa, créateur du programme, enseigne depuis plus de 30 ans la natation aux enfants et aux adultes dans ses centres aquatiques. C'est une priorité pour Récréa de remplacer la peur de l'eau par des émotions positives et des sourires.



Grâce à son cadre personnalisé et à son **accompagnement progressif**, Domin'O permet à tous d'atteindre l'objectif qu'ils se sont fixé.

La méthode Domin'O est douce, accompagnant pas à pas le participant dans sa découverte du monde aquatique au sens large : pour découvrir les jeux dans l'eau en famille, les sports aquatiques (canyoning, plongée...), ou les vertus de l'eau. Récréa met tout en œuvre avec Domin'O pour la réussite de son programme !

**Cette activité a été positionnée le mardi soir de 20h à 21h, en période scolaire.**

GS



Swimcross

En septembre 2017, Récréa a lancé l'activité **Swimcross**. A la fois terrestre et aquatique cette activité est la première à mêler l'univers aquasport et fitness. D'une durée de 45 minutes, le Swimcross est une activité d'intensité noire à 3 dimensions :

- Sous l'eau,
- Sur l'eau,
- Hors de l'eau.



## MATÉRIELS UTILISÉS

### DANS L'EAU

Trampolines, vélos, tapis, cages, ballons, haltères...



### SUR L'EAU

Structures gonflables, tapis, cordes, filets...



### HORS DE L'EAU

Bidons, kettlebells, ballons lestés, poids, barres...



Cette activité sera organisée au sein de la piscine du Lac ou de Girardy sous forme d'évènement.

10/11

Agoa

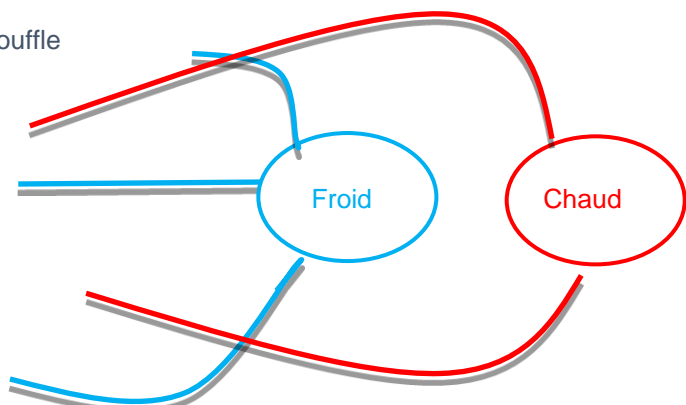
Nous souhaitons mettre en place au sein de la piscine du Lac la nouvelle **signature** de Récréa, une exclusivité 2019.

L'objectif est de proposer une activité permettant l'**épanouissement** du pratiquant. Le principe de ce nouveau concept est d'aborder une séance d'**Agoa** en 5 séquences :

Structure d'une séance type de 45 minutes :

5 séquences

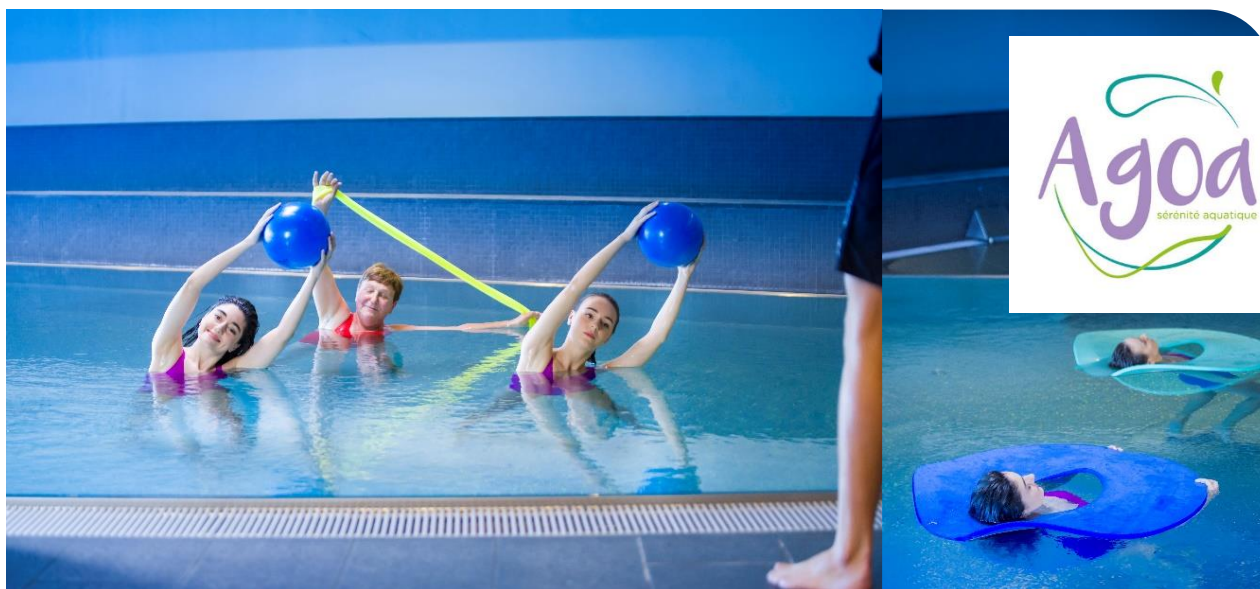
- 1) Un esprit et un corps unis dans un même souffle
- 2) Un esprit confiant dans un corps fort
- 3) Un esprit zen dans un corps souple
- 4) Un esprit concentré dans un corps habile
- 5) Un esprit et un corps en méditation



L'idée de cette activité est de mettre en avant l'**interdépendance entre le corps et l'esprit**. Le concept Agoa va prendre en considération ces deux critères afin de les faire évoluer ensemble. Cette activité est à la recherche d'une certaine **harmonie** entre le corps et l'esprit. Il ne s'agit pas d'une simple performance physique ou d'un simple moment de relaxation.

Notre objectif est de rechercher à ce que l'utilisateur se sente bien et en bonne santé dans son corps comme dans sa tête. Cela passera par des exercices alliant **force** et **souplesse** ou encore **posture** et **relâchement**.

D'autre part, l'Agoa permettra de prendre soin de soi sur le plan **physique** et **psychique** au travers des techniques de la respirologie, la concentration, l'équilibre.



Notre volonté est de diminuer le **stress quotidien**, le **négatif** aux usagers, pour qu'ils restent en bonne santé. Cet élément va découler de la pratique de l'Agoa activité sans **traumatisme**, ni **choc articulaire**, centré sur un mieux-être psychique et physique.

19/

---

« Nous ne sommes pas seulement corps ou seulement esprit ; nous sommes corps et esprit tous ensemble »

George SAND

---

**L'activité AGOA sera proposée le dimanche matin (11h toute l'année) aux usagers de la piscine du Lac au sein du bassin d'activités, particulièrement adapté aux activités douces.** Des séances d'**aquasophrologie** en partenariat avec un(e) sophrologue et d'aquarelax ont également été positionnées sur nos plannings.

### ***Des activités toutes encadrées par du personnel formé en interne***

La diversité des activités proposées ci-dessus démontre notre volonté de développer une **offre complète et qualitative** répondant à la diversité des attentes.

En plus de cette application à proposer des activités variées, nous attachons de l'importance à :

- L'**animation** de ces séances,
- La **formation des éducateurs**.

Contrairement à d'autres délégataires, Récréa offre uniquement aux usagers des **séances d'activités encadrées** par un éducateur formé de manière régulière. Nous disposons à cet effet de plusieurs formateurs au sein du groupe Récréa, les smiling trainers.

Nous tenons également à souligner la politique de Récréa en termes d'**encadrement** des activités. A aucun moment le matériel destiné aux activités ne sera laissé en libre utilisation (par exemple : pas d'aquabike en libre-service).

Deux raisons expliquent ce choix :

- Les usagers ont besoin d'être **encadrés** par **une personne compétente** pendant leurs séances d'activités et d'être dans une ambiance favorable à la pratique physique (en groupe avec de la musique en suivant les conseils avisés de l'éducateur),
- Par souci de **sécurité** : une mauvaise utilisation du matériel pourrait entraîner des blessures notamment musculaires.



Récréa s'est engagée dans une démarche de formation qualifiante et diplômante « BPJEPS » des Activités Aquatiques et Natation en 2011 en Normandie. Nous insistons donc fortement sur ces valeurs d'encadrement et de formation dans le cursus de formation que nous proposons. La rentrée 2015/2016 a marqué le lancement de la formation « BPJEPS » doublement qualifiante : aquatique et forme.

**Depuis 2011, plus de 600 jeunes ont été formés chez Récréa.**

## Les évènements et animations

---

En plus des activités proposées régulièrement, nous proposons de mettre en place différents évènements et animations au sein des deux établissements.

### ***Des évènements toute l'année***

Des équipements aquatiques comme Girardy et la piscine du Lac sont des lieux **de vie** dans lequel toutes les catégories sociales, toutes les tranches d'âge y trouvent « leur bonheur ».

Les **objectifs** de ces **animations** sont multiples :

1. Faire découvrir les équipements à des « habitants » réfractaires à la piscine,
2. Rayonner sur le territoire,
3. S'intégrer dans les actions du territoire,
4. Créer de la convivialité entre les abonnés, les usagers réguliers,
5. Toucher des cibles de clientèles différentes,
6. S'intégrer dans un plan de communication global à l'échelle du territoire,
7. Renforcer la place des établissements comme équipements de proximité pour les habitants.

Ces animations ont lieu **toute l'année** ; le projet d'animation évolue d'années en années. Il est adapté aux spécificités des équipements ainsi qu'à leur territoire.

Le responsable d'établissement construit chaque année son projet dans le cadre de son **Plan d'Actions Commerciales, Communication et d'Animation** (PACCA).

Ces animations laissent place à l'innovation et à la créativité de l'équipe en place, et du partage des bonnes pratiques entre les différents directeurs d'établissement.

Nous nous engageons à un minimum de **12 évènements par an**, de nature différente :

- Soirées à thème,
- Expositions,
- Portes ouvertes,
- Journées résolutions,
- Après-midis animées durant les vacances...

Nous prévoyons d'animer l'ensemble des espaces des piscines Girardy et du Lac (espace aquatique, bien-être, forme sèche) grâce à des actions comme :

- Des « matinales zen » ou des après-midi détente,
- Des soirées dédiées aux Aquasports comme la « Nuit de l'Aquafitness »,
- Des évènements mêlant l'aquatique et la forme sèche à l'instar du Swimcross Tour,
- Des animations festives mêlant évènements calendaires et activités : nocturnes festives avant chaque vacances scolaires, chasse aux œufs pendant les vacances de Pâques...

## ***L'animation en période de vacances***



L'un des axes de développement qui anime notre projet est la mise en place d'une **véritable offre baignade à destination des familles**.

Les vacances scolaires sont des périodes favorables à la « **baignade** » et à « **l'amusement dans l'eau** ». La présence de structures gonflables au sein des bassins sportifs apportera une dimension ludique plus forte aux établissements.

Cette structure sera mise en place au cours des « **après-midis ludiques** » **sur la piscine du Lac de la façon suivante** :

- le week-end en période scolaire ;
- le lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche en période de petites vacances scolaires ;
- en période de grandes vacances cette structure sera installée au sein de l'établissement lorsqu'il sera impossible de dispenser cette activité sur la piscine Girardy pour cause de mauvais temps.

Sur la piscine Girardy, la structure gonflable sera mise en place tous les jours.

Au cours de ces « après-midis ludiques », des animations sont organisées au sein des équipements au travers de la mise en place :

- D'aménagements de bassins,
- De défis et jeux...

Vous trouverez ci-après une proposition de programme d'animations et d'évènements que nous pourrions mettre en place pour la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation. **Ce programme s'intégrera dans l'agenda culturel et évènementiel de la ville de Montargis**

### ***La prestation anniversaire***

En plus d'être un lieu idéal pour l'organisation d'évènements pour le grand public, le centre aquatique est aussi un lieu idéal pour permettre aux enfants de fêter leur anniversaire.

Chez Récréa, nous avons développé le concept « Anniversaire LUDIBOO » qui comprend un pack commercial complet reprenant **la mascotte « LUDIBOO »**.

Nous proposons une offre anniversaire LUDIBOO à destination des enfants qui comprend l'accès à l'espace aquatique (ou NeoXperiences) pour 10 enfants avec une animation et un goûter (gâteau et boisson) pour 125 €.

Par ailleurs, nous proposons une offre anniversaire qui comprend l'accès à l'espace aquatique et l'accès à l'activité NeoXperiences pour 180 €.

Cette prestation se fera sur réservation uniquement.



# EXEMPLE DE PLANNING ANIMATIONS / ÉVÉNEMENTS / OPÉRATIONS\*

## DES ANIMATIONS TOUTE L'ANNÉE


**CARNAVAL**  
DANS VOTRE CENTRE AQUATIQUE



Déguisements - Châpes - Animations  
Maquillage - Stand photo

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac


**PIRATE PARTY**



CHASSE AU TRÉSOR  
TOMBOLA \* STRUCTURE GONFLABLES

Amélie Lohr-Monnet-Chouquet  
4000 MONTARGIS  
Piscine Girardy

**LES ÉCO KIDS**  
dans votre centre aquatique!



IDENTIFICATION DE LA VÉGÉTATION  
ATRIUMS ÉCO-OBJETS - QUIZ - ANTI-GASPIPAGE

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**HALLOWEEN**  
dans votre centre aquatique!



**HARRY POTTER**  
le 31 octobre  
CONCOURS DE PLONGÉE ÉQUIPEMENT  
à 19h30. Concours de plongée à 20h30. Concours de plongée à 21h30.

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**OPEN GAMES**  
NOS JEUX SPORT DE LETÉ!



**PROGRAMME**  
JEUZ - L'ÉVALUATION  
MARCHÉ - COURSE DE BARRAGE  
MARCHÉ - LUTTE SUR L'EAU  
JEUZ - FOOT SPORT CO  
CONCOURS - TOMBOLA ET ANIMATIONS  
SPORTS

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine Girardy

**GRANDE CHASSE AUX ŒUFS**  
À PARTIR DE 15H



Chasse individuelle à 15h  
Chasse collective à 16h30  
Activités ludiques adaptées à 17h30  
Activités à 18h30 - 19h30 - 20h30

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**#SAVOIRNAGER**  
DE JUILLET À SEPTEMBRE



**STAGES INTENSIFS DE NATATION**

1 SÉANCE PAR JOUR, DU LUNDI AU VENDREDI  
VÉLOCITÉ & COORDINATION DE LA MAIN  
& BARRAGES DE STAGE  
NATATION EN PISCINE & EN LAC

PLACES LIMITÉES - INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**TOUS À LA PISCINE!**




**OUVERTURE 7/7**  
PENDANT LES VACANCES

Amélie Lohr-Monnet-Chouquet  
4000 MONTARGIS  
Piscine Girardy

## DES ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

**AQUA CINE**




Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**AROMATHÉRAPIE**  
LE RENDEZ-VOUS ÉVASION



107 rue des eaux chaudes  
91100 MONTARGIS  
AQUAMOTION

**SOIRÉE DE LA LICORNE**



BOULÉES - BUFFET ROSE  
BROSSES TRANSFORMÉES  
PHOTOMIXYON

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**Ladies Night**



Séas - Hooters  
Aromathérapie - Déjeû de l'après  
Buffet et cocktail

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**Pool PARTY**



**SAMEDI 20 JUILLET**  
DE 20H À 23H

TARIF ENTRÉE : 10 €

Amélie Lohr-Monnet-Chouquet  
4000 MONTARGIS  
Piscine Girardy

**SOIRÉE ZEN**



Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**SWIM & CROSS**  
LE NOUVEAU SPORT 3D  
SUR L'EAU



Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**SOIRÉE DES PROMÈNES**



BUFFET - ACTIVITÉS - CONCERT - LIBRE ACCÈS AUX ESPACES

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

## DES OPÉRATIONS SOCIÉTALES

**FORUM DES ASSOCIATIONS**



INITIATIONS  
DEMONSTRATIONS  
ANIMATIONS

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine Girardy

**LA FRESQUE DU CLIMAT**



LA FRESQUE DU CLIMAT  
LA FRESQUE DU CLIMAT

ATELIER PRESQUE DU CLIMAT  
SÉANCIERISATION - DÉB CLIMATIQUE

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**LE MOIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Exposition virtuelle - Ateliers - Sensibilisation

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**MOVEMBER**  
DES 19H30



**JOURNÉE DE MOBILISATION**  
SOIRÉE BASSIN COLORE - ANIMATIONS

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**DU 20 AU 15 DÉCEMBRE**



**COLLECTE DE JOUETS**  
Un Jouet déposé = Une Entrée Aquatique offerte

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**OCTOBRE ROSE**



JOURNÉE DE MOBILISATION

PARTICIPER À  
UNE JOURNÉE  
ROSE  
SOLIDARITAIRE

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**OPÉRATION DE RAMASSAGE DE DÉCHETS**



Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**De 21h à 10h**  
NUIT BLANCHE  
PROFITEZ !



**AFMTELETHON**

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

## DES OPÉRATIONS COMMERCIALES

**#STOPDIÉTÉS**  
DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL  
(ET LE 1<sup>ER</sup> MARS PROCHAIN)



**1 MOIS OFFERT\***

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**BLACK FRIDAY**



PROFITEZ DU BLACK FRIDAY SUR UNE SÉLECTION D'ARTICLES !

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**JOYEUSE FÊTE AUX SUPERS MAMANS !**



SOUS CRÈME LAIT FAIS PLAINET !  
Offrez lui un moment de détente & de bien-être

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**LE MOIS DÉTOX**  
DU 3 AU 31 JANVIER



**BILAN FORME OFFERT**  
OFFRE À PARTIR DE 10€

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**#ENVIEDESORT**  
**LES JOURNÉES SPORTS**  
SUR DEUX JOURS



**PROGRAMME**  
- CONCOURS DE JEUZ  
- CONCOURS DE LUTTE SUR L'EAU  
- CONCOURS DE NATATION  
- CONCOURS DE TOMBOLA

Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

**30 JOURS OFFERTS**



Libérez des Clous  
4000 MONTARGIS  
Piscine du lac

Et bien plus encore ...



VILLE DE MONTARGIS

\* À TITRE INDICATIF



**ANNEXE 14 – CARACTERISTIQUES ET STATUTS DE LA SOCIETE DEDIEE, ET CONVENTION DE PARTAGE DE MOYENS AVEC LA SOCIETE MERE**

---

19/

Conformément à l'article 64 du projet de contrat, nous proposons à la Collectivité de créer une nouvelle société dédiée à l'exploitation des deux équipements aquatiques en place : La S.N.C XXXXXX (nom de la société à déterminer)

Cette société est détenue à 100 % par le Concessionnaire « ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR » au nom commercial « ESPACE RECREA ».

*Les avantages d'une société dédiée*

- Comptes sociaux complets : comptes de résultat mais aussi bilans et annexes comptables
- Transparence pour le calcul pour la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée économique)
- Transparence pour le calcul de la taxe sur salaires en cas d'affermage et de non-assujettissement de la compensation à la TVA

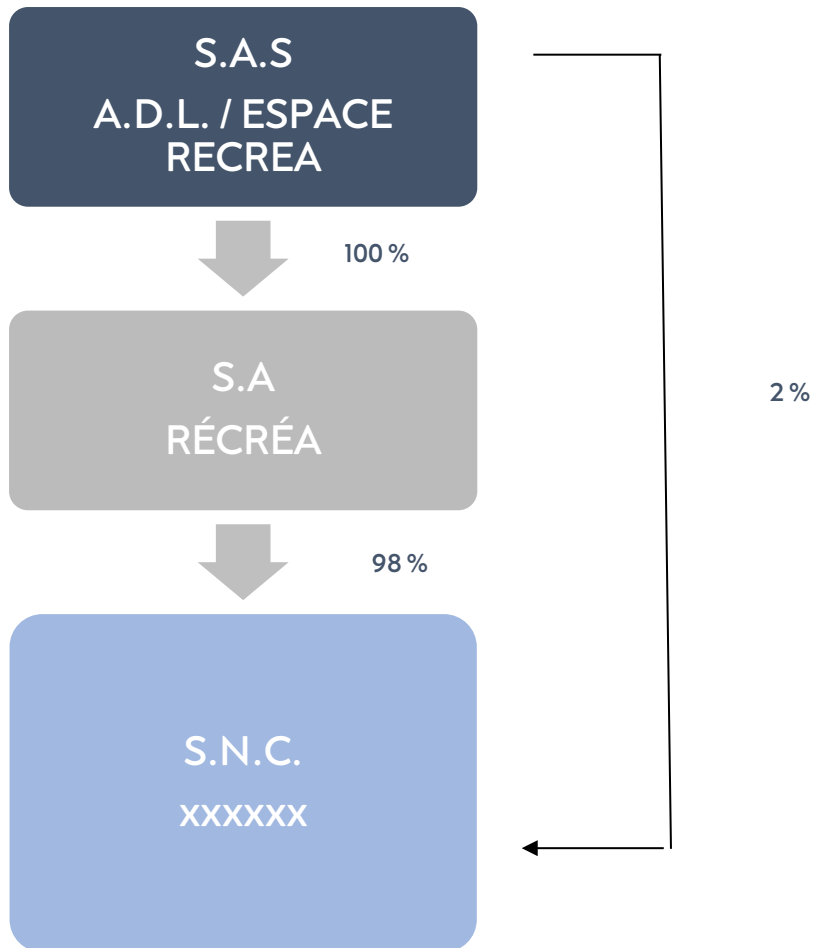
*Caractéristiques de la société dédiée créée*

Nous avons opté pour une Société en Nom Collectif (S.N.C), société transparente sur le plan fiscal :

- **Forme juridique** : S.N.C
- **Capital** : 20 000 euros
- **Objet social** : Gestion d'équipement récréatif et de loisir
- **Code N.A.F** : 93 29 Z
- **Durée** : 99 ans
- **Clôture** : 31 décembre
- **Siège social** : A l'adresse du centre aquatique, avec autorisation de domiciliation de l'Autorité délégante

**La SAS ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (A.D.L.) au nom commercial « ESPACE RECREA », sera solidaire et responsable de l'intégralité des obligations du contrat de Délégation de Service Public qui incombe à la S.N.C dédiée aux centres aquatiques de Montargis.**





16/

**XXXXXXXX**

**Société en nom collectif  
Au capital de 20 000 euros  
Siège social : **XXXX****

## **STATUTS**

Les soussignés :

La société **ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR**, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 18 rue Martin Luther King 14280 ST CONTEST, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 488 530 759 RCS CAEN

La société **RECREA**, Société anonyme au capital de 37 111 euros, ayant son siège social 18 rue Martin Luther King 14280 ST CONTEST, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 636 866 RCS CAEN

Ont décidé de constituer entre eux une société en nom collectif et ont adopté les statuts établis ci-après :

GS

## ARTICLE 1 - FORME

Il est formé par les présentes, entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, **une société en nom collectif** régie par les présents statuts ainsi que par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

**L'exploitation et la gestion du centre aquatique « XXXXXX », dont l'autorité délégante est la Ville de Montargis, par le développement d'activités récréatives et de loisirs, d'activités d'éducation sportive, de loisirs, de détente, de remise en forme et par la création et l'exploitation au sein de cette installation de loisirs de toutes activités de restauration, de commercialisation de produits et services dérivés.**

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

## ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination de la Société est : **XXXXXX**

Tous les actes et documents émanant de la Société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots "société en nom collectif" ou des initiales "SNC".

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

## ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **XXXXXXXX**

Le déplacement du siège social est décidé par une décision collective extraordinaire des associés. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective ordinaire des associés.

RS

## ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la Société est fixée à **99** années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

## ARTICLE 6 - APPORTS

Le capital social est constitué par les apports suivants :

### Apports en numéraire

Il est apporté en numéraire :

par la société RECREA, la somme de	200,00 euros
par la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, la somme de	19 800,00 euros

Soit au total la somme de **20 000,00 euros**

Ces sommes ont été, dès avant ce jour, déposées sur un compte bancaire ouvert au nom de la société en formation.

## ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **vingt mille euros (20 000 euros)**.

Il est divisé en **200 parts sociales de 100 euros chacune**, entièrement libérées.

## ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à la société **RECREA**, deux parts sociales en pleine propriété, ci **2 parts**

à la société **ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR**, cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales en pleine propriété, ci **198 parts**

Total égal au nombre de parts composant le capital social : **200 parts sociales**

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus.

## ARTICLE 9 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

1. Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois, de toutes les manières autorisées par la loi, en vertu d'une décision collective des associés.

Elles sont décidées à l'unanimité des associés.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, chaque associé a, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède, un droit de préférence à la souscription des parts nouvelles représentatives de l'augmentation de capital.

Ce droit préférentiel de souscription peut être cédé par les voies civiles, sous réserve de l'agrément du cessionnaire par tous les associés, la cession étant rendue opposable à la Société conformément aux dispositions de l'article L. 221-14 du Code de commerce.

L'augmentation de capital est réalisée nonobstant l'existence de rompus, et les associés disposant d'un nombre insuffisant de droits de souscription pour souscrire un nombre entier de parts nouvelles doivent faire leur affaire personnelle de l'acquisition ou des cessions de droits nécessaires. Ces cessions ou acquisitions sont réalisées librement entre associés, à condition qu'elles ne portent que sur des rompus.

En cas d'exercice partiel du droit de souscription par un associé, les parts non souscrites peuvent être souscrites librement par ses coassociés, ou certains d'entre eux, proportionnellement à leurs droits dans le capital et dans la limite de leur demande.

Si toutes les parts ne sont pas souscrites, les parts restantes peuvent l'être par des tiers étrangers à la Société sous réserve de leur agrément par l'unanimité des associés. A défaut, l'augmentation de capital n'est pas réalisée.

Le droit préférentiel de souscription est exercé dans les formes et délais fixés par la gérance, sans toutefois que le délai de souscription ou de cession puisse être inférieur à 1 mois.

La suppression totale ou partielle du droit préférentiel de souscription ne peut être décidée qu'à l'unanimité des associés.

2. Le capital social peut, en vertu d'une décision prise à l'unanimité, être réduit, pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, avec l'obligation, pour chaque associé, de céder ou d'acheter le nombre de parts anciennes nécessaire à la réalisation de l'opération.

## **ARTICLE 10 - COMPTES COURANTS**

La Société peut recevoir de ses associés des fonds en dépôt, sous forme d'avances en compte courant. Ces sommes sont inscrites au crédit d'un compte ouvert au nom de l'associé.

Les conditions de fonctionnement de ces comptes, la fixation des intérêts, le délai de préavis pour le retrait des sommes et toutes autres modalités nécessaires au fonctionnement des comptes courants sont arrêtés dans chaque cas par accord entre la gérance et les intéressés.

## **ARTICLE 11 - REPRÉSENTATION DES PARTS SOCIALES**

Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables. Le droit de chaque associé résulte seulement des présents statuts et des actes ultérieurs modifiant le capital social ou constatant des cessions régulièrement consenties.

## **ARTICLE 12 - INDIVISIBILITÉ DES PARTS SOCIALES**

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part.

Les copropriétaires indivis sont tenus de désigner l'un d'entre eux pour les représenter auprès de la Société ; à défaut d'entente, il appartient à l'indivisaire le plus diligent de faire désigner par voie de justice un mandataire chargé de les représenter, conformément aux dispositions de l'article 1844 du Code civil.

Si une part est grevée d'un usufruit, le nu-proprétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le titulaire du droit de vote. Ils doivent être convoqués à toutes les assemblées et disposent du même droit d'information.

Le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices, où il est réservé à l'usufruitier.

Toutefois, pour les autres décisions, le nu-proprétaire et l'usufruitier peuvent convenir que le droit de vote sera exercé par l'usufruitier. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera tenue d'appliquer cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.

## **ARTICLE 13 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX PARTS SOCIALES**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans l'actif social.

Les droits et obligations attachés à chaque part sociale la suivent dans quelque main qu'elle passe. La possession d'une part entraîne de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par les associés.

Les associés ont tous la qualité de commerçant et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales vis-à-vis des tiers.

Entre associés, chacun d'eux ne répond des dettes sociales qu'en proportion de ses droits dans le capital.

## **ARTICLE 14 - CESSIION ET TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES**

### 1 - Cession entre vifs.

Toute cession de parts doit être constatée par un acte notarié ou sous signature privée.

Pour être opposable à la Société, elle doit lui être signifiée par exploit d'huissier ou être acceptée par elle dans un acte notarié. La signification peut être remplacée par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Elle n'est opposable aux tiers qu'après accomplissement de ces formalités et, en outre, après publication des statuts modifiés au Registre du commerce et des sociétés ; ce dépôt peut être effectué par voie électronique.

Les parts sociales ne sont pas négociables. Elles ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec le consentement de tous les associés.

L'associé qui projette de céder tout ou partie de ses parts notifie son projet à la gérance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en indiquant toutes précisions sur le cessionnaire proposé, le nombre de parts cédées ainsi que le prix convenu.

La gérance consulte les associés et propose les modifications nécessaires aux statuts dans le mois de la réception de la notification, puis notifie le résultat de la consultation à tous les associés par lettre recommandée dans les huit jours de son intervention.

En cas de refus d'agrément, la cession n'a pas lieu et l'associé cédant reste propriétaire des parts qui devaient être cédées.

### 2. Transmission par décès.

La Société n'est pas dissoute par le décès d'un associé. Elle continue entre les associés survivants.

Le décès entraîne annulation de plein droit des parts sociales de l'associé décédé, réduction consécutive du capital social et remboursement de la valeur des parts.

### 3. Dissolution de communauté ou de Pacs du vivant de l'associé.

En cas de dissolution d'une communauté de biens entre époux, l'attribution des parts communes au conjoint non associé doit être agréée à l'unanimité des associés.

En cas de dissolution d'un Pacs, la liquidation de parts indivises sera effectuée par application des dispositions des articles 515-6, alinéa 1 et 831 du Code civil, avec possibilité d'attribution préférentielle des parts à l'autre partenaire par voie de partage, à charge de soulte s'il y a lieu.

## **ARTICLE 15 - FAILLITE, INTERDICTION ET INCAPACITÉ D'UN ASSOCIÉ**

La faillite, l'interdiction d'exercer une profession commerciale ou l'incapacité frappant l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société. Celle-ci continue entre les autres associés à moins que ceux-ci ne décident à l'unanimité de la dissoudre dans les trois mois de la date à laquelle est devenue définitive l'une des sanctions précitées.

Dans le cas de continuation, la valeur des droits sociaux à rembourser est déterminée conformément à l'article 1843-4 du Code civil. Le remboursement aura lieu dans les deux mois de la notification du rapport de l'expert.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent également, de convention expresse, quand un associé fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire ou arrêtant un plan de cession totale de son entreprise.

## **ARTICLE 16 - NOMINATION, RÉVOCATION ET DÉMISSION DES GÉRANTS**

### 1. Nomination

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés et désignés par décision collective prise à l'unanimité des associés.

Les fonctions des gérants ont une durée non limitée.

### 2. Révocation

La révocation d'un gérant est décidée par décision collective prise à l'unanimité des autres associés, gérants et non gérants.

La révocation sans justes motifs peut donner lieu à dommages-intérêts.

### 3. Démission

Le gérant qui démissionne ne perd pas sa qualité d'associé ; il doit prévenir ses coassociés 1 mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice du droit pour la Société de demander des dommages-intérêts en cas de démission à contretemps.

### 4. Liquidation judiciaire, interdiction ou incapacité

Si un jugement de liquidation judiciaire ou arrêtant un plan de cession totale, une mesure d'interdiction d'exercice d'une profession commerciale ou une mesure d'incapacité est prononcé à l'encontre de l'un des associés gérant, il sera fait application de l'article précédent des présents statuts.

### 5. Interdiction de concurrence



Pendant la durée de son mandat, tout gérant s'interdit de faire directement ou indirectement concurrence à la Société.

#### **ARTICLE 17 - GÉRANT PERSONNE MORALE**

Si une personne morale est gérant, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient gérants en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

La personne morale gérante doit désigner son représentant permanent auprès de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas de révocation du mandat de ce représentant, elle doit désigner sans délai et dans les mêmes formes son remplaçant.

#### **ARTICLE 18 - POUVOIRS DE LA GÉRANCE**

Dans ses rapports avec les tiers, la gérance, agissant au nom de la Société, a pouvoir de passer seule tous actes entrant dans l'objet social.

S'il existe plusieurs gérants, l'opposition formée par l'un d'eux aux actes d'un autre gérant est sans effet à l'égard des tiers, à moins qu'il ne soit établi qu'ils en ont eu connaissance.

Dans les rapports entre associés, le gérant ou chacun des gérants peut accomplir tous les actes de gestion dans l'intérêt de la Société.

#### **ARTICLE 19 - RÉMUNÉRATION DE LA GÉRANCE**

Le gérant ou chacun des gérants a droit à une rémunération dont les modalités sont fixées par décision collective des associés prise à l'unanimité.

Le gérant ou chacun des gérants a droit, sur présentation des justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

#### **ARTICLE 20 - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le contrôle légal de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes titulaires désignés par décision collective des associés, en application des articles L. 223-35 et L. 823-1 du Code de commerce.

Si la Société dépasse, à la clôture d'un exercice social, les seuils définis légalement et fixés par décret, cette désignation est obligatoire. Elle est également obligatoire si un ou plusieurs associés représentant au moins le tiers du capital en font la demande. La nomination d'un Commissaire aux Comptes peut en outre être demandée en justice par un associé, même si ces seuils ne sont pas atteints.

La collectivité des associés pourra désigner volontairement un Commissaire aux Comptes dans les conditions prévues à l'article L. 223-29 du Code de commerce.

Lorsqu'un Commissaire aux Comptes ainsi désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, un Commissaire aux Comptes suppléant appelé à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, est nommé en même temps que le titulaire pour la même durée.

Les Commissaires aux Comptes exercent leur mission de contrôle, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ils ont notamment pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société, de contrôler la

régularité et la sincérité des comptes sociaux et d'en rendre compte à la Société. Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

Les Commissaires aux Comptes sont invités à participer à toute consultation de la collectivité des associés, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

## **ARTICLE 21 - DÉCISIONS COLLECTIVES**

Les décisions collectives des associés ont, notamment, pour objet l'approbation annuelle des comptes, la nomination et la révocation des gérants, l'autorisation des opérations excédant leurs pouvoirs, l'agrément des cessions de parts et toutes modifications des statuts.

Elles peuvent être prises à toute époque de l'année, mais la tenue d'une assemblée est obligatoire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour approuver les comptes de cet exercice.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des associés.

Les décisions collectives résultent au choix de la gérance d'une assemblée générale ou d'une consultation écrite des associés. Elles peuvent également résulter d'un acte sous signature privée ou notarié signé par tous les associés.

La réunion d'une assemblée générale est cependant obligatoire pour l'approbation annuelle des comptes et pour toutes autres décisions si l'un des associés le demande.

## **ARTICLE 22 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'assemblée générale est convoquée par la gérance au moyen d'une lettre recommandée adressée à chaque associé sept jours au moins avant la date de l'assemblée et à laquelle sont annexés le texte des résolutions proposées par la gérance ou par un associé, le rapport de la gérance, les comptes annuels, s'il s'agit de statuer sur l'approbation des comptes, et les rapports du Commissaire aux Comptes, s'il en existe.

L'assemblée générale peut être également convoquée au moyen d'un e-mail électronique avec accusé de réception en remplacement de la lettre recommandée.

Toutefois, l'assemblée générale se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou dûment représentés.

Chaque associé a le droit de participer à l'assemblée et dispose d'un nombre de voix égal à celui du nombre de parts qu'il possède. Il peut y être représenté par un autre associé, par son conjoint, ou par toute autre personne de son choix.

L'assemblée se réunit au siège social de la société ou au siège social de son gérant.

Elle est présidée par le gérant. A défaut, l'assemblée désigne le président de séance parmi les associés présents. L'assemblée peut désigner un secrétaire de séance, associé ou non.

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les règlements en vigueur. Les procès-verbaux sont signés par tous les associés présents.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont valablement certifiés conformes par un gérant.

## **ARTICLE 23 - CONSULTATION ÉCRITE**

La gérance peut consulter les associés par écrit, sauf pour l'approbation des comptes ou si un associé a demandé la réunion d'une assemblée.

Dans ce cas, elle adresse à chaque associé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le texte de la ou des résolutions proposées, accompagné de tous documents et renseignements nécessaires ainsi qu'un bulletin de vote.

Les associés disposent d'un délai de quinze jours à compter de la date de réception du projet de résolutions pour transmettre leur vote à la gérance par lettre recommandée. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

Un procès-verbal de chaque consultation écrite est établi et signé par la gérance ; au procès-verbal est annexée la réponse de chaque associé.

## **ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX**

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui **commence le 01 janvier et finit le 31 décembre**.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le **31 décembre 2024**.

A la clôture de chaque exercice, la gérance dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Elle dresse également le bilan, le compte de résultat et l'annexe, en se conformant aux dispositions légales et réglementaires.

## **ARTICLE 25 - AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS**

L'Assemblée Générale répartit le bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi entre tous les associés proportionnellement au nombre de parts appartenant à chacun d'eux ; elle en décide les modalités de mise en paiement.

L'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements ont été effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux associés sous forme de dividendes. La part de chaque associé est proportionnelle à sa quotité dans le capital social.

L'Assemblée Générale peut également décider d'affecter les sommes distribuables aux réserves et au report à nouveau, en totalité ou en partie.

Aucune distribution ne peut être faite lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

## **ARTICLE 26 - DISSOLUTION - LIQUIDATION**

La Société est dissoute par l'arrivée de son terme, sauf prorogation, par la perte de son objet ou par décision judiciaire pour justes motifs.

Un an au moins avant la date d'expiration de la Société, la gérance doit provoquer une décision des associés, prise à l'unanimité, à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

La Société peut être dissoute par anticipation par décision collective des associés prise à l'unanimité ou pour l'une des causes énoncées dans les présents statuts.

La réunion de toutes les parts en une seule main n'entraîne pas la dissolution de plein droit de la Société. Toutefois, tout intéressé peut demander la dissolution de la Société si la situation n'a pas été régularisée dans le délai d'un an.

Si toutes les parts sont réunies en une seule main, la dissolution de la Société entraîne, lorsque l'associé unique est une personne morale, la transmission universelle du patrimoine à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution quelle que soit la cause de celle-ci. Sa personnalité morale subsiste pour les besoins de la liquidation jusque la clôture de celle-ci.

La dissolution ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au Registre du commerce et des sociétés.

La liquidation est assurée par le ou les gérants en fonction lors de l'intervention de la dissolution, ou par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés par décision ordinaire, lorsqu'aucun gérant en exercice n'accepte le mandat de liquidateur ou en cas de décès, démission ou révocation du liquidateur.

Sous réserve de ce qui précède, la liquidation intervient dans les conditions fixées par le Code de commerce.

Après extinction du passif et remboursement des comptes courants d'associés s'il en existe, le produit net de la liquidation est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Si, au contraire, des pertes subsistent, elles incombent aux associés dans la même proportion.

## **ARTICLE 27 - CONTESTATIONS**

En cas de pluralité d'associés, toutes les contestations qui pourraient surgir pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation entre les associés ou entre la Société et les associés, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des présents statuts, seront soumises aux tribunaux compétents.

## **ARTICLE 28 – IDENTITE DES ASSOCIES**

- La société « **RECREA** »,  
S.A au capital de 37 110,73 euros,  
Dont le siège social est au 18 rue Martin Luther King Saint-Contest (14280),  
Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Caen,  
Sous le numéro 350 636 866,  
Représentée par Monsieur Gilles SERGENT, Président.
  
- La société « **ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR** »,  
S.A.S au capital de 1 000 000 euros,  
Dont le siège social est au 18 rue Martin Luther King Saint-Contest (14280),  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen,  
Sous le numéro 488 530 759,  
Représentée par sa Présidente, la S.A.S GROUPE RECREA, elle-même représentée par Monsieur Gilles SERGENT.

## ARTICLE 29 – NOMINATION DU PREMIER GERANT

Le premier gérant de la société est la **SAS GROUPE RECREA**-RCS CAEN 401 567 938 (société par actions simplifiée au capital de 2 762 500 euros, ayant son siège social au 18 Rue Martin Luther King 14280 SAINT CONTEST, représentée par Monsieur Gilles SERGENT.

Sa rémunération sera fixée par décision ultérieure.

Il est nommé pour une durée illimitée.

## ARTICLE 30 – FRAIS DE CONSTITUTION

Tous les frais, droits et honoraires des actes relatifs à la constitution de la société et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront supportés par la société et portés au compte des frais généraux et amortis avant toute distribution de bénéfices.

## ARTICLE 31 – PREMIER EXERCICE SOCIAL - PERSONNALITE MORALE – ENGAGEMENTS DE LA PERIODE DE FORMATION

1. La société jouira de la personnalité morale à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Le premier exercice social sera clos le **31 décembre 2024**.

2. L'état des actes accomplis à ce jour avec indication pour chacun d'eux de l'engagement qui en résulte pour la société a été présenté aux associés :

- Contrat de concession de service public pour l'exploitation du centre aquatique « **XXXXXX** »

Ces engagements seront réputés avoir été faits et souscrits dès l'origine par la société qui les reprendra à son compte par le seul fait de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

La reprise de tous les autres engagements souscrits pour le compte de la société en formation ne peut résulter, après l'immatriculation de la société, que d'une décision collective ordinaire.

## ARTICLE 32 - REPRISE DES ENGAGEMENTS ANTERIEURS A LA SIGNATURE DES STATUTS ET A L'IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ - PUBLICITÉ - POUVOIRS

La Société ne jouira de la personnalité morale qu'à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Cependant, il a été accompli avant la signature des présents statuts, pour le compte de la Société en formation, les actes énoncés dans un état annexé aux présents statuts, indiquant pour chacun d'eux l'engagement qui en résulterait pour la Société.

Cet état a été déposé dans les délais légaux au lieu du futur siège social, à la disposition des futurs membres de la Société qui ont pu en prendre connaissance, ainsi que tous les soussignés le reconnaissent. Cet état demeurera annexé aux présentes.

Les soussignés donnent mandat à la société « **GROUPE RECREA** » à l'effet de prendre, au nom et pour le compte de la Société, les engagements suivants :

- L'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés emportera, de plein droit, reprise par elle desdits engagements.

- Les actes accomplis pour le compte de la Société pendant la période de formation et régulièrement repris par celle-ci seront rattachés au premier exercice social.

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance et au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

- pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un support habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social ;
- pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
- et généralement, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR  
Société RECREA  
Représentée par son gérant, la société « GROUPE  
RECREA »  
Représentée par Gilles SERGENT

Fait le xx/xx/2024 à Saint-Contest

## ANNEXE

### ÉTAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LA SOCIÉTÉ EN VOIE DE FORMATION AVANT LA SIGNATURE DES STATUTS

- Contrat de concession de service public pour l'exploitation du centre aquatique « XXXXXX » ;
- Convention de gestion courante pour les besoins de l'exploitation ;
- Engagement de personnels pour l'exploitation ;
- Mise en œuvre de la pré-commercialisation ;
- Contracter les assurances ;
- Procéder aux achats d'équipements et de mobiliers ;
- Encaisser les sommes dues à la société et payer les sommes dues par la société.

Conformément aux dispositions de l'article R. 210-6 du Code de commerce, cet état sera annexé aux statuts, dont la signature emportera reprise des engagements par la Société dès que celle-ci aura été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés.

**ANNEXE 15**

---

15A : Modèle de rapport annuel conforme à l'annexe 15B

31



## INTRODUCTION

- Preamble
- Caractéristiques du contrat
- 20.. en chiffres

## DU SERVICE PUBLIC

- Accueil des scolaires
- L'Académie du savoir-nager
- Accueil des clubs
- Accueil du public

## AU SERVICE DES PUBLICS DIFFERENCIES

- Jeunesse et centres de loisirs
- Les associations
- Les publics adaptés

## AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

- Les activités
- Les animations

## LA QUALITÉ DE SERVICE

- La qualité de l'eau et de l'air
- Le respect des températures
- Les remarques de la clientèle

## LE PROCESS ORGANISATIONNEL

- Hygiène
- Sécurité
- Sûreté

## MAINTENANCE ET CONSOMMATIONS DES FLUIDES

- Les consommations énergétiques
- Les contrôles techniques obligatoires
- Les travaux réalisés dans le cadre du P2
- Les travaux réalisés dans le cadre du GER
- Etat des lieux et préconisations

## LES MATERIELS ET LES OUTILS

- La liste des biens de retour
- Accès, réservation et ventes en ligne

## LES RESSOURCES HUMAINES

- L'organigramme
- Les indicateurs RH
- La formation

## ACTION COMMERCIALES ET COMMUNICATION

- Les actions commerciales
- Le tableau de bord Internet
- Les réseaux sociaux
- Des exemples de support de communication
- La revue de presse

#### LA FREQUENTATION

- Fréquentation par catégorie
- Evolution de la fréquentation
- Provenance des usagers publics

#### LES RECETTES

- La grille tarifaire
- Les recettes par catégorie
- L'évolution des recettes

#### LES ELEMENTS FINANCIERS

- Les produits
- Les charges
- Le résultat
- Commentaires
- L'indexation

#### ANNEXES

- Plannings d'ouverture
- Rapport annuel ARS
- Comptes sociaux

Conformément à l'avis n°2013 3489 de la Commission d'accès aux documents administratifs, le rapport annuel est en principe communicable. Cependant, certaines informations contenues dans les rapports annuels sont couvertes par le secret en matière industrielle et commerciale et ne sont donc pas communicables. Selon l'alinéa II de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978, le secret en matière industrielle et commerciale recouvre le secret des procédés, le secret des informations économiques et financières, les stratégies commerciales. C'est pourquoi, nous vous transmettons un second document non communicable aux tiers permettant de répondre tant à l'obligation d'information du délégataire envers son délégant qu'au respect du secret en matière industrielle et commerciale.

Ce second document contient les informations suivantes :

#### POLITIQUE GENERALE

- Rappel des objectifs 20...
- Les faits marquants de l'année
- Les perspectives pour l'avenir

#### ENQUETE DE SATISFACTION

#### LE PROJET PÉDAGOGIQUE

#### LES ELEMENTS FINANCIERS

- Commentaire
- Etat monétique des ventes
- Le tableau des immobilisations
- Le grand livre analytique

## ANNEXE 15

---

15B : Liste et niveau de rendus du rapport d'activité annuel à minima

31

ANNEXE 15B

LISTE et NIVEAU DE RENDUS DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL A MINIMA

L'objectif de cet onglet est de pouvoir exprimer et cadrer les attentes en terme de rendus et niveau de détail des(r) rapport(s) d'activités annuelles.  
 Conformément au principe de respect du secret industriel et commercial, le délégataire remetra une version "communicable" et une version "non communicable" (à indiquer précisément lors de la remise des rapports). La version communicable ne comportera aucunes "données masquées" et se rapprochera au plus près de la version "non communicable" (le document sera "épuré" de seules données).  
 Le sommaire et la présentation ne sont pas figés, le délégataire reste libre de sa présentation. Néanmoins, les(r) documents(s) devront être classés, hiérarchisés, adaptés(s) aux non initiés ainsi qu'aux initiés et par conséquent être à la fois détaillé(s) et synthétique(s) (et ce quelque soit le thème : exploitation, financier, technique...).  
 Tous justifiants et précisions nécessaires pourront être annexés au document (tableaux et tableaux de bord consolidés, diagnostics et rapports de suivi, CR, plans commerciaux, etc.).  
 Le délégataire s'engage à conserver une écriture (comptable notamment) lisible et compréhensible permettant la comparaison avec le contrat et les exercices antérieurs, et auquel cas apporter toutes précisions nécessaires au sein de son document...  
 Des représentations graphiques (intégrant les données de l'ensemble des années antérieures et années prévisionnelles contractuelles) viendront argumenter l'exposé et l'analyse afin de faciliter notamment la lecture de données analytiques.

Liste des pièces	Items	Détail	Pénalités associées	Commentaires
<b>Annexe 15 - Pour chaque rapport annuel, les attendus et niveau(s) de rendu sont les suivants</b>				
<b>Rapport du contenu du contrat et de l'objet du document</b>	<b>Contexte</b>		<b>Pénalité pour rapport incomplet</b>	
<b>Préambule / contexte de l'exercice relatif et historique depuis de la début du contrat</b>	<b>Contexte</b>		<b>500 € par jour de retard</b>	<b>Suite à la mise en demeure</b>
<i>Analyse du contexte local et du bassin de vie pouvant impacter le bilan annuel (modification du périmètre intercommunal, démographique, travaux, cas particuliers... à être d'actualité)</i>	Contexte			
<i>Analyse de l'environnement concurrentiel (évolution de l'offre équivalente et connexes, tarification en vigueur...)</i>	Contexte			
<i>Rappel du périmètre de la mission prévue au contrat</i>	Contexte			
<i>Rappel du calendrier d'activités, maintenance et renouvellement</i>	Contexte			
<i>Rappel des variants et modifications éventuelles en cours de contrat</i>	Contexte			
<b>Conditions d'exploitation</b>				
<i>Evolution de l'activité</i>	Exploitation			
<i>Plannings d'utilisation hebdomadaires par période(s) et catégories d'usagers) dans le respect de la trame annuelle au contrat et identification des évolutions éventuelles</i>	Exploitation			
<i>Synthèse des amplitudes d'ouvertures et de fermetures annuelles, des périodes, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs</i>	Exploitation			
<i>Détail, analyse et synthèse des créneaux d'utilisation par périodes et catégories d'usagers, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs</i>	Exploitation			
<i>Détail, analyse et synthèse du programme d'activités énergétiques, des amplitudes horaires et saisonnières associées, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs</i>	Exploitation			
<i>du programme d'animation par période et par espace, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs (dates, fréquentations, actions de communication, bilan économique pour chaque événement...)</i>	Exploitation			
<b>Politique tarifaire</b>				
<i>Présentation de la politique tarifaire en vigueur, comparaison avec le contrat et d'évolution</i>	Exploitation			
<i>Rappel des grands principes des modalités tarifaires associées (répartition, paiement et échanges, accès à venir ou limites, outils technologiques disponibles...)</i>	Exploitation			
<i>Comparaison avec l'offre concurrentielle représentative</i>	Exploitation			
<b>Fréquentations</b>				
<i>Rappel des modalités de comptage(s) et reporting par catégories d'usagers</i>	Exploitation			
<i>Détail de la répartition, analyse et présentation synthétique des fréquentations par catégories d'usagers, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs</i>	Exploitation			
<i>Analyses(s) périodique(s) pour chacun catégorie(s) d'usagers) : mensuel, annuel / comparaison avec les exercices antérieurs</i>	Exploitation			
<i>Etat de l'équipement technique des utilisateurs / Analyse de la répartition de la fréquentation selon le territoire (provenance des usagers)</i>	Exploitation			
<i>Analyse des taux de remplissage horaires moyens par période (périodes des niveaux de fréquentation par créneau)</i>	Exploitation			
<i>Etat et variation des ventes par catégorie et accès tarifaire et traitement éventuel global</i>	Exploitation			
<i>Résultat enquêtes de satisfaction / bilan des doléances...</i>	Exploitation			
<b>Informations, actions de promotion et communication</b>				
<i>Présentation du plan de communication et de promotion mise en œuvre</i>	Communication			
<i>Présentation des actions de promotion réalisées</i>	Communication			
<i>Présentation, historique et listing des outils mis en place</i>	Communication			
<i>Détail analyse et synthèse des dépenses allouées au budget communication</i>	Communication			
<i>Analyse des indicateurs des réseaux sociaux, site internet, capacité de traitement</i>	Communication			
<i>Présentation des supports de communication</i>	Communication			
<b>Moyens humains et techniques du délégataire</b>				
<i>Organisation(s) / Fonct(s) hiérarchique(s)</i>	RH			
<i>Etat détaillé et synthétique de la liste du personnel permanent et non permanent (selon le même niveau de détail que la trame annuelle à minima)</i>	RH			
<i>Présentation des mouvements, des recrutements, des éventuelles réorganisation hiérarchiques</i>	RH			
<i>Autres données utiles - état des services du personnel, de la formation du personnel</i>	RH			
<i>Détail, analyse et synthèse de la main d'œuvre salariée, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs</i>	RH			
<i>Présentation de plans d'actions et outils mis en œuvre le cas échéant</i>	RH			
<b>Bilan pédagogique</b>				
<i>Rappel des modalités de surveillance et d'encadrement, des conditions d'accès au site et de mise en charge par type d'usagers et activités</i>	Pédagogie			
<i>Bilan des actions menées, préconisations, constats... par type d'usagers et activités</i>	Pédagogie			
<i>Récapitulatif des moyens alloués et taux de rotation des personnels par activités</i>	Pédagogie			
<i>Taux de satisfaction par types d'usagers et activités</i>	Pédagogie			
<i>Taux de savoir régler par établissement et global</i>	Pédagogie			
<b>Bilan des consommations énergétiques</b>				
<i>Rappel des conditions de température et d'éclairage éventuelles constantes</i>	Energie			
<i>Etat &amp; variation du CA des consommations eau, électricité, énergie, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs</i>	Energie			
<i>Analyses(s) périodique(s) pour chacune : mensuel, annuel / comparaison avec les exercices antérieurs</i>	Energie			
<i>Etat, variation et justification des brifs unitaires des énergies / comparaison avec les exercices antérieurs</i>	Energie			
<i>Analyse croisée avec les fréquentations et indicateurs de consommations (ratio)</i>	Energie			
<b>Démarches spécifiques et engagements</b>				
<i>Protocoles et process spécifiques à l'accompagnement de la relation / mesure du taux de savoir-régler</i>	Qualité			
<i>Evolution(s) éventuelle(s) du POSS, règlement(s) intérieurs et conventions</i>	Qualité			
<i>Présentation des actions et éléments liés à la "DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE" : éléments de suivi et préconisations / engagements</i>	Qualité			
<i>Présentation des actions et éléments liés à la démarche "QUALITE", éléments de suivi et préconisations / engagements</i>	Qualité			
<i>Résultats et analyse de la satisfaction / des retours utilisateurs par catégories : enquêtes de satisfaction, registre d'ajustement, commentaires internautes</i>	Qualité			
<b>Bilan financier</b>				
<i>Lignes fiscale de la société de droit</i>	Financier			
<i>Rapport(s) Commissaire aux Comptes</i>	Financier			
<i>Liste des sous-contrats et de leur montants</i>	Financier			
<i>Le compte annuel de résultat de l'exploitation</i>	Financier			
<i>Note présentant les principales évolutions comptables, économiques et financières de l'exercice, les modalités de calcul nécessaires à la compréhension des éléments</i>	Financier			
<i>Etat &amp; variation du CA par catégorie d'usagers et des postes, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs</i>	Financier			
<i>Etat des PCA</i>	Financier			
<i>Etat &amp; variation des charges d'exploitation par grands postes et lignes de charges, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs</i>	Financier			
<i>Etat et compte GÉR (solde initial, entrée de l'exercice, sorties de l'exercice, solde final)</i>	Financier			
<i>Etat des autres dépenses de renouvellement</i>	Financier			
<i>Etat des amortissements AVNC et autres frais ou flux financiers spécifiques, comparaison avec le contrat et aux exercices antérieurs</i>	Financier			
<i>Détail des modalités de financement des investissements, du calcul de la dette et des amortissements</i>	Financier			
<i>Etat des clauses contractuelles intéressant retour à meilleur fortune, indexation, redevance</i>	Financier			
<i>Les engagements à incidences financières</i>	Financier			
<b>Etat général des ouvrages et biens délégués</b>				
<i>Etat général - descriptif constant</i>	Technique			
<i>Mise à jour / état des(s) inventaire(s) et audits juridiques</i>	Technique			
<i>Etat des travaux réalisés, de l'entretien et de la maintenance, du GEP / détail selon la répartition du périmètre entre le délégataire et la Collectivité" et éléments financiers et coûts associés</i>	Technique			
<i>Synthèse des protocoles de sécurité, d'hygiène et d'entretien mis en œuvre</i>	Technique			
<i>Etat des contrôles techniques réalisés, bilan</i>	Technique			
<i>Etat et liste détaillée des contrats d'entretien souscrits</i>	Technique			
<i>Bilan des retards, CR ARS et organismes de contrôle</i>	Technique			
<i>Liste des interventions ultérieures programmées et des opérations de renouvellement à engager (avec précisions de la prise en charge selon le périmètre de maintenance et d'entretien)</i>	Technique			
<i>Indicateurs et ratios de maintenance, mesure de performance</i>	Technique			
<b>Autres</b>				
<i>Toutes préconisations nécessaires / devoir d'alerte et de conseil</i>	Autres			
<i>Propositions d'intégration de parties de l'exploitation de la gestion, analyse et compensation</i>	Autres			
<i>Extraction du compte d'accès informatisé sur simple demande de la Collectivité</i>	Autres			
<i>Extraction de la GEMO</i>	Autres			
<i>Toutes précisions utiles souhaitées dans le cadre du devoir de contrôle de gestion de la Collectivité</i>	Autres			

31

La gestion de la qualité est l'affaire de tous : c'est un choix politique, un état d'esprit, une philosophie voulue et recherchée. C'est l'implication, la motivation de tous qui permet d'aboutir à une qualité maîtrisée. Dans la démarche qualité, il faut aussi totalement impliquer les prestataires.

### **Objectifs de la démarche qualité : satisfaire et fidéliser le client**

---

Qualité, satisfaction, fidélisation sont trois notions intimement liées, et déterminantes pour le succès à long terme. Schématiquement, la qualité du service génère de la satisfaction pour le client (collectivité et usagers), cette satisfaction pouvant se traduire par sa fidélité.



Dans notre métier, nous avons deux types de client :

- **Les collectivités** qui nous confient la gestion de leurs équipements, et pour lesquelles nous devons avoir une attention toute particulière sur la rigueur de la gestion, la continuité du service public, l'accueil de tous types de public et le respect des bases contractuelles.
- **Les utilisateurs** pour qui nous devons répondre à des besoins tels que l'hygiène, la sécurité, le confort (température de l'eau et de l'air), l'accueil, la qualité des activités et les amplitudes d'ouverture. En apportant toutes nos compétences dans ces différents domaines, nous offrons un service de qualité qui contribuera au développement commercial du site.

### **Les principes de la démarche qualité**

---

Deux principes importants de la démarche qualité chez Récréa :

#### ***Principe de Simplicité***

- Simplicité de la méthode pour une compréhension de tous,
- Simplicité des outils pour que toutes les composantes de l'entreprise puissent les utiliser,
- Simplicité du suivi pour éviter une trop grande « perte » de temps (efficacité).

#### ***Principe d'unité***

Chaque site du groupe Récréa utilise les mêmes méthodes et les mêmes outils. Seuls les contenus peuvent différer pour coller au plus près à la spécificité de chaque centre.

## Nos outils

---

Vous trouverez ci-dessous, notre plan qualité pour le centre aquatique expliqué en trois points :

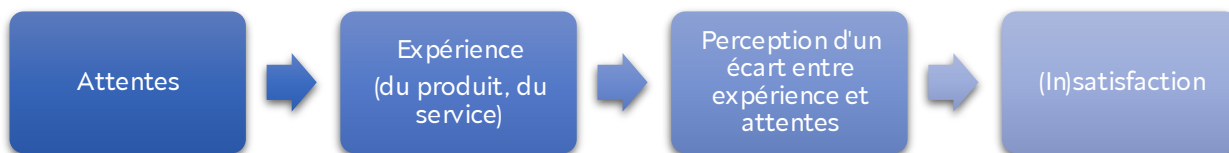
- Les enquêtes de satisfaction,
- Les marques et labels qui feront l'objet d'un audit externe,
- Les audits internes,
- Les audits externes.

### ***Les enquêtes de satisfaction***

L'enquête de satisfaction tient une place importante dans la gestion de la qualité. Dès lors que nous attribuons un caractère prioritaire au point de vue du client, il est essentiel d'organiser la manière dont on va recueillir et analyser les éléments relatifs aux attentes et à la satisfaction des clients.

La satisfaction implique une expérience vécue par le client

La satisfaction est l'opinion d'un client résultant de l'écart entre sa perception du produit ou du service consommé et ses attentes. Nous pouvons résumer ce processus de la manière suivante :



C'est ainsi que chaque année, nous réalisons les enquêtes de satisfaction dans chacun de nos équipements car il est primordial qu'aucun écart entre attentes et expériences vécues ne soit constaté.

Les retours de ces enquêtes à grande échelle sont des outils précieux qui permettent aux managers d'ajuster leur choix de gestion et de faire évoluer l'offre pour répondre aux attentes des usagers. Un véritable dialogue s'instaure entre nos équipes de direction et les usagers. La traçabilité est garantie et permet à la collectivité de s'assurer du suivi des réclamations.

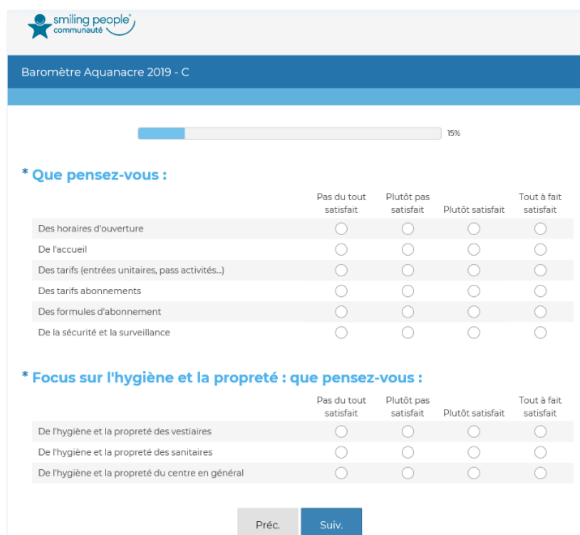
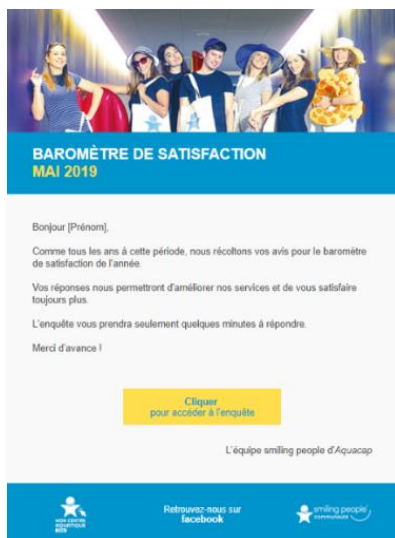
Le baromètre satisfaction mis en place par Récréa, comment fonctionne-t-il ?

Le service marketing et communication du centre de ressources du groupe Récréa administre l'enquête, collecte les données et analyse les résultats.

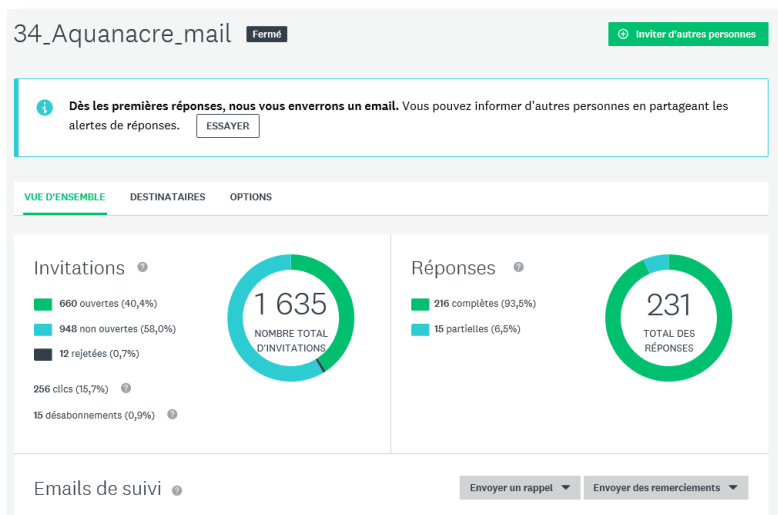
Ces enquêtes appelées « baromètre qualité » sont réalisées en 3 étapes :

- Administration de l'enquête,
- Collecte des réponses,
- Analyse des résultats.

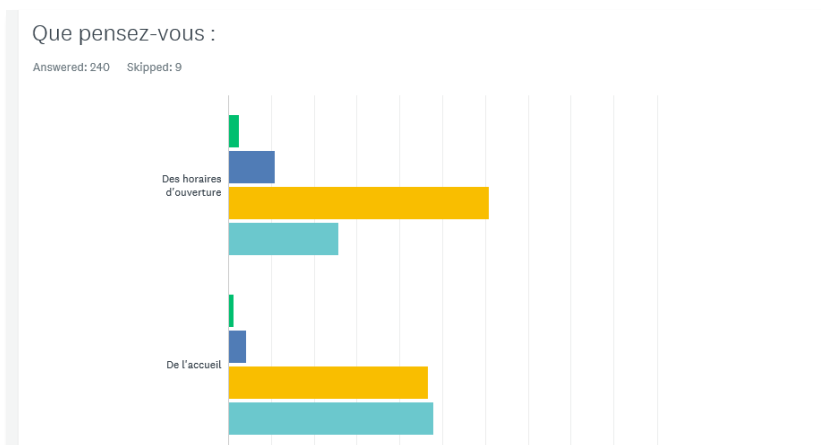
## Étape 1 : administration de l'enquête de satisfaction



## Étape 2 : collecte des réponses



## Étape 3 : analyse des résultats



19/5



## Les marques et labels

La démarche qualité est aussi associée à des processus de certifications, à commencer par les marques et labels touristiques, qui valorisent les prestations proposées dans l'équipement, motivent les équipes et renforcent la notoriété et la communication autour du site.

La marque « Qualité Tourisme »

**Dès le début du nouveau contrat, nous nous engagerons dans la démarche Qualité Tourisme.**

Initié par le Ministère du Tourisme, le Plan Qualité Tourisme a pour objectif de fédérer sous une marque nationale, l'ensemble des démarches qualité existantes et ainsi améliorer la lisibilité de l'offre touristique de qualité. Il est à noter que de nombreux centres Récréa ont obtenu la marque.

C'est une démarche reconnue qui présente l'avantage de porter sur des critères complets permettant, d'une part, d'évaluer l'ensemble du parcours client d'un site, et d'autre part, d'apprécier le système de management de la qualité mis en place au sein de l'établissement. **La prise en compte des avis clients et la gestion des réclamations sont au cœur du dispositif** par le biais de critères spécifiques obligatoires qui font l'objet d'un contrôle complet lors des audits.



En d'autres termes, en entrant dans la démarche, nous nous engageons à offrir à nos usagers :

- Un accueil chaleureux,
- Un personnel attentif,
- La maîtrise des langues étrangères,
- Des prestations personnalisées,
- Des informations claires et précises,
- Une propreté et un confort irréprochable,
- La découverte d'une destination,
- La prise en compte des avis clients/usagers.

L'équipement marqué doit satisfaire aux obligations légales de la profession, notamment en termes d'hygiène, de sécurité et d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Tout établissement porteur de la marque Qualité Tourisme fait l'objet d'un audit réalisé par un cabinet professionnel, extérieur et indépendant, et ses prestations sont régulièrement soumises à un contrôle inopiné. Enfin, il fait l'objet d'un contrôle permanent au moyen des questionnaires de satisfaction dématérialisés dont le QR Code est laissé à la disposition des clients, en évidence à l'accueil. Au-delà d'être un gage de qualité ou encore un outil de management, la marque Qualité Tourisme présente l'avantage de renforcer la démarche touristique de l'équipement et sa promotion.

Le référentiel Qualité Tourisme adapté à l'équipement est celui de la filière « Activité sportive et de loisir ». Trois conditions sont nécessaires pour obtenir la marque :

- Être en conformité avec la réglementation de sa filière professionnelle,
- Mettre en place une écoute client (questionnaire, traitement des réclamations, etc.),
- Atteindre un niveau de performance de 85 % lors de l'audit « client mystère » constitués de critères reprenant l'ensemble du parcours client, à savoir :

- En amont, la communication et la promotion via un site Internet et des moyens de communication exhaustifs,
- Lors de la première prise de contact par téléphone et par mail pour une réservation ou une demande d'information,
- L'acheminement sur le lieu, la qualité de la signalétique, la qualité des espaces extérieurs et l'exhaustivité des informations présentées aux usagers avant même leur entrée dans l'établissement,
- La qualité de l'espace accueil, des informations affichées et de la prise en charge client à l'accueil à son arrivée,
- Le confort des espaces annexes (vestiaires, sanitaire, etc.),
- La prestation « activité », de la prise en charge par l'équipe bassin, à la conformité des équipements mis à disposition, en passant par la qualité de la mise en œuvre de l'activité en elle-même,
- Les services complémentaires (services proposés aux enfants, boutique, etc.),
- La prise en charge de l'écoute client (traitement des réclamations, questionnaires de satisfaction, etc.),
- Le développement durable,
- Les dispositions de management.

Nous sommes en mesure de penser que les prestations de l'équipement correspondent aux critères Qualité Tourisme et permettront d'atteindre le niveau des 85 % requis. En effet, nous proposons des moyens de communication qualitatifs et exhaustifs, l'accueil réservé aux usagers est au cœur de notre ADN et se veut exemplaire, nos activités sont rodées et qualitatives, nos process d'hygiène seront rodés, les actions en matière de développement durable seront développées tandis que nos process de management et d'écoute client font leurs preuves dans nos différents centres.

En tout état de cause, avant de nous lancer dans une telle démarche, nous suivrons le process rigoureux de l'obtention de la marque afin d'être prêt le jour J. Pour se faire nous procéderons :

- À l'autoévaluation des critères afin de corriger les éventuels manquements destinés à valider certains critères (affichage à compléter, informations du site Internet, etc.) ;
- À réaliser l'audit mystère officiel afin d'obtenir la marque Qualité Tourisme.

Nous sommes convaincus du bien fondée de cette démarche. En effet, elle nous permet, dans un premier temps de nous évaluer en nous posant les bonnes questions, puis d'obtenir une vision supplémentaire, un regard extérieur, de professionnels du secteur via l'audit mystère qui en découle. Cette dernière, en complément de nos process qualité en œuvre au niveau du groupe, permettra au centre de rester dans une dynamique de qualité constante.

**A chaque étape de cette démarche, nos conclusions seront présentées à la Collectivité afin d'envisager des solutions communes selon les résultats constatés.**

Nous nous engageons à mettre en place la labellisation « Tourisme et Handicap ». Il s'agit d'une démarche volontaire qui engage le demandeur à offrir un niveau d'accueil adapté aux personnes en situation de handicap. Son obtention permet d'être référencé sur les sites spécialisés et par conséquent d'améliorer la promotion et la communication de l'équipement. Plusieurs centres que nous gérons sont labellisés (Aquavexin, Sittellia, etc.).



La marque Tourisme & Handicap a défini des critères d'accessibilité et d'accueil pour garantir le tourisme à tous dans la plus grande autonomie possible. Elle prend en compte, notamment, l'accès facilité aux bâtiments et aux prestations de l'établissement. Elle est également attentive à l'accueil personnalisé réservé aux touristes en termes d'attention et de bienveillance. Un établissement labellisé, répondant donc à ces critères, est soumis à un contrôle régulier par des évaluateurs formés et spécialisés.

La marque Tourisme & Handicap offre une triple garantie :

- Identifier les sites adaptés aux besoins grâce aux pictogrammes dédiés ;
- Un personnel sensibilisé et formé ;
- Des prestations respectant la réglementation sur l'accessibilité, contrôlées par des évaluateurs spécialisés.

Nous souhaitons nous positionner dans cette démarche afin d'évaluer nos possibilités et proposer une offre adaptée aux personnes en situation d'handicap et inscrire cette éventuelle labellisation dans l'offre que nous souhaitons proposer à ces publics spécifiques. L'obtention de ce label se fera en différente étape. De la même manière que pour la marque Qualité Tourisme, nous procéderons à :

- Une autoévaluation des critères,
- Un pré-audit avec le partenaire local pour nous positionner de manière objective,
- L'audit final permettant l'accès au label, une fois que nous aurons une vision affinée sur la manière de nous positionner.

**A chaque étape du processus, nous communiquerons les résultats à la collectivité afin d'évaluer ensemble les possibilités qui s'offre à nous dans cette démarche.**

## Les audits externes

Récréa travaille actuellement à mettre en place un label qui suivra une grille de critères déterminés et qui sera attribué à tous les centres obtenant le minimum de points requis. Ce label sera obtenu après le passage d'un cabinet externe qui évaluera objectivement nos centres. Ce label a pour but de standardiser nos bonnes pratiques et d'offrir aux usagers, à la collectivité et aux salariés une qualité de service et de travail irréprochable.

## Les audits internes

### Un audit interne

Récréa a constitué en interne une commission chargée de réaliser sur les différents sites un « audit qualité » chaque année. La commission est composée du responsable qualité Récréa, d'un directeur de centre et d'un membre du centre de ressources pour avoir le recul nécessaire et proposer une analyse plus précise.

À l'issue de cet audit, la commission présente son rapport au manager et l'accompagne dans la définition d'un plan d'action pour améliorer les points insuffisants. Une synthèse de l'audit sera jointe au rapport annuel. À l'issue de cet audit, la commission présente son rapport au manager et l'accompagne dans la définition d'un plan d'action pour améliorer les points insuffisants. Une synthèse de l'audit sera jointe au rapport annuel.

### Les 100 points de contrôle

Nous avons constitué une grille dans laquelle est défini un ensemble d'indicateurs clés sur différents thèmes (hygiène, sécurité, accueil, commercialisation, températures, état du matériel, ...). Celle-ci se compose de 100 points à contrôler.

Cet outil est personnalisable afin de tenir compte des spécificités de chaque site et permet ainsi de contrôler la qualité du service proposé. Nos managers réalisent cet état des lieux de façon hebdomadaire afin de garantir un excellent niveau de service.

**ANNEXE 17 – LISTE DES CONTRATS D'ENTRETIEN / MAINTENANCE ET DES PRESTATIONS  
SOUS-TRAITEES**

---

19/

## 1/ Contrat de maintenance

<i>En moyenne sur la durée du contrat</i>	Piscine du Lac	Piscine Girardy	Consolidé
Contrats de maintenance spécifiques	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Système monétique et contrôle d'accès	3 464	500	3 964
Système de vidéo-surveillance	1 500	1 313	2 813
Alarme anti-intrusion	800	700	1 500
Hébergement du site central informatique	4 800	-	4 800
SSI-désenfumage	1 200	-	1 200
Téléphonie	800	-	800
Sonorisation	1 200	-	1 200
Robot	1 000	-	1 000
Matériel de nettoyage	1 800	-	1 800
Couverture thermique	6 096	-	6 096
<b>TOTAL CONTRAT DE MAINTENANCE</b>	<b>22 660 € /an</b>	<b>2 513 € /an</b>	<b>25 172 € /an</b>

## 2/ P2 Entretien et maintenance

<i>En moyenne sur la durée du contrat</i>	Piscine du Lac	Piscine Girardy	Consolidé
Prestation P2 DALKIA - Installations techniques	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Main d'œuvre et pièces	70 209	21 390	91 598
Produits de traitement d'eau des bassins	14 900	4 050	18 950
Analyses ARS des eaux de bassins	2 358	752	3 110
Analyses légionnelle	173	171	344
Contrôles réglementaires - partenaire technique	21 752	864	22 615
<b>TOTAL PRESTATION P2</b>	<b>109 391 € /an</b>	<b>27 226 € /an</b>	<b>136 617 € /an</b>

19/